



## PROSPECTUS

### **MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'ADMISSION DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT ET DU PLACEMENT AUPRES DU PUBLIC DE 667.000 ACTIONS NOUVELLES (hors exercice éventuel d'une clause d'extension)**



Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 06-094 en date du 28 mars 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais auprès de Prodware, 45 quai de la Seine – 75019 Paris, ainsi que sur les sites Internet de Prodware ([www.prodware.fr](http://www.prodware.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).



**CM-CIC Emetteur**

*Prestataire de Services d'investissement*

## PARTIE 1

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | Personnes responsables .....  | 17 |
| 1.1   | Responsable du prospectus .....   | 17 |
| 1.2   | Attestation du responsable du prospectus .....  | 17 |
| 1.3   | Attestation du Listing Sponsor.....   | 17 |
| 2     | Responsables du contrôle des comptes.....   | 18 |
| 2.1   | Commissaire aux comptes titulaire .....   | 18 |
| 2.2   | Commissaire aux comptes suppléant .....   | 18 |
| 2.3   | Auditeur contractuel.....   | 18 |
| 3     | Informations financières sélectionnées.....   | 19 |
| 4     | Facteurs de risques .....   | 20 |
| 4.1   | Risques commerciaux .....   | 20 |
| 4.1.1 | Risques clients .....   | 20 |
| 4.1.2 | Risques fournisseurs .....  | 20 |
| 4.2   | Risques liés à la concurrence .....   | 21 |
| 4.3   | Risques technologiques.....   | 21 |
| 4.4   | Risques de marché .....   | 22 |
| 4.4.1 | Risque de liquidité .....   | 22 |
| 4.4.2 | Risque de taux .....  | 23 |
| 4.4.3 | Risque de change .....  | 23 |
| 4.4.4 | Risque actions.....   | 23 |
| 4.5   | Risques juridiques .....  | 24 |
| 4.6   | Risques fiscaux .....   | 24 |
| 4.7   | Risques sociaux.....  | 25 |
| 4.8   | Risques industriels et liés à l'environnement .....   | 25 |
| 4.9   | Assurances .....  | 25 |
| 5     | Informations concernant l'émetteur .....  | 26 |
| 5.1   | Histoire et évolution de la Société .....   | 26 |
| 5.1.1 | Raison sociale (article 3 des statuts).....   | 26 |
| 5.1.2 | Lieu et numéro d'enregistrement de la Société .....   | 26 |
| 5.1.3 | Date de constitution et durée de la Société).....   | 26 |
| 5.1.4 | Siège social, forme juridique, législation applicable (articles 1 et 4 des statuts).....                                      | 26 |
| 5.1.5 | Exercice social (article 28 des statuts).....   | 26 |
| 5.1.6 | Historique .....  | 27 |
| 5.2   | Investissements .....   | 28 |
| 5.2.1 | Principaux investissements réalisés par la Société sur les trois derniers exercices .....                                     | 28 |
| 5.2.2 | Principaux investissements en cours .....   | 29 |
| 5.2.3 | Principaux investissements à venir pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes ..... | 29 |
| 6     | Aperçu des activités.....   | 30 |
| 6.1   | Les métiers et l'offre de Prodware.....   | 30 |
| 6.1.1 | L'offre à destination des PME-PMI .....   | 30 |
| 6.1.2 | L'offre à destination des MGE .....   | 31 |
| 6.1.3 | Ingénierie logicielle et décisionnelle .....  | 31 |
| 6.1.4 | Réseaux, sécurité, convergence de données .....   | 32 |
| 6.1.5 | Nouveaux produits ou services lancés sur le marché .....  | 33 |
| 6.2   | Une organisation au service des clients .....   | 33 |
| 6.2.1 | Penser global, agir local.....  | 33 |
| 6.2.2 | Organisation.....   | 34 |
| 6.2.3 | Gestion de la relation client .....   | 39 |

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 6.3    | Des partenariats solides avec les fournisseurs .....   | 43 |
| 6.4    | Principaux marchés .....   | 44 |
| 6.4.1  | Marché de l'intégration .....  | 44 |
| 6.4.2  | Ingénierie.....  | 49 |
| 6.4.3  | Réseaux et sécurité .....  | 50 |
| 6.5    | Evénements exceptionnels .....   | 52 |
| 6.6    | Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers, nouveaux procédés de fabrication .....                                     | 52 |
| 6.7    | Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations sur la position concurrentielle de la Société  | 52 |
| 7      | Organigramme.....  | 52 |
| 8      | Propriétés immobilières, usines et équipements.....  | 52 |
| 8.1    | Immobilisations corporelles, locaux .....  | 52 |
| 8.2    | Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles .....   | 54 |
| 9      | Examen de la situation financière et du résultat.....  | 55 |
| 10     | Trésorerie et capitaux .....   | 58 |
| 10.1   | Capitaux propres de l'émetteur.....  | 58 |
| 10.2   | Commentaires sur les flux de trésorerie.....   | 59 |
| 10.3   | Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....   | 60 |
| 10.4   | Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements .....   | 60 |
| 11     | Recherche et développement, brevets et licences.....   | 60 |
| 12     | Informations sur les tendances .....   | 61 |
| 12.1   | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....                                 | 61 |
| 12.2   | Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours..... | 61 |
| 13     | Prévisions ou estimations du bénéfice.....   | 61 |
| 14     | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....   | 62 |
| 14.1   | Composition.....   | 62 |
| 14.1.1 | Conseil d'administration .....   | 62 |
| 14.1.2 | Direction Générale .....   | 64 |
| 14.2   | Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....  | 65 |
| 15     | Rémunérations et avantages .....   | 65 |
| 15.1   | Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales   | 65 |
| 15.2   | Montant total de sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur et ses filiales aux fins du versement de pensions de pensions, de retraites ou d'autre avantages.....           | 66 |
| 16     | Fonctionnement des organes d'administration et de direction .....  | 67 |
| 16.1   | Date d'expiration des mandats des administrateurs .....  | 67 |
| 16.2   | Informations sur les contrats de service liant les administrateurs à la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages .....  | 67 |
| 16.3   | Comité d'audit, comité des rémunérations .....   | 67 |
| 16.4   | Gouvernement d'entreprise.....   | 67 |
| 17     | Salariés .....   | 70 |
| 17.1   | Effectifs.....   | 70 |
| 17.2   | Participation et stocks options des administrateurs et dirigeants .....  | 71 |
| 17.3   | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.....   | 71 |
| 18     | Principaux actionnaires .....  | 73 |
| 18.1   | Répartition du capital.....  | 73 |
| 18.2   | Droits de vote différents.....   | 74 |
| 18.3   | Contrôle de l'émetteur .....   | 74 |
| 18.4   | Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle .....  | 74 |
| 19     | Opérations avec des apparentés.....  | 75 |

|        |   |     |
|--------|---|-----|
| 20     | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur .....   | 76  |
| 20.1   | Informations financières au 31 décembre 2005 .....  | 76  |
| 20.1.1 | Comptes annuels au 31 décembre 2005 .....   | 76  |
| 20.1.2 | Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005   | 92  |
| 20.1.3 | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ..... | 93  |
| 20.1.4 | Compléments d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2005 .....   | 95  |
| 20.2   | Informations financières au 31 décembre 2004 .....  | 98  |
| 20.2.1 | Comptes annuels au 31 décembre 2004 .....   | 98  |
| 20.2.2 | Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004   | 108 |
| 20.2.3 | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ..... | 109 |
| 20.2.4 | Complément d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2004 .....  | 110 |
| 20.3   | Informations financières au 31 décembre 2003 .....  | 111 |
| 20.3.1 | Comptes annuels au 31 décembre 2003 .....   | 111 |
| 20.3.2 | Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003   | 122 |
| 20.3.3 | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ..... | 123 |
| 20.3.4 | Complément d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2003 .....  | 124 |
| 20.4   | Honoraires versés au Commissaire aux comptes .....  | 124 |
| 20.5   | Politique de distribution des dividendes .....  | 124 |
| 20.6   | Procédure judiciaire ou d'arbitrage .....   | 125 |
| 20.7   | Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....   | 125 |
| 21     | Informations complémentaires .....  | 127 |
| 21.1   | Capital social .....  | 127 |
| 21.1.1 | Montant du capital social .....   | 127 |
| 21.1.2 | Actions non représentatives du capital .....  | 127 |
| 21.1.3 | Autocontrôle .....  | 127 |
| 21.1.4 | Valeurs mobilières donnant accès au capital .....   | 127 |
| 21.1.5 | Autorisations d'augmentation de capital .....   | 129 |
| 21.1.6 | Options ou accords portant sur le capital de la Société .....   | 129 |
| 21.1.7 | Historique du capital social .....  | 130 |
| 21.2   | Actes constitutifs et statuts .....   | 131 |
| 21.2.1 | Objet social .....  | 131 |
| 21.2.2 | Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance  | 131 |
| 21.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions .....   | 137 |
| 21.2.4 | Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires .....   | 139 |
| 21.2.5 | Convocations et conditions d'admission aux assemblées générales .....   | 140 |
| 21.2.6 | Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société .....   | 141 |
| 21.2.7 | Déclaration de franchissement de seuil .....  | 141 |
| 21.2.8 | Stipulations particulières dans les statuts régissant les modifications du capital .....  | 141 |
| 22     | Contrats importants .....   | 142 |
| 23     | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts .....  | 142 |
| 24     | Documents accessibles au public .....   | 142 |
| 25     | Informations sur les participations .....   | 142 |

## PARTIE 2

|   |                              |     |
|---|------------------------------|-----|
| 1 | PERSONNES RESPONSABLES ..... | 144 |
| 2 | FACTEURS DE RISQUES .....    | 145 |

|        |   |     |
|--------|---|-----|
| 2.1    | Risques liés à la Société et à son activité .....   | 145 |
| 2.2    | Risques liés à l'admission sur Alternext et à l'augmentation de capital concomitante .....  | 145 |
| 3      | INFORMATIONS DE BASE .....  | 146 |
| 3.1    | Déclaration sur le fonds de roulement net .....   | 146 |
| 3.2    | Capitaux propres et endettement .....   | 146 |
| 3.3    | Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'Offre .....   | 148 |
| 3.4    | Raisons de l'offre et utilisation du produit .....  | 148 |
| 4      | INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE ADMISES A LA NEGOCIATION .....  | 148 |
| 4.1    | Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes, code ISIN .....  | 148 |
| 4.2    | Législation .....   | 148 |
| 4.3    | Forme des actions, service titres .....   | 148 |
| 4.4    | Monnaie de l'émission .....   | 149 |
| 4.5    | Droits attachés aux valeurs mobilières .....  | 149 |
| 4.6    | Autorisations .....   | 149 |
| 4.7    | Date prévue d'introduction et de première cotation .....  | 152 |
| 4.8    | Restrictions imposées à la libre négociabilité des actions .....  | 152 |
| 4.9    | Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires, au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de valeurs mobilières .....   | 152 |
| 4.10   | Offres publiques d'achat sur la Société au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours .....  | 152 |
| 4.11   | Régime fiscal .....   | 152 |
| 5      | CONDITIONS DE L'OFFRE .....   | 157 |
| 5.1    | Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de demande de souscription .....  | 157 |
| 5.1.1  | Conditions auxquelles l'offre est soumise .....   | 157 |
| 5.1.2  | Montant de l'offre .....  | 159 |
| 5.1.3  | Durée de l'offre .....  | 160 |
| 5.1.4  | Révocation de l'Offre .....   | 160 |
| 5.1.5  | Réduction des souscriptions .....   | 160 |
| 5.1.6  | Montant minimum des souscriptions .....   | 160 |
| 5.1.7  | Délai de rétractation .....   | 161 |
| 5.1.8  | Dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières .....  | 161 |
| 5.1.9  | Modalités de publication des résultats de l'offre .....   | 161 |
| 5.1.10 | Droits préférentiels de souscription .....  | 161 |
| 5.2    | Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières .....   | 161 |
| 5.2.1  | Catégories d'investisseurs auxquels les actions sont offertes .....   | 161 |
| 5.2.2  | Intentions de souscription .....  | 161 |
| 5.2.3  | Information pré-allocation .....  | 162 |
| 5.2.4  | Procédure de notification aux souscripteurs .....   | 162 |
| 5.2.5  | Dispositif de sur allocation .....  | 162 |
| 5.3    | Prix du Placement .....   | 162 |
| 5.3.1  | Prix des actions offertes dans le cadre du Placement .....  | 162 |
| 5.3.2  | Publication du prix .....   | 163 |
| 5.3.3  | Eléments d'appréciation du prix .....   | 163 |
| 5.3.4  | Informations relatives aux opérations intervenues sur le capital de la société au cours des années 2003, 2004 et 2005 .....   | 166 |
| 5.3.5  | Emissions, attributions ou opérations réalisées par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, des membres de la direction générale ou des apparentés ..... | 167 |
| 5.4    | Placement et prise ferme .....  | 168 |
| 5.4.1  | Prestataire de Service d'Investissement en charge du placement – Listing Sponsor .....  | 168 |
| 5.4.2  | Service titres .....  | 168 |
| 5.4.3  | Prise ferme .....   | 168 |
| 6      | ADMISSION AUX NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION .....   | 168 |

|      |  |     |
|------|--|-----|
| 6.1  | Admission des actions aux négociations.....                        | 168 |
| 6.2  | Places de négociation.....   | 168 |
| 6.3  | Offres concomitantes d'actions.....                                | 168 |
| 6.4  | Contrat de liquidité .....   | 169 |
| 6.5  | Stabilisation.....   | 169 |
| 7    | DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE.....        | 169 |
| 7.1  | Nom et adresse professionnelle des actionnaires cédants.....       | 169 |
| 7.2  | Nombre d'actions offertes par chacun des actionnaires cédants..... | 169 |
| 7.3  | Conventions de blocage .....                                       | 169 |
| 8    | DÉPENSES LIÉES À L'OPÉRATION .....                                 | 169 |
| 9    | DILUTION.....  | 169 |
| 10   | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....                                  | 170 |
| 10.1 | Conseillers ayant un lien avec l'offre .....                       | 170 |
| 10.2 | Rapports du contrôleur légal des comptes .....                     | 170 |
| 10.3 | Rapports d'experts .....   | 170 |
| 10.4 | Informations provenant de tiers .....                              | 170 |

## RESUME DU PROSPECTUS

### Avertissement

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

### A – ELEMENTS CLES DE L'OFFRE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

|   |   |
|---|---|
| Actions dont l'admission sur Alternext est demandée | Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Alternext est demandée sont :  |
|   | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les 2 522 647 actions existantes (« les Actions Existantes ») composant le capital émis à la date du présent prospectus,</li><li>➤ Un nombre maximal de 667.000 actions nouvelles (« les Actions Nouvelles ») à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction de la Société sur Alternext, pouvant être porté à 733.700 actions en cas d'exercice de la clause d'extension.</li></ul>  |
| Nombre d'actions mises à la disposition du Public   | Il est prévu de mettre à la disposition du public un nombre total de 667.000 Actions Nouvelles, pouvant être porté à 733.700 actions en cas d'exercice de la clause d'extension.  |
| Nature de l'Offre                                   | <p>Il est prévu que les Actions Nouvelles soient diffusées dans le public dans le cadre d'un Placement Global et d'un Offre à Prix Ouvert.</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre des actions offertes, soit 66.700 actions et au plus à 20%, soit 133.400 actions. Le nombre d'actions allouées en réponse au Placement Global serait alors respectivement de 600.300 actions et de 533.600 (hors clause d'extension).</p> |
| Prix de l'Offre                                     | A titre indicatif, le prix par action devrait être compris entre 15,90 € et 17,90 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif de l'Offre qui sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 7 avril 2006. Le prix définitif fera l'objet d'un communiqué de la Société qui devrait être publié le 7 avril 2006.  |
| Calendrier prévisionnel et cotation                 | Visa de l'Autorité des Marchés Financiers : 28 mars 2006<br>Ouverture de l'OPO et du Placement Global : 30 mars 2006<br>Clôture de l'OPO et du Placement Global : 6 avril 2006<br>Publication par Euronext de l'avis de résultat : 7 avril 2006<br>Première cotation des actions sur Alternext : 7 avril 2006   |

Règlement Livraison des Actions Offertes : 12 avril 2006

|  |  |
|--|--|
| Date de jouissance                           | Les Actions Nouvelles porteront jouissance au 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et seront entièrement assimilables aux Actions Existantes.  |
| Raisons de l'Offre et utilisation du produit | Les raisons de l'Opération sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- financement de la croissance organique de la Société,</li><li>- financement de la politique de verticalisation,</li><li>- financement de la croissance externe (acquisitions de parcs MBS et Europe de l'Ouest),</li><li>- renforcement de la notoriété de la Société.</li></ul>   |
| Code Isin                                    | FR0010313486   |
| Mnémonique                                   | ALPRO  |
| Garantie de l'Opération                      | Cette opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.   |
| Dilution                                     | Nombre d'actions avant l'Opération : 2.522.647<br>Nombre d'actions après l'Opération : 3 189.647 actions pouvant être porté à 3.256.347 actions en cas d'exercice de la clause d'extension.<br>Un actionnaire détenant 1% du capital avant l'Opération et qui ne souscrirait pas à l'Opération verrait sa participation s'établir à 0,79% du capital après émission de 667.000 Actions Nouvelles et à 0,77% du capital après exercice à 100% de la clause d'extension. |
| Engagements de conservation                  | de Les actionnaires entrés au capital au cours des 12 mois qui ont précédé la date d'introduction de la société sur Alternext se sont engagés à conserver les actions qu'ils ont acquises pendant cette période pour une durée expirant le 31 décembre 2006.   |
| Dépenses liées à l'Opération                 | à A titre indicatif, sur la base d'un produit brut de 11.272.300 € (montant maximal de l'Opération en milieu de fourchette hors exercice de la clause d'extension), les frais liés à l'Opération seraient de 574.000 € soit un produit net de 10.698.300 €   |

### **Eléments d'appréciation du prix**

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 15,90 € et 17,90 € par action, fourchette arrêtée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 23 mars 2006 et qui pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette. Cette fourchette indicative de prix a été arrêtée par le Conseil d'administration de la Société au vu des conditions de marché prévalant à la date de sa décision et sur la base d'une analyse multicritère faisant intervenir la méthode des comparables boursiers et la méthode des discounted cash flows. En cas de fixation du prix en dehors de la fourchette indicative de prix, les investisseurs sont invités à se référer au paragraphe 5.3.1 de la Seconde partie du prospectus.

Les méthodes d'évaluation suivantes : actif net, achats et ventes de sociétés comparables, méthode de l'EVA et les dividendes actualisés ont été exclues car jugées non pertinentes.



## Méthodes des multiples de comparables boursiers

### Valorisation par les principales sociétés européennes du secteur

Cet échantillon de 27 sociétés comprend : Aedian, Akka Technologies, Alten, Altran, Arinso, Atos Origin, Bull, Business & Decision, CapGemini, CS, Getronics, GFI Informatique, Groupe Arès, Indra Systemas, Iona Technologies, LogicaCMG, Neurones, Ordina, SII, Sogclair, Sopra, Steria, Syllis, Tessi, Tietoenator, Unilog, Xansa.

Les ratios boursiers moyens sur 2006 et 2007 sont les suivants :

|                          | VE/CA 06 | VE/CA 07 | VE/EBIT 06 | VE/EBIT 07 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|----------|----------|------------|------------|--------|--------|---------|
| Secteur des SSII         | 0,92     | 0,82     | 12,2       | 9,4        | 18,3   | 15,0   |         |
| Prodware (M€)            | 45,4     | 51,2     | 42,8       | 47,9       | 39,1   | 45,2   | 45,3    |
| Prodware (par action, €) | 18,0     | 20,3     | 17,0       | 19,0       | 15,5   | 17,9   | 17,9    |

Source : JCF

### Valorisation par les sociétés directement comparables

Cet échantillon comprend des sociétés dont l'activité est plus directement comparable à celle de Prodware : intégrateurs de progiciels de gestion intégrant ou non une stratégie de verticalisation (Keyrus, Columbus IT, Infotel, Linedata Services, Sword), éditeurs de logiciels partenaires ou concurrents (Sage, Cegid), SSII spécialisées dans le segment de la Business Intelligence (Keyrus déjà mentionné, Business & Decision, Micropole Univers), ou dans les réseaux (Solucom).

#### Prodware vs Editeurs

| Société                  | EV / CA 05 | EV / CA 06 | EV / CA 07 | EV / EBITA 05 | EV / EBITA 06 | EV / EBITA 07 | PER 05 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------|--------|--------|---------|
| Linedata Services        | 2,41       | 2,09       | 1,81       | 13,8          | 12,0          | 9,2           | 21,2   | 16,9   | 13,6   |         |
| Cegid                    | 1,40       | 1,44       | 1,30       | 15,7          | 11,5          | 9,1           | 29,3   | 18,4   | 15,0   |         |
| Aldata Solution          | 1,37       | 1,74       | 1,59       | 18,0          | 16,5          | 13,9          | 27,9   | 26,9   | 23,0   |         |
| Sage                     | ns         | ns         | ns         | 13,2          | 15,9          | 14,5          | 19,0   | 23,1   | 21,0   |         |
| Moyenne                  |            | 1,76       | 1,57       |               | 14,0          | 11,7          |        | 21,3   | 18,2   |         |
| Prodware (M€)            |            | 83,8       | 92,2       |               | 48,7          | 58,0          |        | 45,5   | 54,8   | 63,8    |
| Prodware (par action, €) |            | 33,2       | 36,5       |               | 19,3          | 23,0          |        | 18,1   | 21,7   | 25,3    |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

#### Prodware vs autres sociétés

| Société                  | EV / CA 05 | EV / CA 06 | EV / CA 07 | EV / EBITA 05 | EV / EBITA 06 | EV / EBITA 07 | PER 05 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------|--------|--------|---------|
| Business & Décision      | 0,80       | 1,02       | 0,80       | 9,7           | 11,0          | 8,3           | 13,4   | 17,5   | 14,3   |         |
| Micropole Univers        | 0,83       | 0,75       | na         | ns            | 12,4          | na            | ns     | 16,3   | na     |         |
| Keyrus                   | 0,84       | 0,94       | na         | ns            | 14,9          | na            | 31,5   | 21,3   | na     |         |
| Sword                    | 2,24       | 1,95       | 1,64       | 14,0          | 12,1          | 9,8           | 23,1   | 18,0   | 15,2   |         |
| IDS Sheer AG             | 1,39       | 1,37       | 1,21       | 14,3          | 12,8          | 10,1          | 27,2   | 22,8   | 18,8   |         |
| Infotel                  | 0,91       | 1,02       | 0,97       | 11,3          | 11,3          | 9,8           | 24,3   | 17,9   | 15,8   |         |
| Solucom                  | 1,42       | 1,10       | 0,84       | 11,9          | 8,7           | 7,0           | 20,1   | 16,1   | 12,1   |         |
| Columbus IT              | 1,24       | 1,13       | 0,93       | ns            | ns            | 13,8          | ns     | ns     | 20,2   |         |
| Moyenne                  |            | 1,16       | 1,07       |               | 11,9          | 9,8           |        | 18,6   | 16,1   |         |
| Prodware (M€)            |            | 56,4       | 64,7       |               | 41,8          | 49,7          |        | 39,6   | 48,5   | 50,1    |
| Prodware (par action, €) |            | 22,4       | 25,6       |               | 16,6          | 19,7          |        | 15,7   | 19,2   | 19,9    |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

## Synthèse des comparaisons boursières (M€)

### Synthèse des comparaisons boursières

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Secteur des SSII                | 45,3 |
| Comparables "proches" retraités | 51,8 |
| Moyenne                         | 48,5 |
| Par action (€)                  | 19,2 |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

## Méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses flux de trésorerie futurs.

Cette méthode permet d'arrêter des hypothèses de valorisation cohérentes avec la fourchette indicative de prix retenue.

Prodware n'a pas communiqué d'information prévisionnelle à la communauté financière et n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévision d'activité.

Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 11,5%, la valeur des titres pré money ressort à 50,7 M€, soit 20,10€par action.

## Synthèse des valorisations (M€)

### Synthèse des valorisations

|  |      |
|--|------|
| DCF (M€)                               | 50,7 |
| Comparables boursiers (M€)             | 48,5 |
| Moyenne (M€)                           | 49,6 |
| Valorisation après décote de -15% (M€) | 42,2 |
| Par action (M€)                        | 16,7 |

Source : CM-CIC Securities

## Disparités de prix

La fourchette indicative de prix retenue par le Conseil d'administration le 23 mars 2006 s'établit de 15,90 € à 17,90 €par action.

En vertu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2005, la Société a procédé à des opérations d'émission de valeurs mobilières (actions, ORA, BSA) à des prix compris entre 6,49 € et 8,70 € par action, soit une décote de 61,60% et 48,52% par rapport au milieu de fourchette.

En vertu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2005, la Société a procédé à des opérations de valeurs mobilières (actions, BSA) à un prix de 10 € par action, soit une décote de 40,83% par rapport au milieu de fourchette.

Ces disparités de prix s'expliquent d'une part par la croissance organique et externe de la Société sur la période considérée et d'autre part aux perspectives qui s'offrent à la Société, notamment en termes de liquidité de par l'introduction de la société sur Alternext.

## B – INFORMATIONS CONCERNANT PRODWARE ET SES ETATS FINANCIERS

### Activité

Prodware est une SSII de dimension nationale qui propose une offre différenciée couvrant l'ensemble des besoins des entreprises qui lui permet de proposer LA solution adaptée à chaque cas.

Ainsi, autour de son cœur d'expertise, qui est l'intégration de progiciels de gestion (intégration de progiciels de gestion dans une logique « Best of Breed » (ou briques métiers) essentiellement autour des offres Sage et intégration d'ERP (Enterprise Resources Planning ou Progiciels de Gestion Intégrés) avec Divalto et Microsoft Business Solutions), Prodware a bâti une offre globale couvrant également les domaines de l'ingénierie logicielle et décisionnelle et des réseaux et de la sécurité.

La Société commercialise son offre en France à travers un réseau d'agences, véritables centres d'expertise, couvrant l'ensemble du territoire, et à l'étranger, via un réseau de partenaires.

Parallèlement à cette division par métiers, Prodware décline ses offres sur deux segments de marché : les Petites et Moyennes Entreprises – Petites et moyennes Industries (PME-PMI) et les Moyennes et Grandes Entreprises (MGE).

### Données financières sélectionnées

#### Comptes sociaux de Prodware

| En K€                   | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires      | 25 770     | 22 579     | 15 859     |
| Résultat d'exploitation | 1 474      | 1 178      | 569        |
| Résultat financier      | -206       | -56        | 81         |
| Résultat courant        | 1 268      | 1 122      | 650        |
| Résultat exceptionnel   | -700       | -421       | -331       |
| Résultat net            | 654        | 489        | 156        |
| Immobilisations nettes  | 2 571      | 2 141      | 2 031      |
| Actif circulant         | 15 031     | 10 681     | 7 717      |
| Capitaux propres        | 3 453      | 2 022      | 1 232      |
| Dettes financières      | 618        | 586        | 741        |
| Disponibilités          | 613        | 167        | 231        |

### Examen du résultat et de la situation financière et du résultat

#### *Chiffre d'affaires*

Depuis 2001, la progression du chiffre d'affaires a été portée tant par la croissance organique que par une politique active de croissance externe, notamment sur le segment Mid Market. En 2005, la croissance est principalement organique.

En cinq ans, la part des services dans le chiffre d'affaires est passée de 51,39% (31/12/2001) au 72,15% (31/12/2005).

### ***Résultat d'exploitation***

Le résultat d'exploitation a doublé de 2003 à 2004, passant de 569 K€ à 1 178 K€ et a progressé de 25% de 2004 à 2005 pour se porter à 1 474 K€

### ***Résultat financier***

Le résultat financier s'est élevé à -206 K€ pour l'exercice 2005 contre -56 K€ pour l'exercice 2004 et 81 K€ pour l'exercice précédent.

### ***Résultat exceptionnel***

Le résultat exceptionnel s'est élevé à - 700 K€ en 2005 contre - 421 K€ en 2004 et - 331 K€ en 2003.

Il s'agit principalement de produits et charges liés à des réorganisations consécutives aux opérations de croissance externe.

### ***Résultat net***

Après participation et impôt, le résultat net est passé de 156 K€ en 2003 à 489 K€ en 2004 et à 654 K€ en 2005.

### **Déclaration sur les fonds de roulement**

Prodware estime disposer d'un fonds de roulement net suffisant au regard des obligations actuelles, et sur une période prospective de 12 mois à compter de la date du présent prospectus.

### **Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations du CESR, §127, la situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

*Situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 décembre 2005*

| Capitaux propres et endettement                       | Au 31 décembre 2005<br>(en K€) |
|---|--------------------------------|
| <b>Dette à Court Terme</b>                            | <b>454</b>                     |
| Garantie  | 454                            |
| Faisant l'objet de sûretés réelles                    |                                |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |                                |
| <b>Dette Long Terme (hors part CT de la dette LT)</b> | <b>165</b>                     |
| Garantie  | 165                            |
| Faisant l'objet de sûretés réelles                    |                                |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |                                |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |                                |
| <b>Capitaux propres</b>                               | <b>3 453</b>                   |
| Capital social  | 1 485                          |
| Primes d'émission et de fusion                        | 1 253                          |
| Réserves  | 60                             |
| Résultat au 31 décembre 2005                          | 654                            |

*Informations complémentaires sur l'endettement*

| Endettement   | Au 31 décembre 2005<br>(en K€) |
|---|--------------------------------|
| A. Trésorerie   | 613                            |
| B. Instruments équivalents  |                                |
| C. Titres de placement  |                                |
| <b>D. Liquidités (A+B+C)</b>                                      | <b>613</b>                     |
| E. Créances financières à court terme                             |                                |
| F. Dettes bancaires à court terme                                 | 234                            |
| G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme         | 219                            |
| H. Autres dettes financières à court terme                        |                                |
| <b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>                | <b>453</b>                     |
| <b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>         | <b>-160</b>                    |
| K. Emprunts bancaires à plus d'un an                              | 165                            |
| L. Obligations émises   |                                |
| M. Autres emprunts à plus d'un an                                 |                                |
| <b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b> | <b>165</b>                     |
| <b>O. Endettement financier net (J+N)</b>                         | <b>5</b>                       |

*Evénements intervenus entre le 31 décembre 2005 et le visa sur le présent prospectus :*

Le 2 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 42 000 actions nouvelles de numéraire au profit de dirigeants, investisseurs et salariés de la Société a été réalisée au prix de 10 €par action.

Le 15 mars 2006, 37 931 actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 €par action par exercice de BSA par le FCPR Entrepreneurs Venture.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 €par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 122 681 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit du FCPR Entrepreneurs Venture. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 16 357 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit de Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

*Evolution du montant du capital social et de la prime d'émission cumulés suite à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus :*

| en K€               | Capital social | Prime d'émission |
|---------------------|----------------|------------------|
| au 31 décembre 2005 | 1 485          | 1 253            |
| au 2 mars 2006      | 1 512          | 1 646            |
| au 15 mars 2006     | 1 549          | 2 123            |
| au 22 mars 2006     | 1 639          | 2 935            |

#### **Conseil d'administration**

Monsieur Philippe Bouaziz, Président  
Monsieur François Richard  
Monsieur Jean-Gérard Bouaziz  
Falmouth Investissements SARL, représentée par Monsieur Maurice Khawam  
Monsieur Alain Conrard

#### **Censeurs**

Monsieur Bernard Fraigneau  
Entrepreneur Venture Gestion SA, représentée par Monsieur Alain Beaulac

#### **Direction Générale**

Monsieur Philippe Bouaziz, Directeur Général  
Monsieur François Richard, Directeur Général Délégué  
Monsieur Alain Conrard, Directeur Général Délégué

#### **Responsables du contrôle des comptes**

Commissaire aux comptes titulaire : EURL Christian Tournois domiciliée 15, rue de la Chartrie, 17 220 Bourgneuf

Commissaire aux comptes suppléant : NSK, représenté par Monsieur Philippe Nielsen, domicilié 11, rue Mogador, 75009 Paris

Auditeur contractuel mandaté à l'occasion de l'introduction de la Société sur Alternext : Deloitte domicilié 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi

## Actionnariat

| Actionnaire              | Au 31 décembre 2005                |                             | Au 23 mars 2006                    |                             |
|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
|                          | Nombre d'actions de droits de vote | % capital et droits de vote | Nombre d'actions de droits de vote | % capital et droits de vote |
| Philippe Bouaziz         | 1 502 940                          | 65,77%                      | 1 507 940                          | 59,78%                      |
| Jean-Gérard Bouaziz      | 4 450                              | 0,19%                       | 4 450                              | 0,18%                       |
| François Richard         | 442 140                            | 19,35%                      | 442 140                            | 17,53%                      |
| Alain Conrard            | 19 250                             | 0,84%                       | 29 250                             | 1,16%                       |
| Jacques-Emmanuel Mercier | 51 065                             | 2,23%                       | 95 822                             | 3,80%                       |
| Bernard Fraigneau        | 6 800                              | 0,30%                       | 6 800                              | 0,27%                       |
| COLIGNON                 | 40 400                             | 1,77%                       | 40 400                             | 1,60%                       |
| MILLEMIMUM SERVICES      | 0                                  | 0,00%                       | 15 000                             | 0,59%                       |
| FALMOUTH INVEST          | 19 400                             | 0,85%                       | 19 400                             | 0,77%                       |
| LOGICIELS HERTZIENS      | 19 200                             | 0,84%                       | 19 200                             | 0,76%                       |
| ABHEXIS                  | 6 400                              | 0,28%                       | 6 400                              | 0,25%                       |
| GWS EUROPE               | 13 200                             | 0,58%                       | 13 200                             | 0,52%                       |
| FCPR ENTREPRENEURS V     | 73 003                             | 3,19%                       | 233 615                            | 9,26%                       |
| Salariés                 | 87 030                             | 3,81%                       | 89 030                             | 3,53%                       |
| Public                   |                                    |                             |                                    |                             |
| <b>Total</b>             | <b>2 285 278</b>                   | <b>100,00%</b>              | <b>2 522 647</b>                   | <b>100,00%</b>              |

| Actionnaire                | Répartition prévisionnelle post introduction (sur la base d'une émission de 667 000 actions) |                |                          |                  | Répartition prévisionnelle post introduction (sur la base d'une émission de 733 700 actions, soit un exercice à 100% de la clause d'extension) |                |                          |                  |
|----------------------------|--|----------------|--------------------------|------------------|--|----------------|--------------------------|------------------|
|                            | Nombre d'actions   | % capital      | Nombre de droits de vote | % droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
| Philippe Bouaziz           | 1 507 940  | 47,28%         | 2 933 540                | 56,49%           | 1 507 940  | 46,31%         | 2 933 540                | 55,77%           |
| Jean-Gérard Bouaziz        | 4 450  | 0,14%          | 5 050                    | 0,10%            | 4 450  | 0,14%          | 5 050                    | 0,10%            |
| François Richard           | 442 140  | 13,86%         | 882 740                  | 17,00%           | 442 140  | 13,58%         | 882 740                  | 16,78%           |
| Alain Conrard              | 29 250   | 0,92%          | 39 250                   | 0,76%            | 29 250   | 0,90%          | 39 250                   | 0,75%            |
| Jacques-Emmanuel Mercier   | 95 822   | 3,00%          | 121 822                  | 2,35%            | 95 822   | 2,94%          | 121 822                  | 2,32%            |
| Bernard Fraigneau          | 6 800  | 0,21%          | 13 600                   | 0,26%            | 6 800  | 0,21%          | 13 600                   | 0,26%            |
| COLIGNON                   | 40 400   | 1,27%          | 61 600                   | 1,19%            | 40 400   | 1,24%          | 61 600                   | 1,17%            |
| MILLEMIMUM SERVICES        | 15 000   | 0,47%          | 15 000                   | 0,29%            | 15 000   | 0,46%          | 15 000                   | 0,29%            |
| FALMOUTH INVEST            | 19 400   | 0,61%          | 19 600                   | 0,38%            | 19 400   | 0,60%          | 19 600                   | 0,37%            |
| LOGICIELS HERTZIENS        | 19 200   | 0,60%          | 19 200                   | 0,37%            | 19 200   | 0,59%          | 19 200                   | 0,37%            |
| ABHEXIS                    | 6 400  | 0,20%          | 6 400                    | 0,12%            | 6 400  | 0,20%          | 6 400                    | 0,12%            |
| GWS EUROPE                 | 13 200   | 0,41%          | 13 200                   | 0,25%            | 13 200   | 0,41%          | 13 200                   | 0,25%            |
| FCPR ENTREPRENEURS VENTURE | 233 615  | 7,32%          | 233 615                  | 4,50%            | 233 615  | 7,17%          | 233 615                  | 4,44%            |
| Salariés                   | 89 030   | 2,79%          | 161 430                  | 3,11%            | 89 030   | 2,73%          | 161 430                  | 3,07%            |
| Public                     | 667 000  | 20,91%         | 667 000                  | 12,84%           | 733 700  | 22,53%         | 733 700                  | 13,95%           |
| <b>Total</b>               | <b>3 189 647</b>   | <b>100,00%</b> | <b>5 193 047</b>         | <b>100,00%</b>   | <b>3 256 347</b>   | <b>100,00%</b> | <b>5 259 747</b>         | <b>100,00%</b>   |

## **C – Résumé des Principaux facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Les risques concernant l'Opération :

- risque lié à l'admission des actions sur un marché non réglementé : les actionnaires ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes,
- risques liés à l'absence de cotation de la Société préalablement à l'admission,
- risques liés à l'impact d'éléments particuliers sur la cotation des actions de la Société,
- risque de réalisation partielle ou de non réalisation de l'augmentation de capital.

Ces risques sont décrits au paragraphe 2.2. de la seconde partie du prospectus.

Les risques concernant la Société :

Ces risques sont décrits au chapitre 4 de la première partie du prospectus. Ils comprennent notamment les risques commerciaux (clients et fournisseurs), les risques liés à la concurrence, les risques technologiques, les risques de marché (liquidité, taux, actions), les risques juridiques.

Ces risques, ou l'un de ces risques, ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Prodware ou le cours de ses actions.

## **D – Renseignements complémentaires**

Capital social : A la date du prospectus, le capital social de la Société d'élève à 1 639 720,55 € divisé en 2 522 647 actions de 0,65 € de valeur nominale. Sur une hypothèse d'émission de 667.000 Actions Nouvelles, le capital social de Prodware s'établira à la date de la première cotation à 2.073.270,55 € divisé en 3.189.647 actions de 0,65 € de valeur nominale. Ce montant pourra être porté à 2.116.625,55 € divisé en 3.256.347 actions de 0,65 € de valeur nominale en cas d'exercice de la clause d'extension.

Acte constitutif et statuts : l'organisation de la Société est régie par ses statuts. Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Documents accessibles au public : l'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à Prodware devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société au 45, quai de la Seine, 75019 Paris.



**PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS A PRODWARE – Annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004**

**1 PERSONNES RESPONSABLES**

**1.1 Responsable du prospectus**

Monsieur Philippe Bouaziz, Président Directeur Général

**1.2 Attestation du responsable du prospectus**

«A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les informations financières historiques présentées dans le présent prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.1.2., 20.2.2., 20.3.2. pour les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003.

Monsieur Philippe Bouaziz, Président Directeur Général

**1.3 Attestation du Listing Sponsor**

Avenir Finance Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext du Prodware, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par Prodware ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au schéma type d'Alternext. Avenir Finance Corporate atteste, conformément à l'article 212-16 du règlement général de l'AMF et aux règles d'Alternext, que les diligences accomplies n'ont révélé dans le prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette attestation est délivrée sur la base des documents ou renseignements fournis par Prodware à Avenir Finance Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Avenir Finance Corporate de souscrire aux actions Prodware, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par Prodware ou ses commissaires aux comptes.

Avenir Finance Corporate

Monsieur Antoine Rimpot, Directeur Général.

## **2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

### **2.1 Commissaire aux comptes titulaire**

EURL Christian Tournois domiciliée 15, rue de la Chartrie, 17 220 Bourgneuf, nommée en remplacement de Monsieur Christian Tournois, lors de l'assemblée générale du 22 mars 2006, pour une durée se terminant à l'issue de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

### **2.2 Commissaire aux comptes suppléant**

NSK, représentée par Monsieur Philippe Nielsen, domicilié 11 rue de Mogador, 75 009 Paris, nommé lors de l'assemblée Générale du 30 juin 2002 pour une durée de 6 exercices se terminant à l'issue de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

### **2.3 Auditeur contractuel**

Le cabinet Deloitte, domicilié 185, avenue Charles de Gaulle, 92 200 Neuilly sur Seine, représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi a été mandaté à l'occasion de l'introduction de la Société sur Alternext.

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données suivantes sont extraites des comptes historiques présentés dans le chapitre 20 du présent prospectus et doivent être lues en regard dudit chapitre.

#### *Comptes sociaux de Prodware S.A.*

| En K€                   | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires      | 25 770     | 22 579     | 15 859     |
| Résultat d'exploitation | 1 474      | 1 178      | 569        |
| Résultat financier      | -206       | -56        | 81         |
| Résultat courant        | 1 268      | 1 122      | 650        |
| Résultat exceptionnel   | -700       | -421       | -331       |
| Résultat net            | 654        | 489        | 156        |
| <br>                    |            |            |            |
| Immobilisations nettes  | 2 571      | 2 141      | 2 031      |
| Actif circulant         | 15 031     | 10 681     | 7 717      |
| Capitaux propres        | 3 453      | 2 022      | 1 232      |
| Dettes financières      | 618        | 586        | 741        |
| Disponibilités          | 613        | 167        | 231        |

## **4 FACTEURS DE RISQUES**

*Les investisseurs, avant de procéder à la souscription et/ ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent prospectus, y compris les risques décrits ci-dessous.*

*Ces risques sont à la date du prospectus, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.*

*L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur la Société, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister.*

### **4.1 Risques commerciaux**

#### ***4.1.1 Risques clients***

Prodware compte plus de 5 000 clients, dans tous secteurs d'activité. Prodware ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le premier client en 2005 représentait moins de 2,5% du chiffre d'affaires et les dix premiers, moins de 13%.

Depuis le quatrième trimestre 2005, Prodware a mis en place une cellule de recouvrement qui s'occupe de relancer les clients dont le délai de paiement est échu et de gérer les éventuelles contestations sur les factures. Prodware est assistée dans cette démarche par Side Trade (STN), le spécialiste français du recouvrement. La plateforme de traitement collaboratif STN est déployée pour l'ensemble de la Société et permet une gestion précise du poste clients. De plus, deux professionnels de la société Side Trade ont été mis à la disposition de Prodware : l'équipe se compose ainsi de quatre personnes, à laquelle s'ajoute une personne qui s'occupe des dossiers pré contentieux.

Les créances clients non recouvrées sont provisionnées proportionnellement au nombre de jours de retard de paiement. Les créances importantes, liées par exemple à des projets de type ERP, sont traitées au cas par cas.

#### ***4.1.2 Risques fournisseurs***

Le premier fournisseur représente environ 23% des achats, les cinq premiers environ 48% et les 10 premiers environ 60%.

Les principaux fournisseurs « produits » de Prodware sont Sage, Microsoft, Interlogiciel, pour les ERP, Arkoon, Symantec pour les antivirus et logiciels de sauvegarde, France Telecom pour les télécommunications, Business Object pour le décisionnel, etc.

Prodware s'attache à proposer le meilleur produit pour chaque segment de marché visé afin de proposer toujours la solution la plus en adéquation aux besoins des clients, mais aussi à avoir un produit de substitution d'un autre fournisseur afin de limiter sa dépendance.

Compte tenu de sa taille et de cette stratégie d'offre multi-produits, Prodware estime maîtriser le risque fournisseur.

## **4.2 Risques liés à la concurrence**

Prodware exerce son activité sur un marché ciblant toutes les entreprises françaises et francophones, hors SOHO (Small Office – Home Office).

La concurrence est constituée d'un nombre important de petites sociétés locales peu structurées, d'orientation plus technique que commerciale et marketing. On assiste à un mouvement de concentration important dont Prodware est un acteur actif.

## **4.3 Risques technologiques**

L'évolution technologique est la base du métier de Prodware. Celui-ci consiste à installer chez ses clients des solutions qui intègrent en permanence les évolutions technologiques en matière de logiciels et de matériel.

Le risque d'obsolescence des produits et des compétences étant particulièrement sensible, Prodware s'attache à anticiper en permanence les besoins du marché. Aussi, la veille technologique et la formation de ses consultants sont le socle du développement de Prodware.

La veille technologique est assurée par les directeurs de produits. Ils assurent aussi la veille légale et fiscale. En parallèle, une cellule de R&D est dirigée par Philippe Bouaziz, fort de son expérience de chercheur. Cette cellule a pour mission de suivre l'évolution des nouvelles technologies, de les évaluer en terme d'utilité pour les clients, de les adapter dans l'offre Prodware et de déterminer le bon timing pour leur lancement.

La formation du personnel est gérée de manière très suivie et personnalisée. La moyenne du coût de la formation annuelle interne et externe par salarié est supérieure à 7 000 €. Il s'agit d'assurer aux collaborateurs une mise à jour régulière afin qu'ils intègrent parfaitement les dernières évolutions en matière réglementaire.

## 4.4 Risques de marché

### 4.4.1 Risque de liquidité

La Société a contracté des emprunts à moyen terme, principalement afin de financer ses opérations d'acquisition.

Liste des emprunts au 31/12/2005

| Banque       | Date de signature | Date d'échéance | Taux d'intérêt | Montant initial (€) | Capital restant dû au 31/12/2005 (€) | Couverture       |
|--------------|-------------------|-----------------|----------------|---------------------|--------------------------------------|------------------|
| HERVET       | septembre-02      | août-06         | taux fixe      | 77 000              | 14 035                               | nantissement FDC |
| CCF          | juillet-02        | juin-06         | taux fixe      | 130 000             | 18 122                               | nantissement FDC |
| BICS         | juin-03           | mai-07          | taux variable  | 120 000             | 44 232                               | nantissement FDC |
| CCF          | novembre-03       | octobre-06      | taux fixe      | 120 000             | 34 898                               | nantissement FDC |
| BICS         | novembre-03       | octobre-07      | taux variable  | 120 000             | 56 870                               | nantissement FDC |
| BICS         | mars-05           | mars-08         | taux variable  | 240 000             | 182 073                              | nantissement FDC |
| BRED         | juin-05           | juin-08         | taux fixe      | 37 000              | 31 085                               | non              |
| <i>total</i> |                   |                 |                |                     | <i>381 315</i>                       |                  |

La Banque Populaire Rives de Paris (BICS) a confirmé à la Société son accord pour effectuer la levée des nantissements pris sur les fonds de commerce en garantie des trois prêts qu'elle a accordés à la Société, sous réserve de la réussite de l'introduction en Bourse de Prodware sur le marché Alternext avant fin avril 2006.

La Banque HSBC (CCF) a confirmé à la Société son accord pour effectuer la levée des nantissements pris sur les fonds de commerce en garantie des deux prêts qu'elle a accordés à la Société, sous réserve de la réussite de l'introduction en Bourse de Prodware sur le marché Alternext avant fin avril 2006.

Il n'existe pas de clause contractuelle dans les contrats de prêts conditions particulières en matière d'équilibre financier qui pourrait représenter un risque de liquidités.

Le 20 février 2006, Prodware a acquis deux sociétés :

- Tecso, dont le financement sera assuré par un emprunt à moyen terme, à taux variable, de 325 K€
- M2I, dont le financement sera assuré par un emprunt à moyen terme, à taux variable, de 240 K€

La Société dispose de lignes de crédit à court terme pour un montant total autorisé de 2 865 K€ Au 31 décembre 2005, le montant utilisé de ces lignes était de 305 K€

Prodware recourt partiellement au factoring qui lui permet de bénéficier de ressources alternatives à la dette bancaire afin de gérer sa croissance interne ainsi que les opportunités de croissance externe le cas échéant. Il n'y a pas de limite à l'utilisation du factoring par Prodware. Le montant de l'encours net utilisé au 31/12/2005 était de 1,8 M€

Par ailleurs, la Société a contracté des crédits baux sur sa flotte de véhicules pour un montant de 172 K€ de valeur d'origine. Les redevances restant à payer s'élèvent à 55 K€ au 31 décembre 2005 et le total des prix d'achat résiduels à la même date est de 17 K€

#### 4.4.2 *Risque de taux*

La Société est faiblement endettée. Le montant du capital restant dû sur les prêts à moyen terme contractés à taux variable au 31 décembre 2005 est de 283 K€

| K€  | <1an       | 1 an à 5 ans | >5 ans   | Total      |
|---|------------|--------------|----------|------------|
| Passifs financiers à taux variable  | 138        | 145          | 0        | 283        |
| Actifs financiers à taux variable   | 0          | 0            | 0        | 0          |
| Position nette avant gestion  | 138        | 145          | 0        | 283        |
| Hors bilan  | 0          | 0            | 0        | 0          |
| <b>Position nette après gestion (a)</b>   | <b>138</b> | <b>145</b>   | <b>0</b> | <b>283</b> |
| <b>Impact d'une évolution des taux de 1% sur les charges financières (année pleine)</b> | 1,38       |              |          |            |
| Montant global des frais financiers acquittés sur l'exercice précédent                  | 175        |              |          |            |
| <b>Impact relatif de l'évolution des taux sur les charges financières</b>               | <b>1%</b>  |              |          |            |

#### 4.4.3 *Risque de change*

La Société effectue la quasi-totalité de ses achats et de ses facturations en euros. Elle n'a été amenée que de façon très exceptionnelle à facturer ou à recevoir des factures en USD. Elle n'est donc pas soumise au risque de change.

#### 4.4.4 *Risque actions*

La Société détient des titres de la société Datasoft Tunisie, dont elle possède 20% du capital, pour une valeur comptable de 3 K€

Il est à noter que la société française Datasoft, laquelle a fait l'objet d'une opération de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Prodware en 2005, a conclu le 24 novembre 2005 un pacte d'associés avec la société Discovery Informatique SA, qui détient 80% du capital de Datasoft Tunisie, portant sur leurs participations respectives dans la société Datasoft Tunisie. Ce pacte comporte au profit de Datasoft un droit de sortie conjointe, un droit de retrait sans condition valable pour une durée de 18 mois, un droit de veto, un droit d'information, un droit au maintien de sa participation, un droit de sortie conditionnel et une clause de non concurrence des parties sur les territoires tunisien et algérien.

Prodware détient par ailleurs 20% du capital de la société Capvision, intégrateur Microsoft Business Solutions dans l'Est de la France, pour une valeur comptable de 2 K€

D'autre part, Prodware a acquis le 20 février 2006 100% du capital des sociétés Tecso et M2I, pour une valeur comptable de respectivement 175 000 € et 240 000 €

Elle ne détient pas d'autre titre.

## 4.5 Risques juridiques

Voir paragraphe 20.6.

### *Risque lié à la propriété intellectuelle*

Prodware s'assure, lorsqu'elle réalise des opérations de croissance externe, de la propriété par la société acquise de l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits sur les bases de données, créations graphiques, logicielles, documentation associée, inclus dans les droits de propriété intellectuelle) résultant des développements, documents, missions, travaux réalisés :

- par ses salariés ou mandataires sociaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- par ses sous-traitants ou prestataires pour son compte ou celui de ses propres clients.

Elle s'assure également :

- que les droits de propriété intellectuelle appartenant à la société acquise font l'objet d'une protection adéquate et que, pour chacun d'entre eux, cette protection a été continuée depuis la date du premier dépôt correspondant ou la date de création,
- que la société a procédé en temps utile aux démarches nécessaires au dépôt, au renouvellement des enregistrements et à la protection des droits de propriété intellectuelle, à chaque fois que ces démarches étaient nécessaires au maintien et à la protection desdits droits de propriété intellectuelle,
- que les droits de propriété intellectuelle ne sont grevés d'aucun droit de tiers,
- la société est valablement autorisée à utiliser les droits de propriété intellectuelle dont elle n'est pas propriétaire et qu'elle utilise effectivement dans le cadre normal de ses activités et qu'elle a respecté les clauses des contrats lui conférant cette autorisation,
- qu'aucun des droits de propriété intellectuelle n'est contrefaisant ou ne porte atteinte à des droits de tiers et que la société ne fait pas l'objet, ni n'est menacée de faire l'objet d'une procédure pour violation de droits de propriété industrielle, intellectuelle, littéraire ou artistique appartenant à des tiers et que la société n'a pas reçu une mise en demeure d'avoir à cesser de violer des droits de propriété industrielle, intellectuelle, littéraire ou artistique appartenant à des tiers.

Par ailleurs, les développements réalisés par les salariés dans le cadre de leur contrat de travail sont la propriété de Prodware.

A sa connaissance, la Société n'encourt pas de risque juridique significatif à la date du présent prospectus.

## 4.6 Risques fiscaux

Prodware a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2004 portant sur les exercices 2001 à 2003.

Ce contrôle a fait ressortir :

(i) en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée : un décalage entre le montant du chiffre d'affaires déclaré sur les périodes vérifiées et le montant des prestations réellement encaissées. Ce retard dans les déclarations de TVA de la Société a donné lieu à un redressement de 100 K€ de principal et de 14 K€ d'intérêts de retard sur les trois exercices. Compte tenu du fait que le redressement porte sur un simple décalage dans le temps du paiement de la TVA, le coût de ce redressement pour la Société se limite *in fine* au montant des intérêts de retard ;



(ii) en matière de taxe professionnelle : l'administration fiscale a considéré que la taxe professionnelle déclarée par Prodware ne correspondait pas aux dispositions relatives à la cotisation minimale de taxe professionnelle, basée sur un pourcentage de la valeur ajoutée. Le redressement total, pour les trois exercices soumis au contrôle, s'est élevé à 270 K€ (intérêts de retard et pénalités compris). Il est à noter que compte tenu de la bonne foi évidente de Prodware, l'administration lui a consenti des réductions très substantielles, tant sur les intérêts que sur les pénalités.

A la date du présent prospectus, la Société ne fait l'objet d'aucun contrôle et aucun redressement ne subsiste.

#### 4.7 Risques sociaux

Prodware a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2004 portant sur les exercices 2001 à 2003. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 51 K€

A la date du présent prospectus, la Société ne fait l'objet d'aucun contrôle et aucun redressement ne subsiste.

#### 4.8 Risques industriels et liés à l'environnement

A la date du présent prospectus et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque industriel et lié à l'environnement.

#### 4.9 Assurances

Les principaux contrats d'assurance de la Société sont les suivants :

| Nature de la police         | Assureur  | Objet   | Montant de la couverture (€)   |
|-----------------------------|-----------|---|--|
| Flotte automobile           | AXA       | Assurance des véhicules de Prodware   | Tous risques   |
| Multirisques professionnels | AXA-Swiss | Assurance couvrant les risques professionnels pour les agences<br><br>exemple agence de Nantes : incendie, catastrophes naturelles, dommages électriques, dégâts des eaux, bris de glace, vol, détérioration, reconstitution d'archives | conditions particulières pour chaque implantation<br><br>cumul des indemnisations par sinistre : 135 180                     |
| Multirisques professionnels | Swiss     | Assurance couvrant les risques professionnels pour le siège social<br><br>incendie, tempête, catastrophes naturelles, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glace, attentats, vandalisme, autres dommages aux biens       | cumul des indemnisations par sinistre : 637 016  |
| Tous risques informatique   | Swiss     | Assurance tous risques des biens et matériels informatiques et bureautiques   | bris de machine : 100 000<br>frais supplémentaires d'exploitations, supports/frais de reconstitution d'informations : 50 000 |
| Responsabilité civile       | AXA       | Assurance RC de Prodware<br>RC exploitation tous dommages confondus<br>RC professionnelle tous dommages confondus   | 7 500 000<br>1 500 000   |

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité. Ces risques sont tous couverts par les contrats susmentionnés. Il n'y a pas de mécanisme d'autoassurance.

Le montant des primes d'assurances versées au cours du dernier exercice s'élève à 164 024 €

## **5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution de la Société**

#### ***5.1.1 Raison sociale (article 3 des statuts)***

La dénomination sociale de la Société est « Prodware ».

#### ***5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société***

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 335 962.

Le numéro SIRET de la Société est 352 335 962 000 44. Le code NAF est 721Z.

#### ***5.1.3 Date de constitution et durée de la Société***

La Société a été constituée le 7 septembre 1989 pour une durée devant expirer le 10 novembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### ***5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable (articles 1 et 4 des statuts)***

Le siège social de la Société est sis 45, quai de Seine, 75 019 Paris.

Téléphone : 01 55 26 11 11

Fax : 01 55 26 11 00

Site internet : [www.prodware.fr](http://www.prodware.fr)

La Société a été créée sous la forme de Société Anonyme. Elle est régie notamment par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et du décret n°64-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### ***5.1.5 Exercice social (article 28 des statuts)***

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### 5.1.6 Historique

- Sept 1989** Création de Prodware par Philippe Bouaziz, ingénieur en informatique avec d'autres associés. La Société a pour objet initial de fournir des prestations d'ingénierie logicielle et la mise en place de réseaux informatiques.
- Fin 1995** Mise en place de partenariats avec les sociétés Sybel puis Saari (intégrées depuis au groupe Sage).
- En trois ans, Prodware se positionne comme l'un des plus importants partenaires de Sage en France.
- 1998** Premières micro-opérations de croissance externe : reprise de la société Codix-On-Line, provider internet basé à Paris et du fonds de commerce de la société Affip, distributeur Sage basé à La Défense.
- Le développement de Prodware est passé par l'acquisition de distributeurs ou de fonds de commerce Sage ou Microsoft et la mise en place en parallèle d'autres partenariats afin de diversifier l'offre produits et d'étendre la couverture géographique.
- 1999** Partenariat avec Navision, éditeur ERP, qui a été racheté par Microsoft (Microsoft Business Solutions – MBS).
- 2001** Reprise du fonds de commerce de la société LGSF, premier distributeur Sage auprès des PME en France, avec 35 collaborateurs. L'acquisition de LGSF est à l'origine de la mise en place du modèle d'industrialisation des processus chez Prodware.
- Prodware devient un des leaders de la vente de produits Sage, avec plus de 2 000 clients installés.
- 2002** Reprise du fonds de commerce de la société Sillage, distributeur Sage en Ile de France spécialisé dans le mid market.
- Reprise du groupe Thesia, distributeur Sage/Navision, qui permet à Prodware de renforcer sa position de leader à Paris et de créer une division internationale.
- 2003** Arrivée d'Alain Conrard au sein de Prodware, faisant passer la Société d'un modèle « R&D Driven » (orienté « technologie ») à un modèle « Sales & Marketing Driven » (orienté « marché »).
- Rachat de la société Datasoft, à Toulouse, et de sa participation dans sa filiale tunisienne. Cette opération a permis à Prodware, en plus d'intégrer une quarantaine de nouveaux collaborateurs et d'offrir une base avancée à l'international, de devenir un des leaders de l'intégration des ERP MBS (Navision, Axapta).
- Micro opérations d'acquisition de parcs Sage ciblés régionalement : acquisition de sociétés et de fonds de commerce à Nice, à Montpellier et Mulhouse.
- Rachat du fonds de commerce Sage de GFI Informatique, à Paris.
- Signature d'un partenariat international avec Interlogiciel, éditeur d'ERP pour PME.
- 2004** Poursuite de la réalisation d'acquisitions ciblées de parcs Sage en régions : acquisition de fonds de commerce à Nantes et à Lille.

Initialisation de la politique de verticalisation par secteur d'activité avec le lancement de l'offre Naviloc, adressant les entreprises ayant une activité de location. Conception de « sous produits » du Framework applicatif : Ressource 2000, Prodpaie...

**2005** Poursuite de la politique de verticalisation avec l'acquisition d'un fonds de commerce permettant notamment de se développer sur le secteur du bâtiment.

Réalisation d'une Transmission Universelle du Patrimoine des sociétés Codix On Line et Datasoft au profit de Prodware.

**2006** Acquisitions des sociétés Tecso et M2I. Ces acquisitions permettent à Prodware de :  
.devenir leader sur les logiciels MBS en France, en particulier sur Axapta,  
.de renforcer sa présence dans la région lilloise,  
. d'ouvrir une agence en région Champagne-Ardenne.  
M2I est spécialisée sur la plateforme AS 400 d'IBM. Son acquisition permet donc aussi à Prodware d'acquérir les compétences sur cette plateforme et de proposer à ses 150 clients des produits et services complémentaires. La forte expérience du groupe en environnement MBS permet aussi à une partie de ces entreprises, à la recherche d'un « Système Ouvert », de voir en Prodware la SSII capable de les accompagner.

Prodware entend poursuivre sa politique de croissance externe avec comme objectifs :

- Renforcement de ses positions sur les métiers historiques (Sage et Microsoft) grâce à l'acquisition de sociétés et de fonds de commerce - apportant de nouvelles compétences et de nouveaux clients -,
- Développements de métiers connexes, représentant une réelle valeur ajoutée pour les clients, par l'acquisition de savoir faire et compétences,
- Développements de marchés verticaux, via l'acquisition de SSII spécialisées sur des marchés cibles et possédant des parcs clients auxquels seront proposées des offres cibles bâties sur les standards (Sage et Microsoft) du marché.

## **5.2 Investissements**

Outre les investissements liés à la croissance externe, l'activité de Prodware est relativement peu capitalistique.

### ***5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société sur les trois derniers exercices***

#### **Investissements réalisés pendant l'exercice 2003**

Incorporels : 663 K€ dont 658K € correspondant à des acquisitions de fonds de commerce.

Corporels : 197 K€, dont 93 K€ d'agencements, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, et 104 K€ d'immobilisations corporelles en cours correspondant à l'activation de certains coûts relatifs au logiciel Ressource 2000.

Financiers : 363 K€ dont 339 K€ correspondant aux acquisitions des sociétés Datasoft, TBSI et MSDI et 24 K€ de prêts au personnel.

## **Investissements réalisés pendant l'exercice 2004**

Incorporels : 127 K€ correspondant à des acquisitions de fonds de commerce.

Corporels : 212 K€, dont 7 K€ de matériel de transport, matériel de bureau et informatique, 198 K€ d'immobilisations corporelles en cours correspondant à l'activation de certains coûts relatifs au logiciel Ressource 2000 et 6 K€ d'avances et acomptes.

Financiers : 17 K€ de prêts au personnel.

## **Investissements réalisés pendant l'exercice 2005**

Incorporels : 913 K€ correspondant à l'immobilisation de l'application labellisée ANVAR pour 623 K€ (dont 238 K€ au titre de l'année 2005 et 385 K€ provenant du transfert de compte d'immobilisation en cours). Le solde des investissements incorporels correspond à des acquisitions de fonds de commerce.

Corporels : 125 K€ correspondant à des acquisitions de matériel de transport et matériel de bureau.

### ***5.2.2 Principaux investissements en cours***

Le 20 février 2006, Prodware a acquis 100% du capital des sociétés Tecso pour un montant de 175 K€ et M2I pour un montant de 240 K€

La société Tecso a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 3 656 K€ pour un résultat net de -117 K€ (exercice de 16 mois).

La société MII a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 3 780 K€ pour un résultat net de 13 K€ (exercice de 18 mois).

Prodware a repris à la barre du tribunal de commerce de Bordeaux les fonds de commerce des sociétés Star Bureautique, Le Cid, et EDIC (groupe Syliance). Star Bureautique (La Rochelle) et Le Cid (Bordeaux) sont deux centres de compétences Sage et MBS. EDIC est un éditeur vertical qui a développé une solution logistique. 42 personnes ont ainsi été reprises pour un chiffre d'affaires au 31/12/2005 de 4,7 M €

### ***5.2.3 Principaux investissements à venir pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes***

La Société a formalisé une offre de reprise de fonds de commerce auprès d'un administrateur judiciaire dans le ressort du tribunal de commerce de Reims (le 16 février 2006) pour une société sous le régime du redressement judiciaire.

## 6 APERÇU DES ACTIVITES

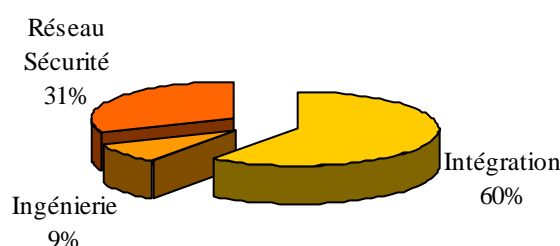
Un lexique figure à la fin de la Partie 1.

### 6.1 Les métiers et l'offre de Prodware

Prodware est une SSII de dimension nationale qui propose une offre différenciée couvrant l'ensemble des besoins des entreprises qui lui permet de proposer LA solution adaptée à chaque cas.

Ainsi, autour de son cœur d'expertise, qui est l'intégration de progiciels de gestion (intégration de progiciels de gestion dans une logique « Best of Breed » (ou briques métiers) essentiellement autour des offres Sage et intégration d'ERP (Enterprise Resources Planning ou Progiciels de Gestion Intégrés) avec Divalto et Microsoft Business Solutions), Prodware a bâti une offre globale couvrant également les domaines de l'ingénierie logicielle et décisionnelle et des réseaux et de la sécurité.

*Répartition du chiffre d'affaires par activité en 2005*



La Société commercialise son offre en France à travers un réseau d'agences, véritables centres d'expertise, couvrant l'ensemble du territoire, et à l'étranger, via un réseau de partenaires.

Parallèlement à cette division par métiers, Prodware décline ses offres sur deux segments de marché : les Petites et Moyennes Entreprises – Petites et moyennes Industries (PME-PMI) et les Moyennes et Grandes Entreprises (MGE).

#### 6.1.1 L'offre à destination des PME-PMI

Prodware conseille les sociétés de moins de 100 salariés dans le choix de solutions en matière de progiciels de gestion puis les met en place en les adaptant aux spécificités de chaque entreprise. L'intervention de Prodware peut aller de l'intégration d'une application particulière standard (trésorerie, gestion des ressources humaines, paye, etc) dans un système existant, à la conception globale du système d'information de ses clients.

En matière d'intégration de logiciels, Prodware propose à ses clients les offres produit de deux éditeurs leaders sur le marché de la PME-PMI. Les offres de ces éditeurs sont très complémentaires en termes de couverture fonctionnelle (métier et technologie) à savoir :

- Sage (PME) : Prodware est Centre de Compétences Sage en France et intègre l'ensemble de la gamme de l'éditeur. Ceci est vrai tant pour les lignes 30, 100, 500 et 1000, offres dites horizontales, que pour les offres verticales telle que Multidevis pour le Bâtiment et enfin SalesLogix pour la Gestion de la Relation Client.
- Plus de 110 chargés de clientèle, consultants, formateurs, techniciens sont dédiés aux clients Sage, ce qui fait de la Société l'un des tous premiers partenaires de Sage en France. Pour la quatrième année, la Société a été récompensée par un Sage d'Or (Sage d'Or 2005 des plus grosses ventes réalisées en Gestion de la Relation Client).
- Interlogiciel (PME-PMI) : Prodware est le premier intégrateur de solutions Divalto en France et à l'étranger (. Prodware a été nommé premier au classement Divalto d'Or 2006, qui récompense le chiffre d'affaires le plus important effectué chez l'éditeur en 2005). Elle est le seul intégrateur à avoir obtenu le plus important degré de certification : l'agrément Maestro de Divalto. Cet agrément identifie Prodware comme l'unique partenaire proposant l'intégralité de la solution ainsi que les services associés sur toute la France.

### ***6.1.2 L'offre à destination des MGE***

Les moyennes et grandes entreprises comprennent les sociétés de plus de 100 salariés.

Sur ce segment, Prodware propose en particulier les solutions Dynamics Nav et Ax de Microsoft Business Solutions (MBS). Prodware est certifié Microsoft - Gold Partner pour les produits Dynamics mais aussi, pour les Réseaux et la gestion des données (SGBD, Décisionnel). Enfin, Prodware a reçu la certification « On-Target » par Microsoft pour sa méthodologie CMP (voir chapitre 6.2.2.).

Les métiers ingénierie et réseaux apportent des solutions tant au segment PME-PMI qu'au segment MGE.

Prodware vient d'être choisi par un groupe industriel suédois pour la mise en œuvre de son ERP Dynamics AX pour la France, le Royaume Uni et la Belgique.

### ***6.1.3 Ingénierie logicielle et décisionnelle***

Les personnels de ce département conçoivent pour les clients des briques logicielles venant enrichir les offres standard du marché. Elles peuvent être de deux natures :

- Verticales « dites de niche », qui encapsulent des fonctionnalités sectorielles ou métier, mal adressés par les grands standards. Les plateformes utilisées sont celles livrées par les éditeurs, et les frameworks applicatifs conçus par Prodware (par exemple ressource 2000).
- Décisionnelles, qui apportent aux décideurs des éléments tangibles pour analyser, et piloter leurs entreprises. Business Object et Microsoft sont les principaux partenaires pour cette activité.

Aussi Prodware a développé et développe très régulièrement des solutions variées qui correspondent :

- aux besoins récurrents identifiés auprès des clients ou prospects ainsi que par les ingénieurs ou consultants intervenant en clientèle ;
- aux fruits de la veille technologique, légale, fiscale et concurrentielle et qui représentent une réelle valeur ajoutée aux offres standards,

Ces solutions participent à la mise en application de la stratégie de ventes complémentaires et répétitives (up sales, cross sales – voir lexique).

Parmi ces réalisations, peuvent être cités :

- Naviloc, un add-on de gestion de location de matériels dédiés aux environnements Microsoft ; Navision et Axapta, cet add-on a permis en 2004 la signature de deux contrats pour 1 M€ Il a été approuvé par Microsoft qui en fait la promotion sur son site ;
- Le connecteur comptable universel, un outil d'EAI (Enterprise Application Integration - voir lexique) paramétrable en entrée et en sortie qui permet d'interfacer une comptabilité standard du marché avec un autre logiciel d'une autre marque ou gamme ;
- Prodmail, réalisé en 2000, qui permet, depuis n'importe quel applicatif ne disposant pas de fonction web, d'imprimer un document (factures, devis...) directement au format PDF et de proposer automatiquement son envoi par mail ;
- ProdPaie, connecteur EAI permettant d'interfacer n'importe quel système de paie, qui dispose d'une IHM (Interface Homme-Machine – voir lexique) vulgarisée, qui autorise la saisie des éléments variables de paie par des tiers non spécialisés ;
- Ressources 2000, une solution verticale innovante permettant aux entreprises de services de pouvoir mettre en place une réelle gestion de production informatisée. Ressource 2000 a été développé initialement pour les besoins de l'activité de Prodware. Il s'agit d'un outil qui permet de suivre la gestion des plannings, la hotline et la facturation des projets. Cet outil a trouvé de nombreux débouchés auprès de la clientèle. Au titre de ce développement, Prodware a reçu la qualification d'« Entreprise innovante », par l'ANVAR, ce qui permet aux Fonds Commun de Placement dans l'Innovation d'investir au capital de la Société dans des conditions fiscales attractives.

#### **6.1.4 Réseaux, sécurité, convergence de données**

Prodware distribue et installe chez ses clients les logiciels et matériels adéquats afin de disposer d'un équipement réseau fiable, performant et sécurisé permettant notamment la gestion de la qualité de service et l'utilisation de la voix sur IP.

De même, en matière de sécurité des réseaux, Prodware offre à ses clients les meilleures solutions.

Ainsi, Prodware a développé des relations avec les leaders de chaque marché :

- France Télécom, pour lequel Prodware est certifié « Partenaire Expert »,
- HP, IBM, Cisco, pour le matériel (serveurs, routeurs ...),
- Microsoft, Citrix, pour les logiciels réseaux,
- Arkoon, Check Point, Netasq, Symantec pour les logiciels de sécurisation.



### 6.1.5 Nouveaux produits ou services lancés sur le marché

Grâce à l'expérience acquise auprès de ses clients, Prodware a développé « Info express PME », une offre globale d'infogérance, moyennant une redevance mensuelle au plus juste prix. Il s'agit d'un package évolutif, incluant ERP, CRM, serveur et sauvegarde. Cette offre est basée sur une logique industrielle et sera déclinée sur Navision, Divalto ainsi que sur Sage 1000. Elle s'adresse au plus grand nombre de PME (Chiffre d'affaires inférieur à 70 M€ moins de 100 employés, hors secteur banque, assurances et fournisseurs de la grande distribution). La mise sur le marché de cette offre est prévue pour le troisième trimestre 2006.

Dans la logique de l'évolution du marché, Prodware a pour objectif de développer une approche « verticale » autour de 7 ou 8 grands axes industriels, en s'appuyant sur :

- les offres des partenaires : via Sage pour le bâtiment par exemple ou via les offres faites par des ISV (Independent Software Vendors – voir lexique) ayant développé des solutions verticales pour MBS ou encore via le groupement Ax Pact (voir paragraphe 6.2.1.) ;
- le développement de solutions verticales en interne ;
- une stratégie d'acquisition de sociétés verticales régionales en France sur des plateformes obsolètes afin de faire évoluer vers des plateformes récentes plus performantes et les commercialiser via ses agences et par les réseaux de partenaires.

## 6.2 Une organisation au service des clients

### 6.2.1 Penser global, agir local

*Une implantation nationale solide pour un service de proximité*



Prodware est présent sur le territoire de la France métropolitaine au travers de 15 agences réparties sur l'ensemble du territoire, qui lui permet d'offrir à ses clients un service de proximité.

Chaque agence fonctionne de façon autonome sur son territoire géographique, et propose l'ensemble de l'offre Prodware. Un responsable d'agence gère une équipe locale de commerciaux, consultants et ingénieurs.

### ***L'accompagnement à l'international***

Par la mise en place de partenariats, Prodware est représenté dans plus de 35 pays, afin d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux.

Prodware est présent à travers :

- Datasoft Tunisie, détenue à 20%,
- les Contrats de Services Prodware (CSP) : les meilleurs partenaires locaux ont été sélectionnés par Prodware en Europe et en Afrique afin d'assurer la qualité du service nécessaire, dans une logique de proximité. La coordination des projets importants est assurée par Prodware,
- le groupement Axpact (Global Axapta Solutions) : Prodware est le seul partenaire en France de ce groupement qui rassemble les partenaires leader de Microsoft Business Solutions à travers le monde. Ce groupement réunit 13 partenaires à travers le monde (Autriche, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Inde, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume Uni, US, République Tchèque). Ce groupement a pour objectif la mise en commun des compétences nationales de partenaires leader Axapta afin de proposer une offre aux clients internationaux. Le groupement Ax-Pact représente plus de 400 sites Dynamics Ax installés, plus de 180 experts certifiés, et une large gamme de solutions verticales.

### **6.2.2 Organisation**

L'organisation de Prodware est constituée autour :

- du siège, basé à Paris, qui abrite les services généraux (Direction Générale, Direction Administrative et Financière, Direction des Ressources Humaines, etc), les activités de vente et de production pour l'Ile de France, l'ensemble des supports techniques (Sage, Divalto, MBS, Réseau), la Direction des Ventes à l'international,
- de 14 agences regroupées en 8 régions : chaque agence est gérée par un Directeur en charge du développement de l'ensemble des activités de Prodware sur son territoire géographique.

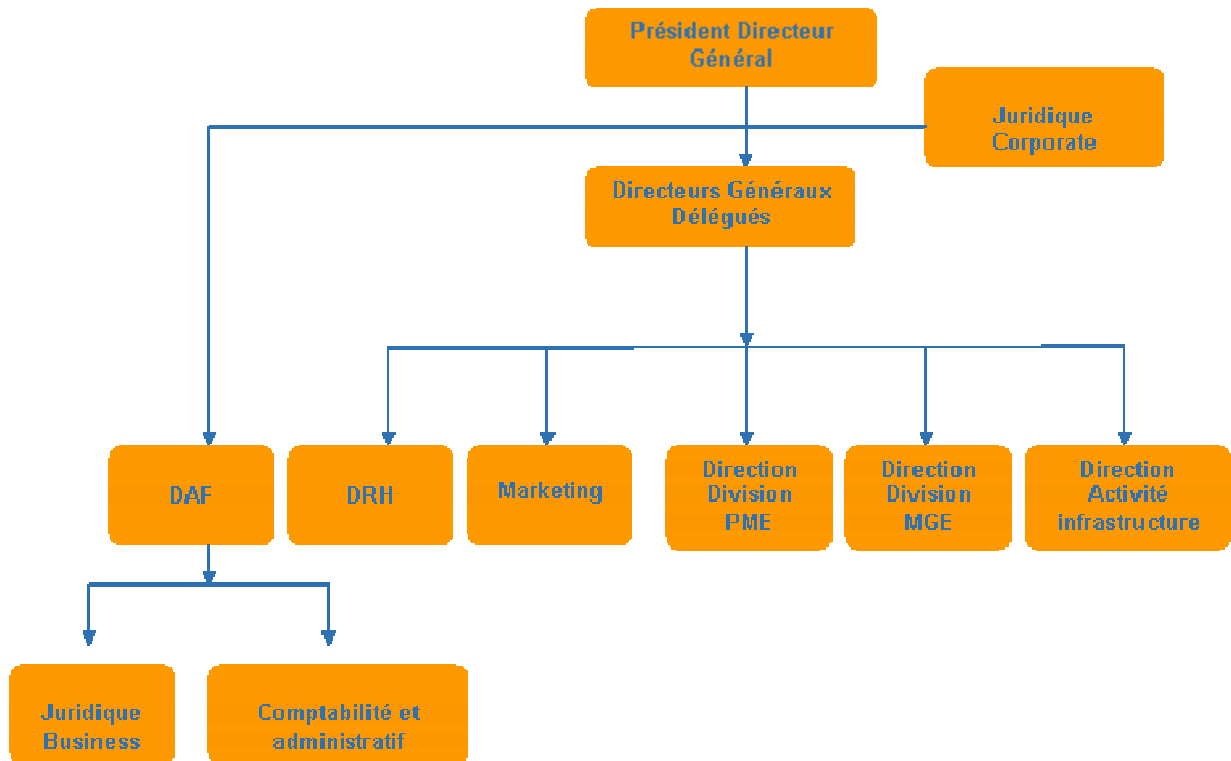
Trois comités ont été mis en place :

- Le Comité de Direction Opérationnel regroupe les Directeurs d'agences, les Directeurs de centres de production et la DAF. Il se réunit une fois par mois. Ses principales missions sont (i) de fournir et d'analyser les résultats obtenus et à venir de chaque activité ou région, (ii) de décider des actions correctives ou préventives pour une gestion saine de l'entreprise, (iii) de donner de la visibilité aux managers afin qu'ils relaient l'information en région, (iv) de débattre de sujets de fond stratégiques et d'arbitrer les décisions à prendre en conséquence ;
- Le Comité Marketing New Business regroupe les Directeurs d'agences et le responsable du marketing opérationnel. Il se réunit une fois par mois. Ses principales missions sont (i) d'analyser les résultats des actions entreprises afin de décider de leur reconduction, de leur

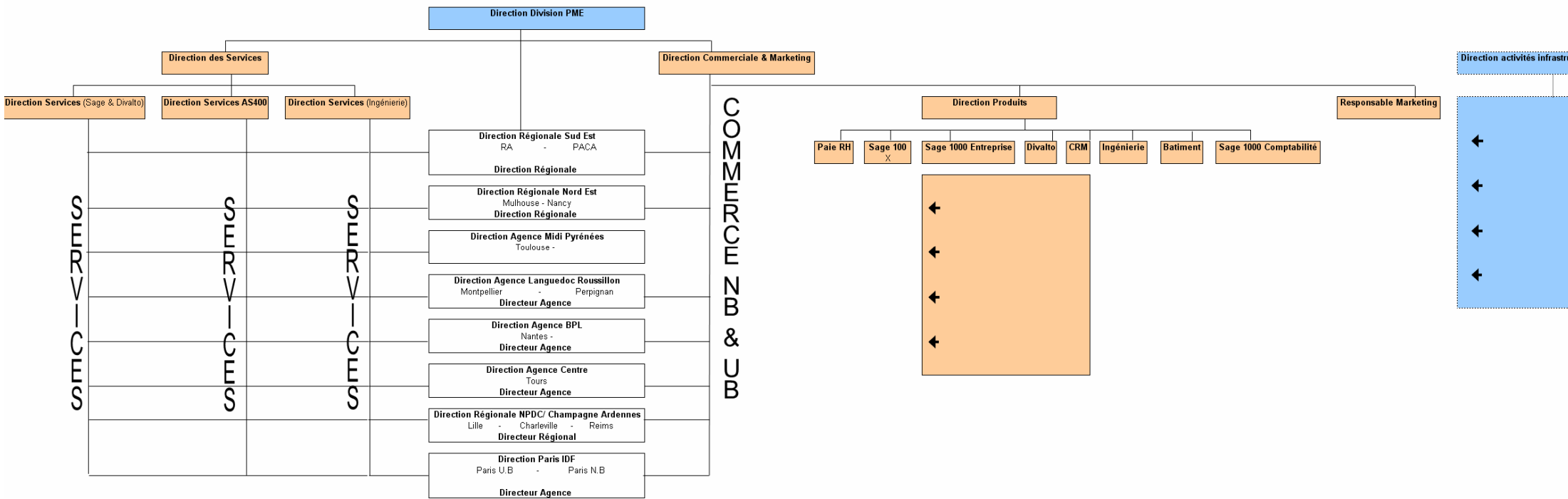
arrêt ou de leur ajustement, (ii) de proposer des actions marketing visant à l'amélioration des ventes ou de l'image, (iii) de définir les axes de développement de chaque région en fonction de son tissu économique, de la concurrence locale, du profil des collaborateurs, des opportunités ;

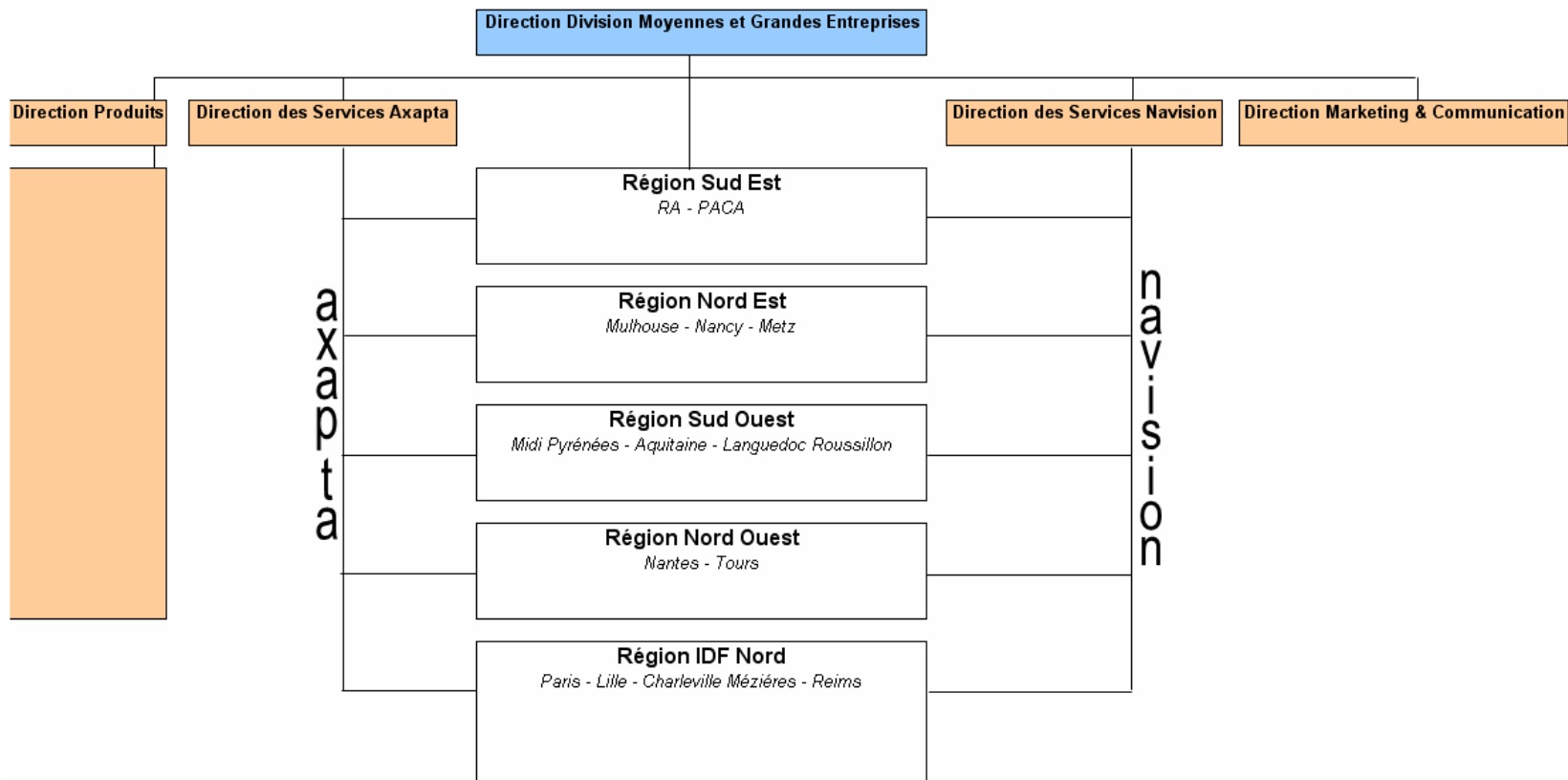
- Le Comité Marketing Client : d'une composition identique à celle du Comité Marketing New Business, il traite de sujets spécifiques aux clients actuels.

***Organigramme fonctionnel de Prodware***

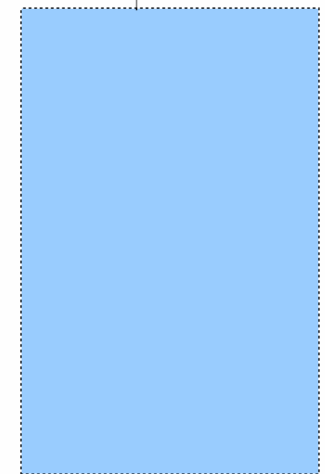


Par ailleurs, une organisation transversale est en place en parallèle, autour des divisions opérationnelles PME-PMI et MGE.





Direction Activités infrastructures

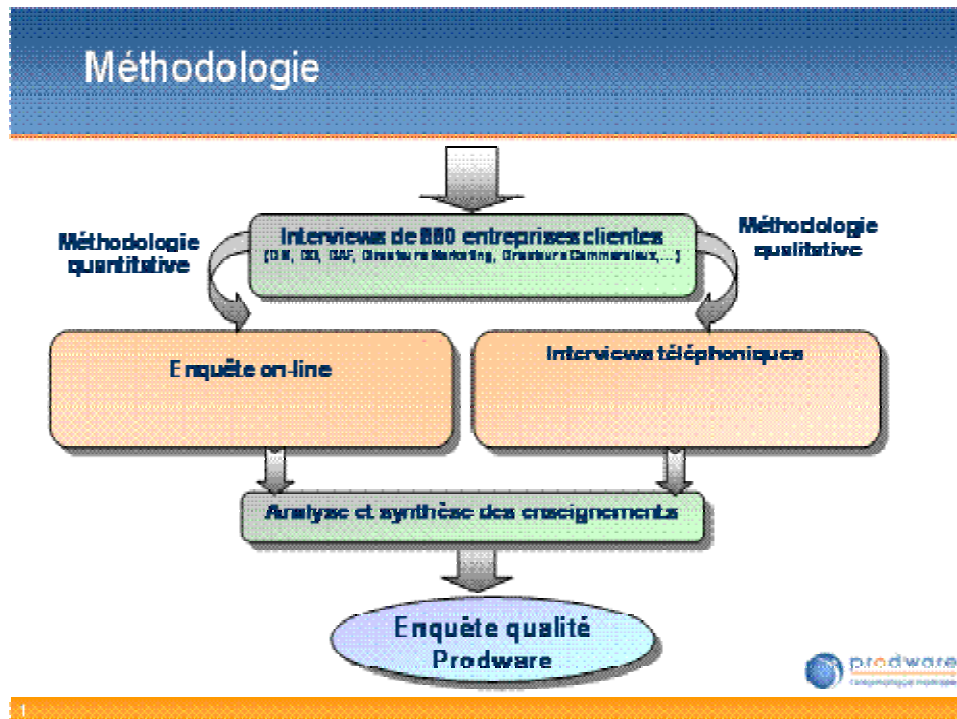


Directeur International



D'autre part, une Direction de la Relation Clients a été créée il y a 18 mois. Elle compte plus de 30 collaborateurs, et a pour objectif de fidéliser le client en le plaçant au cœur de la stratégie. Prodware ambitionne de devenir la référence en termes de services auprès des PME.

Des enquêtes de satisfaction, effectuées auprès des clients mais aussi de sociétés qui pourraient l'être (cf schéma ci dessous en termes de procédé) permettent de dégager les grands axes sur lesquels le management doit se concentrer.



La Direction Clients intervient en parallèle aux centres de support technique. Elle est composée :

- d'un accueil client qui a pour but de prendre en compte la demande et l'orienter vers le bon interlocuteur,
- d'une équipe de CDCU (Chargé De Clientèle Utilisateur) dont la fonction est de gérer un portefeuille identifié de comptes. Cette équipe réalise notamment des campagnes élaborées par type d'entreprise, d'interlocuteurs, de secteur d'activité,
- d'une équipe de consultants clients en charge d'un portefeuille de comptes restreint mais à très fort potentiel.

Tout ce processus est géré par un outil fédérateur, SalesLogix de Sage.

Cet outil gère la chaîne de fidélisation dont l'objectif est de délivrer le message possédant la plus forte valeur ajoutée en fonction du profil client.

### **6.2.3 Gestion de la relation client**

Prodware se veut le premier partenaire de ses clients. Il s'agit de leur offrir la meilleure solution et de la faire évoluer avec lui.

#### ***Une relation avec les clients suivie sur le long terme***

Prodware a pour volonté de développer une relation durable avec ses clients, afin de les suivre tout au long de leur évolution.

La pérennité de la relation clients est assurée par les modifications légales et fiscales, les mises à jour des logiciels installés, l'évolution de l'entreprise elle-même. La part du chiffre d'affaires récurrent (i.e. réalisé avec des clients de plus d'un an) sur des contrats d'assistance, les mises à jour, les up sales et cross sales est de plus de 2/3.

L'objectif est d'entrer au sein de l'entreprise cliente par le biais d'une ou plusieurs offres, puis de la fidéliser par un contrat d'assistance et enfin de développer la relation par la vente de produits complémentaires, de nouveaux systèmes, de prestations de support, etc.

Les étapes et les interventions de Prodware dans le cadre d'une relation client sur la durée peuvent se dérouler ainsi :

- contrat de mise en place d'un progiciel : contrat ponctuel, représentant un temps de mise en oeuvre moyen variant de 10 à 70 jours pour les PME/PMI , et de 70 à 600 jours pour des MGE. Généralement, un renouvellement de l'installation est réalisé tous les 5 à 6 ans ;
- contrat de support : les contrats confort, sécurité, sérénité sont signés pour une durée de 1 à 3 ans renouvelables ;
- prestations de support préventives ou curatives complémentaires : au cas par cas, suivant les besoins du client ;
- vente de produits complémentaires (cross sale) : il s'agit d'ajouter des applications complémentaires particulières au système préexistant : paie, trésorerie, gestion des ressources humaines, etc ;
- évolution des logiciels vers des gammes supérieures pour s'adapter à la croissance du client.

#### ***Un processus de vente rigoureux***

Le processus de vente s'articule autour de :

- l'axe PME-PMI / MGE et,
- l'axe User Base (Clients) / New Business (Prospects).

L'ensemble du processus est géré au travers d'un outil de CRM.

Les équipes commerciales et techniques sont spécialisées en fonction de ces deux axes.

|                     | <b>PME-PMI</b>   | <b>MGE</b>  |
|---------------------|--|---|
| <b>User Base</b>    | 1 Suivi de la clientèle par l’outil CRM<br>2 Proposition d’up sale ou de cross sale  | 1 Suivi de la clientèle par l’outil CRM<br>2 Proposition d’up sale ou de cross sale   |
| <b>New Business</b> | 1 Détection du projet<br>2 Prise de rendez-vous avant vente par un consultant expérimenté<br>3 Vente sédentaire ou en PME selon le type de projet<br>4 Passage du client dans la User Base | 1 Détection projet<br>2 Premier rendez-vous avec un ingénieur d’affaires qui recueille le cahier des charges<br>3 Examen du cahier des charges afin de déterminer si le projet est éligible au type d’offre pressentie<br>4 Réorientation éventuelle du projet (PME, autre produit, etc)<br>5 Deuxième rendez-vous avec une équipe ingénieur d’affaires – avant vente<br>6 Vente du projet<br>7 Passage du client dans la User Base |

Un programme de fidélisation des clients a été mis en place début 2006.

Ainsi, un kit est remis à chaque client composé :

- de brochures présentant l’intégralité de l’offre Prodware,
- d’un chéquier cadeau contenant des bons de réduction sur les différentes offres,
- un système de parrainage,
- un extranet destiné aux clients, etc.

Des news letters sont également envoyées aux clients afin de les informer de l’actualité de Prodware : événements, promotions, mises à jour disponibles, etc.

### ***Les compétences au service du client***

A chaque étape du projet de développement d’un projet correspondent une compétence et un collaborateur déterminé :

- le consultant chargé de projet est responsable du projet et coordonne les interventions des différents acteurs internes et externes ;
- l’ingénieur support spécialisé assure la veille technologique et la diffusion des informations aux consultants ;
- le consultant effectue l’installation des systèmes d’information ;

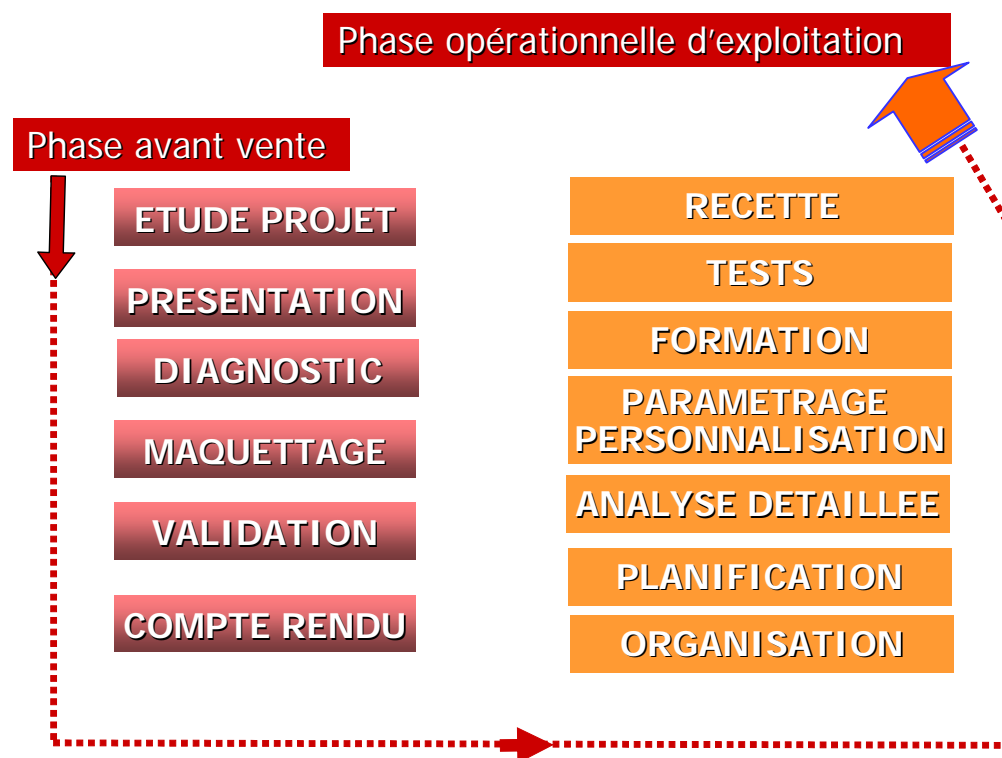


- le responsable du support répond aux questions techniques afin d'assurer le suivi des systèmes d'information ;
- l'ingénieur réseau met en place et assure le maintien des moyens techniques des réseaux informatiques ;
- l'administrateur de base de données installe, configure, supervise et optimise les bases de données ;
- l'analyste-programmeur réalise les développements complémentaires nécessaires.

La formation continue interne et externe ainsi que les activités de veille technologique personnelle sont des sujets majeurs dans ce métier où les collaborateurs doivent avoir des compétences très à jour et multiples, tant en termes de problématiques techniques et fonctionnelles qu'en termes de veille juridique et légale. La formation du personnel est gérée de manière très suivie et personnalisée.

### ***La charte qualité : le Concept Méthologie Prodware***

#### *Processus de gestion de la relation client*



Prodware a défini une méthodologie de mise en œuvre, le Concept Méthodologie Prodware (CMP). Le CMP définit une charte de qualité de projet indiquant les contraintes, les rôles, les responsabilités, la fréquence des réunions d'avancement et la composition du comité de pilotage et du comité de projet, les dates clés du planning et les différentes phases de mise en œuvre..

Le comité de pilotage a pour objet de valider et de contrôler le périmètre, les ressources, le planning, de décider les actions correctives éventuelles et les moyens à mettre en œuvre, etc. Le comité projet prépare les comités de pilotage, arbitre sur les décisions critiques, prépare et organise les formations, etc.

Le CMP suit le découpage suivant :

- Initialisation : la phase d'initialisation a pour objectif l'organisation et la planification du projet : mise en place du planning, constitution de l'équipe dédiée au projet. A l'issue de cette phase, une réunion de démarrage réunit l'équipe chargée de la réalisation du projet chez Prodware et les interlocuteurs au sein de la société cliente, afin de présenter le processus de réalisation, communiquer le planning et les dates-clés, définir les mesures de qualité ;
- Conditions de mise en œuvre : cette phase a pour objet la mise en place de l'environnement technique et la formation de l'équipe projet. Il s'agit, pour l'équipe technique, de mettre en place les composantes techniques du nouvel environnement, de développer les solutions afin de résoudre des manques éventuels du système, et pour l'équipe des utilisateurs d'acquérir la maîtrise de l'utilisation de l'outil, une compréhension du paramétrage et la prise en main des outils de personnalisation ;
- Réalisation : la phase de réalisation passe par l'analyse et l'évaluation éventuelle des écarts par rapport au plan de charges initialement prévu, le paramétrage et la personnalisation du système, le prototypage et la réalisation de simulations, la rédaction de la documentation destinée aux utilisateurs et, pour finir, l'installation du système ;
- Achèvement : une fois le projet mis en place chez le client, il convient de valider la clôture du projet ou les ajustement éventuels et la mise en place du contrat de support.

Cette méthodologie a été certifiée « On Target » par Microsoft courant 2004.

***Un service de support de haut niveau afin d'assurer la qualité dans la durée : les formules de service Confort, Sécurité et Sérénité. Un panel de services pensé dans une logique industrielle afin de répondre aux différents niveaux d'attente des clients.***

La « formule confort » offre aux clients une assistance dans l'exploitation quotidienne des logiciels incluant :

- une assistance à distance : accès gratuit et illimité au service d'assistance téléphonique pour l'utilisation quotidienne des logiciels,
- la gratuité des mises à jour des logiciels,
- la diffusion régulière d'informations commerciales et techniques via un espace dédié à chaque utilisateur et une lettre d'informations,
- des remises sur les prestations de diagnostic et de réparation de fichiers et les formations dispensées par Prodware.

La « formule sécurité » offre une assistance personnalisée. Aux services de la « formule confort » s'ajoutent :

- un suivi personnalisé comprenant des techniciens privilégiés qui assurent le suivi du dossier chez Prodware et un service de télémaintenance,
- la gratuité du diagnostic et de la réparation de fichiers « standard ».

La « formule sérénité » propose un accompagnement complet du client. Elle offre tous les services de la formule sécurité auxquels s'ajoutent un nombre déterminé de journées d'intervention des équipes de Prodware sur les sites des clients afin de traiter l'ensemble des questions concernant le système d'information des entreprises : problématiques liées à l'intégration (installation de produits, de mises à

jour, journée de prévention et d'audit technique, outils de personnalisation, formations spécifiques, etc), à l'ingénierie (développement d'outils spécifiques métiers, création d'outils d'aide à la décision ou de reporting, etc), à la sécurité et aux réseaux (gestion de parcs, diagnostic et optimisation de réseaux et de sécurité, etc), missions d'audit et de conseil.

### 6.3 Des partenariats solides avec les fournisseurs

Prodware a développé des relations privilégiées avec des partenaires choisis :

- Partenariat avec les fournisseurs
  - SAGE, premier partenaire de Prodware et partenaire historique. Prodware collabore activement avec l'éditeur en relayant activement les offres métiers et verticales de celui ci. Prodware participe à l'élaboration des nouvelles versions des produits de laue en participant régulièrement à des Comités de développements produits.
  - Microsoft est un partenaire clef et transversal pour Prodware qui relaye tant ses offres ERP (Dynamics AX et NAV), que réseau (Windows, Exchange...) ou bases de données et outils (SQ server, plateforme Dot Net, Office...). Prodware est régulièrement convié à des séances de travail réunissant la direction générale de Microsoft Corp, afin d'échanger sur l'évolution des offres.
  - Interlogiciel, Prodware est le premier partenaire d'Interlogiciel en France et est le seul à disposer du statut Maestro. Prodware représente Interlogiciel à l'international. Prodware participe activement à l'élaboration des nouvelles versions des produits de l'éditeur au travers de rencontres régulières.
  - France Télécom, Prodware est un des premiers partenaires experts de France Telecom. Prodware conçoit l'architecture ses offres VPN et de télétravail autour des offres de France Telecom et en fait la promotion.
  - Arkoon, Prodware est « global service integrator » pour Arkoon, l'éditeur français d'Appliance de sécurité (firewall...). Prodware est le troisième partenaire Français d'Arkoon après ECS et Thalès et le premier pour les PME.
  - Hewlett Packard, Prodware fait partie du cercle très fermé des « revendeurs privilégiés », Hewlett Packard nous accompagne tant d'un point de vue marketing que technique et nous donne accès à des marges arrières substantielles qui nous garantissent une bonne rentabilité dans la revente de leurs solutions.

Le niveau des relations entre Prodware et ses fournisseurs est matérialisé par l'obtention des plus hauts degrés de certification avec chacun d'eux (voir paragraphe 6.1). Prodware s'attache à mettre en place des offres packagées intégrant les produits et solutions les plus adaptés de chaque fournisseur. Ainsi, le package « Info express PME » peut être constitué, d'un serveur HP, d'un logiciel MBS Dynamics, d'un Firewall Arkoon etc ;

- Partenariats avec des financeurs : Prodware met en place, avec des sociétés de financement, des opérations intégrant une offre packagée et son financement. Ainsi une entreprise peut mensualiser et budgéter son investissement informatique sur une durée adaptée (ex : solution complète d'infrastructure comprenant les serveurs, les Firewall et la prestation associée financée sur 36 mois).

- Partenariats internationaux : via les CSP (voir paragraphe 6.2.1), Prodware, acteur local, peut s'offrir l'accès à des marchés internationaux. Ainsi, a-t-il mené des opérations en collaboration avec Cybershop en Tunisie dans le cadre de la revente des produits Interlogiciel en Tunisie ou avec ID International en Côte d'Ivoire pour les produits Sage haut de gamme, avec par exemple la signature d'une solution de SIRH pour Orange Cote d'Ivoire, ou encore un système complet de gestion et de GRC pour les grands moulins d'Abidjan ;
- Partenariat international avec Ax-pact, qui a permis la signature d'ERP Dynamics Ax sur des comptes moyens tels que Arvin Meritor, ou Haldex
- Partenariat avec la société Inat Logic dans le cadre du développement d'une plateforme de développement innovante dans le domaine des systèmes de gestion en environnement WEB

## 6.4 Principaux marchés

### 6.4.1 Marché de l'intégration

Le marché de l'intégration de systèmes informatiques en France représente plus de 4 millions d'établissements d'entreprises. Ceux ciblés par Prodware sont au nombre de 132 000.

| ETABLISSEMENTS                    | cœur de cible    |               |               |               |              |              | cible privilégiée |            |            |           | Total cibles   | Total            |
|-----------------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-------------------|------------|------------|-----------|----------------|------------------|
|                                   | EFFECTIFS        | 0-19          | 20-49         | 50-99         | 100-199      | 200-249      | 250-499           | 500-999    | 1000-1999  | 2000-4999 |                |                  |
| Agriculture, chasse, pêche *      | 654 494          | 604           | 177           | 71            | 10           | 11           | 3                 | 0          | 0          | 0         | 876            | 655 370          |
| Industrie *                       | 271 015          | 18 646        | 6 206         | 3 773         | 723          | 1 514        | 529               | 189        | 48         | 12        | 31 640         | 302 655          |
| Electricité, gaz et eau *         | 20 294           | 462           | 195           | 118           | 16           | 64           | 107               | 50         | 5          | 0         | 1 017          | 21 311           |
| Construction *                    | 314 038          | 7 950         | 1 775         | 679           | 99           | 119          | 30                | 6          | 0          | 0         | 10 658         | 324 696          |
| Commerce, Négoce *                | 747 974          | 16 775        | 4 039         | 1 572         | 249          | 431          | 110               | 9          | 6          | 0         | 23 191         | 771 165          |
| Hotels et restaurants *           | 240 163          | 4 296         | 845           | 189           | 30           | 56           | 18                | 1          | 0          | 0         | 5 435          | 245 598          |
| Transports et Communication *     | 129 434          | 5 819         | 1 994         | 1 213         | 207          | 419          | 164               | 51         | 32         | 3         | 9 902          | 139 336          |
| Activités financières *           | 86 001           | 2 443         | 825           | 516           | 113          | 199          | 96                | 29         | 13         | 2         | 4 236          | 90 237           |
| Services aux entreprises *        | 497 372          | 9 705         | 2 983         | 1 643         | 361          | 539          | 151               | 57         | 5          | 3         | 15 447         | 512 819          |
| Administration                    | 72 481           | 3 296         | 1 319         | 884           | 233          | 588          | 305               | 136        | 54         | 16        | 6 831          | 79 312           |
| Education                         | 125 361          | 1 305         | 714           | 259           | 29           | 44           | 6                 | 0          | 0          | 0         | 2 357          | 127 718          |
| Santé et action sociale *         | 328 079          | 9 012         | 3 457         | 1 645         | 268          | 471          | 308               | 156        | 63         | 18        | 15 398         | 343 477          |
| Services collectifs, personnels * | 414 596          | 4 104         | 1 013         | 385           | 66           | 95           | 27                | 10         | 4          | 3         | 5 707          | 420 303          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>3 901 302</b> | <b>84 417</b> | <b>25 542</b> | <b>12 947</b> | <b>2 404</b> | <b>4 550</b> | <b>1 854</b>      | <b>694</b> | <b>230</b> | <b>57</b> | <b>132 695</b> | <b>4 033 997</b> |
| Répartition en %                  | 96,70%           | 2,09%         | 0,63%         | 0,32%         | 0,06%        | 0,11%        | 0,05%             | 0,02%      | 0,01%      | 0,00%     |                | 100%             |

\* Cibles en terme de métiers

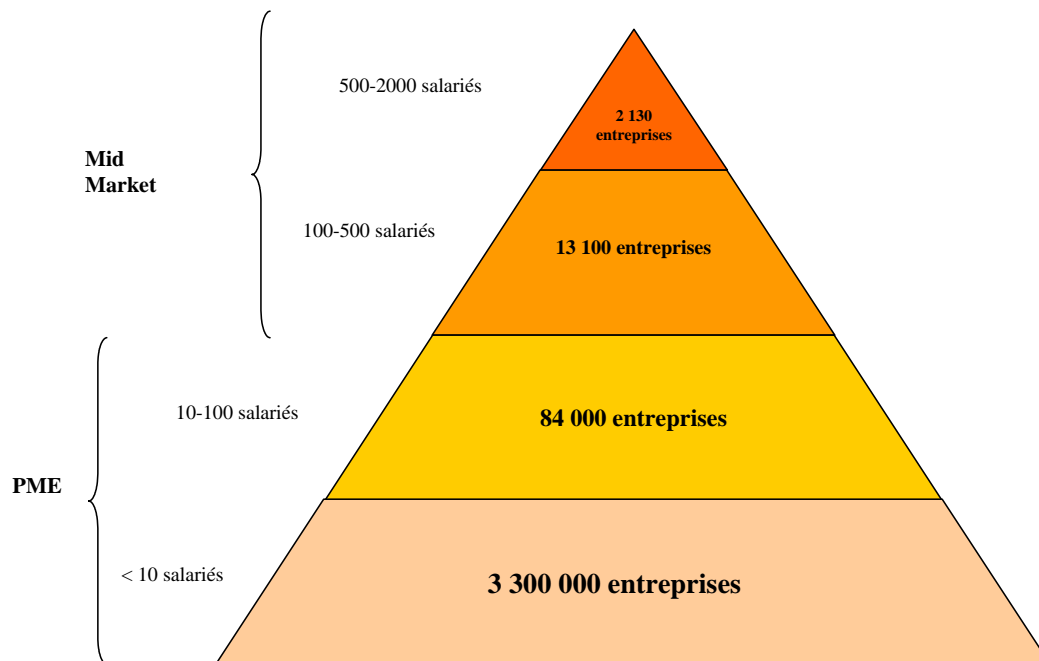
Source : Société

Il est traditionnellement segmenté en :

- TPE : Très Petites Entreprises,
- PME : Petites et Moyennes Entreprises,
- MGE : Moyennes et Grandes Entreprises,
- Grands Comptes.

Prodware adresse les PME et MGE (Mid market), comptant entre 10 et 2 000 salariés. Le cœur de cible est constitué des entreprises de 20 à 500 collaborateurs, quel que soit le secteur d'activité.

*Le marché de Prodware (source Société)*



Les acteurs du marché sont :

- les éditeurs de logiciels, tels Sage, CCMX, Cegid, J.D. Edwards, Adonix, SAP, Oracle, etc.
- les ISV (Independent Software Vendors) et intégrateurs, dont fait partie Prodware, et dont le rôle est de vendre, installer et adapter les logiciels chez les utilisateurs finaux.

Le modèle de distribution des éditeurs évolue de plus en plus vers un système mixte ou un modèle de ventes indirectes au détriment de la vente directe qui prédominait jusqu'en 2004.

*Stratégie des éditeurs – répartition par modèle de distribution avant 2004*

| Modèle   | Modèle indirect                    | Modèle mixte                          | Modèle direct   |
|----------|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Editeurs | Microsoft<br>Interlogiciel<br>Sage | SAP<br>Oracle<br>JD Edwards<br>Adonix | Intentia<br>PeopleSoft<br>CCMX<br>Qualiac<br>Exact Software<br>Geac France<br>Générix<br>CEGID<br>SSA |

Source : Société

*Stratégie des éditeurs – répartition par modèle de distribution depuis 2004*

| Modèle   | Modèle indirect                    | Modèle mixte  | Modèle direct          |
|----------|------------------------------------|---|------------------------|
| Editeurs | Microsoft<br>Interlogiciel<br>Sage | SAP-My Sap.com<br>Oracle<br>JD Edwards<br>CCMX<br>Geac France<br>Générix<br>CEGID<br>Adonix<br>SSA<br>Exact Software<br>Qualiac | Intentia<br>PeopleSoft |

Source : Société

Les besoins croissants d'équipements sur le segment MGE et la saturation du segment des grands comptes ont amené les éditeurs de logiciels à orienter leur offre vers le segment des MGE.

*Répartition des éditeurs par cible de marché avant 2004*

| Marché   | TPE                | PME                   | MGE                                     | Grands Comptes   |
|----------|--------------------|-----------------------|---|--|
| Editeurs | EBP<br>API<br>SAGE | CCMX<br>CEGID<br>SAGE | JD Edwards<br>Générix<br>Adonix<br>SAGE | Intentia<br>PeopleSoft<br>Qualiac<br>SAP<br>Oracle<br>Baan<br>Geac France<br>SSA |

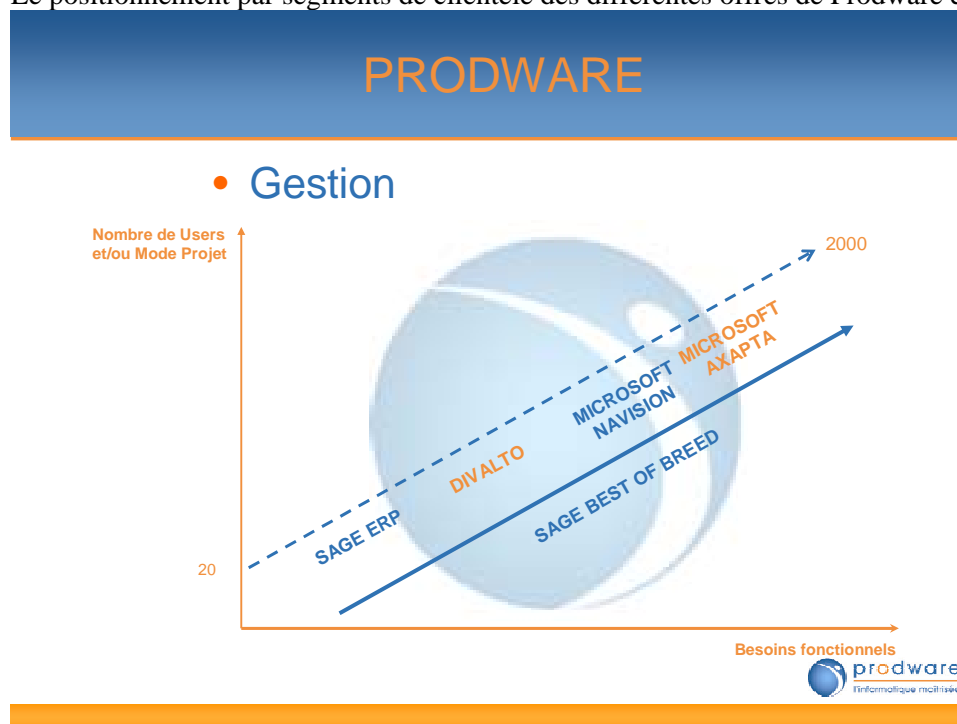
Source : Société

*Répartition des éditeurs par cible de marché depuis 2004*

| Marché   | TPE                | PME                   | MGE  | Grands Comptes  |
|----------|--------------------|-----------------------|--|---|
| Editeurs | EBP<br>API<br>SAGE | CCMX<br>CEGID<br>SAGE | SAP<br>Oracle<br>Microsoft<br>Geac France<br>JD Edwards<br>Générix<br>CEGID<br>Adonix<br>Qualiac<br>Intentia<br>SAGE | Intentia<br>PeopleSoft<br>SAP<br>Oracle<br>Geac France<br>SSA |

Source : Société

Le positionnement par segments de clientèle des différentes offres de Prodware est le suivant :



Il n'existe pas aujourd'hui, sur son marché, d'acteur indépendant disposant d'une couverture nationale globale équivalente à celle de Prodware.

Les deux concurrents les plus directs de Prodware sont la société Keyrus, et la société GFI.

Par segments de marché ou type d'offres, Prodware est parfois confrontée aux acteurs suivants :

- Sur les produits Microsoft en France : des acteurs régionaux sont très présents car positionnés depuis plus longtemps ;
- Sur Sage : Keyrus reste l'un des principaux concurrents, à côté d'acteurs locaux de taille modeste, souvent dirigés par des profils plus techniques que marketing ou commercial ;
- Sur l'activité « réseaux » : les grands intégrateurs du marché interviennent dès que la taille du marché est significative. Pour les autres appels d'offre, la compétence logicielle de Prodware lui donne un avantage concurrentiel quasi-systématique ;
- Sur les produits Divalto : à nouveau, la concurrence se limite exclusivement à des acteurs de taille modeste qui ont, pour la plupart, adopté une stratégie de marché de niche en développant des verticaux autour de Divalto. Ces acteurs rencontrent un problème de taille critique pour se positionner auprès de GME ;
- Sur le « haut de gamme » en France : Atos Origin, Syllis, Steria, GFI, etc ;
- Sur ses marchés verticaux, tels que dans l'industrie des services, Prodware rencontre les intégrateurs précités qui proposent l'adaptation partielle de logiciels horizontaux ou celles d'éditeurs de solutions spécifiques qui ne couvrent, en général, que partiellement les besoins des entreprises ;



- A l'international : en moyen/bas de gamme : concurrence de petits acteurs locaux, sur le haut de gamme : Colombus IT, GFI.

L'avantage concurrentiel de Prodware repose sur :

- Une stratégie de développement international extrêmement ciblée, particulièrement réussie sur la zone EMEA (Europe – Moyen-Orient – Afrique) ;
- Un modèle de vente industrialisé et unique, duplicable pour n'importe quel produit « PME » ; chaque « Business Unit » étant dirigée par un expert du domaine qui travaille de manière extrêmement ciblée ;
- Une croissance équilibrée reposant à parts égales sur l'organique et l'externe dans ses différentes zones d'implantation ;
- Un suivi particulièrement élaboré (depuis 2004) de ses clients qui lui permet de les accompagner dans leur développement et d'accélérer sa stratégie d' « Up-selling » ;
- Une stratégie de production industrielle de valeur ajoutée et la réalisation de verticaux dans des marchés de niche ;
- Une veille technologique permanente afin d'amener en PME les innovations technologiques ou fonctionnelles qui naissent sur le marché (outils internet, Business Intelligence, EAI ...) ;
- Une stratégie produits extrêmement cohérente, permettant d'adresser chaque sous-segment de marché avec pertinence, qui garantit avant tout une totale impartialité pour un rôle de conseil important pour les cibles données.

#### **6.4.2 Ingénierie**

##### ***Ingénierie logicielle***

PRODWARE conçoit, réalise et déploie des systèmes informatiques répondant aux besoins spécifiques de ses clients autour de leurs applications de gestion ou pour les besoins d'optimisation de leur SI.

Maîtrisant parfaitement les méthodes les plus adaptées à chacune des phases d'intervention, les ingénieurs s'appuient sur des plans d'assurance qualité issus de la méthodologie CMP.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), PRODWARE a constitué des pôles d'expertise éprouvés dans des technologies telles que Dot Net , Java-JEE, ASP ...

Prodware élabore des framework applicatifs fonctionnels, véritables vecteurs de différenciation et gisements de valeur ajoutée. Ces frameworks lui permettent de réaliser des applications verticales, add-on ou outils, très rapidement grâce à une approche systématique de réutilisabilité des codes sources et des composants.

Cette approche favorise les ventes répétitives en permettant aux clients PME d'accéder, dans des conditions financières attractives (du fait de la mutualisation), à des composants logiciels sophistiqués.

Par exemple, Prodware a réalisé une interface "ISL", non disponible en standard pour la GRC Sage Sales Logix. Véritable outil d'EAI, paramétrable en entrée et en sortie, ISL permet d'interfacer la GRC de SAGE avec n'importe quel autre logiciel de Back office. Cet add-on a permis en 2004/2005 de signer une dizaine de contrats, pour un chiffre d'affaires d'environ 600 K€ Prodware propose avec l'ISL, un univers standard Business Object qui s'appuie sur l'infocentre qui le constitue.

### ***Business Intelligence***

Avec son centre d'expertise dédié au Business Intelligence, PRODWARE accompagne ses clients dans l'ajustement de leur stratégie d'entreprise afin d'améliorer leurs performances.

Cette offre repose sur les prestations suivantes :

- Conseil et définition des datamarts,
- Fourniture d'univers standard autour des offres logicielles Standard (Sage, Microsoft...),
- Expertise fonctionnelle et technique,
- Formation,
- Gestion et évolution du système décisionnel.

La stratégie de mise en oeuvre repose sur des standards décisionnels (lotissement, type d'approche, organisation des équipes, méthodologie) et permet de démontrer rapidement la capacité et la plus value de la solution aux utilisateurs.

Prodware maîtrise l'ensemble de la chaîne constituant un système décisionnel : les entrepôts de données, les outils de restitution, les portails, les applications analytiques et dispose d'une expertise sur les grandes solutions de nos partenaires qui rend son offre unique.

### ***6.4.3 Réseaux et sécurité***

La division Réseaux, Sécurité & Telecoms de Prodware a axé son développement sur les solutions à valeur ajoutée, le conseil et les services. En effet, si les PME hésitent à acheter un matériel standard au prix fort, elles achètent les solutions Prodware adaptées à leurs besoins.

La valeur ajoutée de notre offre Réseaux pour les PME, est basée sur :

- Des partenariats avec les principaux offreurs du marché garantissent la renommée et la pérennité de nos solutions.
- Le spectre et la profondeur de notre offre qui épousent les besoins de nos clients et nous démarquent des intégrateurs réseaux locaux dont la taille modeste limite l'expertise.
- Nos formules d'infogérance qui nous permettent d'apporter à nos clients PME, qui ne disposent pas ou peu de ressources informatiques internes, les conseils et les services qui leur sont nécessaires.

La forte croissance de l'entité Réseaux, Sécurité & Télécoms s'explique par plusieurs facteurs:

- La connaissance précise des contraintes d'installation et d'exploitation des offres Sage, ERP et Ingénierie, qui garantit à Prodware la fidélité de ses clients applicatifs et la préférence de prospects équipés de telles solutions.
- Une force commerciale dédiée de cette entité composée pour l'essentiel d'ex-directeurs techniques et responsables informatiques. Ceci garantit aux clients un excellent niveau de

conseil, une réelle réactivité commerciale, un taux de litige très faible et permet à Prodware de proposer des solutions différenciantes à forte valeur ajoutée.

Cette offre est suffisamment vaste pour répondre aux besoins rencontrés et proposer plusieurs modèles de réponse : un client choisit toujours mais parmi plusieurs solutions Prodware. Une cellule de veille technologique garantit l'adéquation permanente entre l'offre et les attentes du marché. Les actions marketing entreprises avec nos principaux partenaires permettent de générer du business récurrent sur le parc existant et d'appuyer notre démarche sur les opérations new-business. Les solutions d'"Infogérance évolutive" proposées par Prodware permettent de fidéliser les clients, de générer un chiffre d'affaires plus rentable et prévisible grâce au concours des partenaires financiers. A titre d'exemple, un client a financé au travers de Prodware et dans le cadre d'un équipement ERP, un montant 150 K€ d'infrastructure réseau sous forme d'un contrat de location évolutive sur 36 mois.

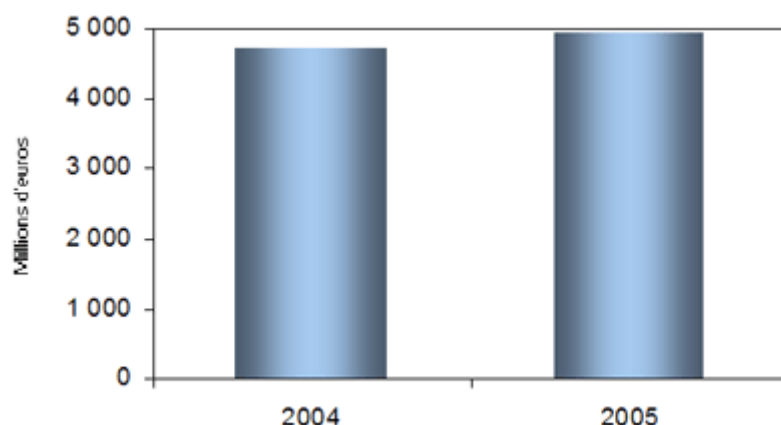
L'ensemble de ces points contribue à faire de cette division, un interlocuteur incontournable de nos clients applicatifs et un compétiteur sérieux dans le marché des intégrateurs réseau.

Une récente enquête d'IDC démontre la pertinence des choix stratégiques de Prodware pour sa division réseau sécurité & Telecom :

(Source IDC : Paris, le 13 décembre 2005) — Les prestations de services réseaux connaissent et continueront de connaître une expansion « soutenue » au cours des prochaines années comparativement au marché total des services informatiques. Cette dynamique s'explique d'une part par la reconnaissance de l'aspect « stratégique » des réseaux dans le système d'information, d'autre part par la prise de conscience simultanée que le seul recours aux ressources internes des entreprises est le plus souvent insuffisant pour faire face à l'ampleur des enjeux.

Dans un contexte difficile pour l'ensemble du secteur informatique, les projets IT de grande ampleur autour des réseaux ont ralenti en 2004, sauf peut-être pour les collectivités locales. Cependant, IDC constate une dynamique encore forte autour de projets de consolidation des infrastructures réseaux existantes, de nombreux projets de plus faible ampleur initiés par des entreprises de type PME, ainsi que des poches d'opportunité orientées solutions (téléphonie sur IP, infogérance de solution de sécurité, IP VPN, intégration et exploitation LAN/WAN) pour les années à venir.

Evolution des revenus des services réseaux en France 2004-2005 : +4,8%



Source : IDC France, 2005

En 2004, le marché français des services réseaux (voix et données) a représenté un chiffre d'affaires de 4,7 milliards d'Euros, en croissance de 4,9% par rapport à 2003. Depuis 1999, le marché français des prestations de services réseaux bénéficie d'une dynamique plus forte que le marché global des services informatiques en France.

## **6.5 Evénements exceptionnels**

Néant.

## **6.6 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers, nouveaux procédés de fabrication**

Voir Chapitre 11.

Prodware a signé des accords de distribution avec ses fournisseurs de logiciels : Sage, Interlogiciel et Microsoft. Outre ces accords commerciaux, Prodware s'attache à entretenir des relations de partenariat solides avec ces sociétés (voir paragraphe 6.3). Prodware n'estime pas souffrir de lien de dépendance vis-à-vis d'eux.

## **6.7 Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations sur la position concurrentielle de la Société**

Les classifications mentionnées par la Société (Sage d'Or, Agréments Maestro, Gold Partner, etc) résultent de classifications effectuées par les éditeurs, sur des critères de compétences, de performances commerciales, etc.

## **7 ORGANIGRAMME**

A la date du présent Prospectus, Prodware détient une participation de 20% dans la société Datasoft Tunisie et une participation de 20% dans la société Capvision et 100% du capital des sociétés Tecso et Mission Ingénierie Informatique (voir paragraphe 4.4.).

## **8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1 Immobilisations corporelles, locaux**

Prodware n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. La Société est locataire de son siège social comme des agences régionales, auprès de tiers.

L'agence de Nice est louée auprès d'une société détenue à 50% par Monsieur Philippe Bouaziz (voir chapitre 19).

| Adresse   | Date de signature du contrat | Surface locaux      | Échéance   | Loyer annuel aux termes du bail (€)        |
|---|------------------------------|---------------------|--|--|
| 45 quai de la Seine -<br>75019 Paris  | 01-avr-04                    | 1017 m <sup>2</sup> | 31-mars-13   | 185 900                                    |
| Le Mercure C - Rue<br>Berthelot - ZI Les<br>Milles - 13100 Aix en<br>Provence               | 01-déc-03                    | 119 m <sup>2</sup>  | 30-nov-12  | 12 197                                     |
| Les Pavillons - 379<br>route de Vannes -<br>44800 Saint Herblain                            | 01-sept-05                   | 145 m <sup>2</sup>  | 31-août-14   | 9 600                                      |
| ZA Le Perelly - Ruy<br>Montceau - 38300<br>Bourgoin Jallieu                                 | 15-févr-05                   | 240 m <sup>2</sup>  | 14-févr-14   | 16 464                                     |
| La Pyramide - 206 rue<br>de Gerland - 69007<br>Lyon   | 01-juil-99                   | 261 m <sup>2</sup>  | 30-juin-08   | 30 146                                     |
| Les Cévennes - 853<br>avenue Louis Ravas -<br>34080 Montpellier                             | 15-sept-04                   | 140 m <sup>2</sup>  | 14-sept-13   | 12 500                                     |
| 100 rue de Lannoy -<br>59650 Villeneuve<br>d'Ascq   | 01-janv-00                   | 213 m <sup>2</sup>  | 31-déc-08  | 17 218                                     |
| 21 rue Victor<br>Schoelcher - 68100<br>Mulhouse   | 01-nov-03                    | 212 m <sup>2</sup>  | 31-oct-12  | 33 000                                     |
| 6 allée Pelletier Doisy<br>54 603 Villers lès<br>Nancy - Bail précaire 1<br>an renouvelable | 15-sept-05                   | 3 bureaux           | 14-sept-06   | 11 040                                     |
| 7 rue Caffarelli - 06000<br>Nice  | 15-oct-04                    | 188 m <sup>2</sup>  | 14-oct-13  | 30 000                                     |
| 39 boulevard Kennedy - reprise de fonds de<br>66103 Perpignan                               | 01-sept-05                   | 535 m <sup>2</sup>  | Résiliation<br>possible avec<br>préavis de 3 mois<br>à compter du 01-<br>juin-05 | 54 576 jusqu'au 01-<br>sept-06 puis 70 800 |
| 12 place Marcel<br>Dassault - 31700<br>Blagnac  | 20-juil-99                   | 605 m <sup>2</sup>  | 30-oct-08  | 63 368                                     |

Les sociétés Tecso et M2I occupent les locaux suivants :

| ADRESSE   | DATE DE SIGNATURE | SURFACE             | ECHEANCE   | LOYER ANNUEL          |
|---|-------------------|---------------------|------------|-----------------------|
| <b>TECSO</b>  |                   |                     |            |                       |
| 235 avenue de laon-511000<br>REIMS                    | 01.10.1997        | 233M <sup>2</sup>   | 30.09.2006 | 18.288 EUROS<br>HT HC |
| 17 rue Mozart<br>77185 LOGNES                         | 30.09.2005        | 100M <sup>2</sup>   | 30.09.2014 | 11.500 EUROS<br>HT HC |
| 255 Avenue<br>Carnot 08000<br>CHARLEVILLE<br>MEZIERES | 30.11.1998        | 138M <sup>2</sup>   | 31.11.2007 | 9.055 HTHC            |
| <b>M2I</b>  |                   |                     |            |                       |
| Rue de la zamin-<br>59160<br>CAPINGHEM                | 01.06.2004        | 428,5m <sup>2</sup> | 30.07.2013 | 43.687 EUROS<br>HT HC |

## 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles.

## 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### Comptes sociaux de Prodware

| En K€                                    | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 | variation<br>2005/2004 | variation<br>2004/2003 |
|--|------------|------------|------------|------------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires                       | 25 770     | 22 579     | 15 859     | 14%                    | 42%                    |
| Total des produits d'exploitation        | 27 394     | 23 597     | 16 542     | 16%                    | 43%                    |
| Total des charges d'exploitation         | 25 920     | 22 419     | 15 973     | 16%                    | 40%                    |
| <i>dont achats de marchandises</i>       | 7 809      | 6 092      | 3 583      | 28%                    | 70%                    |
| <i>autres achats et charges externes</i> | 4 791      | 4 348      | 3 739      | 10%                    | 16%                    |
| <i>salaires et traitements</i>           | 8 071      | 7 088      | 5 563      | 14%                    | 27%                    |
| <i>charges sociales</i>                  | 3 638      | 3 259      | 2 531      | 12%                    | 29%                    |
| <i>dotations aux amort et prov</i>       | 560        | 1 083      | 230        | -48%                   | 370%                   |
| Résultat d'exploitation                  | 1 474      | 1 178      | 569        | 25%                    | 107%                   |
| Résultat financier                       | -206       | -56        | 81         | 266%                   | -169%                  |
| Résultat exceptionnel                    | -700       | -421       | -331       | 66%                    | -27%                   |
| Résultat net                             | 654        | 489        | 156        | 34%                    | 214%                   |

### Chiffre d'affaires

Depuis 2001, la progression du chiffre d'affaires a été portée tant par la croissance organique que par la politique active de croissance externe, notamment sur le segment Mid Market. En 2005 la croissance est principalement organique.

En cinq ans, la part des services dans le chiffre d'affaires a évolué comme suit :

| En %     | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Services | 72,15      | 70,35      | 69,55      | 64,01      | 51,39      |
| Produits | 27,85      | 29,65      | 30,45      | 35,99      | 48,61      |

Il convient de noter par ailleurs une forte saisonnalité du chiffre d'affaires due en particulier au renouvellement des contrats d'abonnement annuels. Ainsi, en 2005, le chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier trimestre s'est élevé à 9198 K€ soit 35,6 % du chiffre d'affaires annuel.

### Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- de la production stockée qui correspond à hauteur de 71 K€ en 2004 et 250 K€ en 2005 à des prestations en cours de réalisation. La production stockée est valorisée selon la méthode d'avancement des travaux : la valorisation d'un en-cours est représentée d'une part par le salaire brut, augmenté des charges sociales et d'autre part par un pourcentage des charges indirectes globales,
- de la production immobilisée à hauteur de 239 K€ en 2005 contre 199 K€ en 2004 et 231 K€ en 2003, correspondant à des développements en cours de réalisation. Il s'agit principalement du logiciel Ressource 2000. La production immobilisée est évaluée au coût de production, à

partir des salaires bruts chargés. L'ensemble de cette production a été porté à l'actif du bilan au 31 décembre 2005.

- des subventions d'exploitation (Fonds Social Européen et Coface), qui ont représenté 207 K€ en 2003 et 76 K€ en 2004,
- des reprises sur amortissements et provisions, à hauteur de 1 068 K€ en 2005 contre 609 K€ en 2004 et 342 K€ en 2003. Il s'agit principalement de reprises de provisions sur des créances clients et des coûts de réorganisations liés aux opérations de croissance externe, qui se sont élevés respectivement à 544 K€ et 65 K€ en 2005 (contre 162 K€ et 390 K€ en 2004 et 312 K€ et 30 K€ en 2003). Une reprise sur provision pour risques et charges d'exploitation de 300 K€ a également été effectuée au cours de ce même exercice qui concerne principalement le redressement au titre de la taxe professionnelle versé au cours de l'exercice.

### ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation ont connu sur la période 2003-2004 une évolution globale légèrement moindre que celle du chiffre d'affaires, soit 40 % et légèrement supérieure sur la période 2004-2005, soit 16%. Cette situation recouvre des disparités entre les divers postes qui constituent ce montant global.

Les achats de marchandises (logiciels, matériels) ont connu une progression de 70 %, de 2003 à 2004 et de 28 % de 2004 à 2005. Les achats et charges externes ont progressé de 16 % de 2003 à 2004 et de 10% de 2004 à 2005. Il est à noter que ce poste est fortement pénalisé par les frais de mission et les frais de voyages et déplacements, qui ont représenté en 2005, 1 154 K€, soit près du quart du poste autres achats et charges externes. Ceci s'explique par le déploiement géographique de Prodware qui s'est traduit par l'ouverture de 12 agences entre 2004 et 2005. L'amélioration de la couverture géographique de Prodware devrait permettre de contenir ce phénomène à terme assez court. Ainsi, l'acquisition de Tecso et MII, spécialisées sur les produits MBS, permet d'acquérir une compétence géographique sur le Nord de la France complémentaire de celle qu'avait Datasoft sur le Sud de la France. Prodware s'efforce de maîtriser l'évolution de ses coûts. On peut citer parmi les actions menées en 2005 : la constitution d'une flotte de véhicules, la renégociation des contrats de téléphonie, etc.

La progression des salaires a été contenue de 2003 à 2004 à 27% et à 14% de 2004 à 2005.

Les dotations aux amortissements et provisions sont quant à elles, outre les dotations sur immobilisations, principalement constituées par des dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients : 403 K€ en 2005, 539 K€ en 2004, 176 K€ en 2003 et par les dotations aux provisions pour risques et charges : 125 K€ en 2005 liés notamment aux litiges prud'homaux liés à la réorganisation de Prodware, et 332 K€ en 2004 principalement lié au contrôle fiscal et au contrôle URSSAF qui se sont déroulés en 2004.

### ***Résultat d'exploitation***

Le résultat d'exploitation a doublé de 2003 à 2004, passant de 569 K€ à 1 178 K€ et a progressé de 25% de 2004 à 2005 pour se porter à 1 474 K€

### ***Résultat financier***

Le résultat financier s'est élevé à -206 K€ pour l'exercice 2005 contre -56 K€ pour l'exercice 2004 et 81 K€ pour l'exercice précédent.



Les produits financiers sont constitués de produits financiers de participations à hauteur de 24 K€ en 2004, contre 127 K€ en 2003 (il s'agit de recouvrements de créances clients faisant suite au rachat d'un fonds de commerce) et d'intérêts et autres produits assimilés à hauteur de 8 K€ en 2005 contre 31 K€ en 2004.

Les intérêts et charges assimilés s'élèvent à 175 K€ en 2005 contre 111 K€ en 2004 et 46 K€ en 2003, du fait du recours plus important de la société à des lignes de crédit à court terme dans le cadre de sa croissance.

### ***Résultat exceptionnel***

Le résultat exceptionnel s'est élevé à - 700 K€ en 2005 contre - 421 K€ en 2004 et - 331 K€ en 2003.

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion se sont élevés à 349 K€ en 2005 contre 141 K€ en 2004 et 179 K€ en 2003. Il s'agit de produits liés à des réorganisations consécutives aux opérations de croissance externe.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 749 K€ en 2005 contre 562 K€ en 2004 et 437 K€ en 2003. Il s'agit de charges de réorganisation principalement liées aux opérations de croissance externe (frais d'avocats, transactions, reprise de congés payés, charges sociales sur congés payés, etc).

### ***Résultat net***

Un Crédit Impôt Recherche a été mis en place en 2004, générant une économie d'impôt de 118 K€ en 2005 et de 130 K€ en 2004.

A la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Datasoft intervenue en 2005, les déficits fiscaux reportables de Datasoft, soit 407 K€ ont été intégralement utilisés au 31 décembre 2005.

Compte tenu des acomptes versés au cours de l'exercice 2005 (par Prodware, Codix et Datasoft), la Société détient une créance sur le Trésor de 210 K€

Après participation et impôt, le résultat net est passé de 156 K€ en 2003 à 489 K€ en 2004 et à 654 K€ en 2005.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Capitaux propres de l'émetteur

| en K€                   | Capitaux propres au<br>31/12/2003 | Capitaux propres au<br>31/12/2004 | Capitaux propres au<br>31/12/2005 |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Capital social          | 468                               | 485                               | 1 485                             |
| Prime d'émission        | 278                               | 560                               | 1 253                             |
| Réserve légale          | 46                                | 54                                | 54                                |
| Report à nouveau        | 285                               | 433                               | 6                                 |
| Résultat de l'exercice  | 156                               | 489                               | 654                               |
| Provisions réglementées |                                   |                                   |                                   |
| <b>Total</b>            | <b>1 232</b>                      | <b>2 022</b>                      | <b>3 453</b>                      |

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Elle a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Pour l'exercice 2003 : augmentation de capital par émission d'actions nouvelles d'un montant de 95 K€ prime d'émission incluse,
- Pour l'exercice 2004 : augmentation de capital par conversion d'OCA d'un montant de 300 K€ prime d'émission incluse,
- Pour l'exercice 2005 : augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 916 K€ augmentation de capital par émission d'actions nouvelles d'un montant de 550 K€ prime d'émission incluse, augmentation de capital par exercice de BSA de 384 K€ prime d'émission incluse.

Par ailleurs, la Société a émis en 2005 des Obligations Remboursables en Actions pour un montant nominal de 850 000 € (remboursées le 28 février 2006 voir ci-après).

Ces opérations sont détaillées au paragraphe 21.1.7.

*Opérations réalisées entre le 31 décembre 2005 et le présent prospectus :*

Le 2 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 42 000 actions nouvelles de numéraire au profit de dirigeants, investisseurs et salariés de la Société a été réalisée au prix de 10 € par action.

Le 15 mars 2006, 37 931 actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 € par action par exercice de BSA par le FCPR Entrepreneurs Venture.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 € par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 122 681 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit du FCPR Entrepreneurs Venture. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 € par action.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 16 357 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit de Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 € par action.

Evolution du montant du capital social et de la prime d'émission suite à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus :

| en K€               | Capital social | Prime d'émission |
|---------------------|----------------|------------------|
| au 31 décembre 2005 | 1 485          | 1 253            |
| au 2 mars 2006      | 1 512          | 1 646            |
| au 15 mars 2006     | 1 549          | 2 123            |
| au 22 mars 2006     | 1 639          | 2 935            |

## 10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

| en K€   | 31/12/2005 |
|---|------------|
| Flux de trésorerie généré par l'activité                | -582       |
| Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements | -456       |
| Flux de trésorerie lié aux opérations de financement    | 1 486      |
| Variation de la trésorerie                              | 448        |
| Trésorerie à l'ouverture                                | -70        |
| Trésorerie à la clôture                                 | 378        |

### *Flux de trésorerie d'exploitation*

Au cours de l'exercice 2005, les flux de trésorerie d'exploitation sont constitués d'un résultat net de 654 K€, de dotations et reprises d'amortissements et provisions à hauteur de -286 K€, de résultat sur cessions d'actifs à hauteur de 260 K€, d'une marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées de -40 K€ et d'une variation du BFR à hauteur de -1 170 K€

### *Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement*

Les flux liés aux opérations d'investissement comprennent :

- 40 K€ de variation de périmètre,
- 911 K€ d'acquisitions d'immobilisation qui se décomposent en 595 K€ d'immobilisations incorporelles (dont 233 liées aux TUP), 312 K€ d'immobilisations corporelles (dont 240 liées aux TUP) et 3 K€ d'immobilisations financières liées aux TUP,
- 36 K€ de cessions d'immobilisations corporelles,
- 379 K€ de réduction d'immobilisations financières qui correspondent à l'annulation des titres de sociétés absorbées par voie de confusion de patrimoine ainsi que des cessions de trois autres sociétés.

### *Flux de trésorerie liés aux opérations de financement*

Les opérations sur le capital intervenues au cours du dernier exercice sont mentionnées au paragraphe 10.1. En outre, la Société a contracté, au cours de l'exercice 2005, 277 K€ d'emprunts contre des remboursements effectués pour 243 K€, soit une augmentation nette des dettes financières de 34 K€

La trésorerie à la clôture s'établit à 378 K€(vs -70 K€pour l'exercice précédent), constituée de 613 K€de disponibilités et 235 K€de dettes à court terme.

### **10.3 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

### **10.4 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements**

L'acquisition de la société Tecso sera financée par un emprunt à moyen terme couvrant la totalité du prix, soit 175 K€ ainsi que le montant estimé nécessaire au renforcement des fonds propres de celle-ci, soit 150 K€. Ce renforcement de fonds propres sera fait par augmentation du capital de Tecso le 28 février 2006. De plus, Prodware bénéficie d'une garantie de passif couvrant la totalité du prix d'acquisition consentie par le dirigeant.

L'acquisition de la société M2I sera financée par un emprunt à moyen terme couvrant la totalité du prix, soit 240 K€. De plus, Prodware bénéficie d'une garantie de passif couvrant la totalité du prix d'acquisition consentie par le dirigeant.

Par ailleurs l'assemblée du 22 décembre 2005 de Prodware a validé une augmentation de capital de 420 K€en numéraire pour faire face à l'augmentation du BFR qui pourrait être généré sur le groupe du fait de cette acquisition. Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 février 2006.

Enfin, dans le cadre d'acquisitions prévisibles sur le premier semestre, une partie des BSA détenus par certains actionnaires ont été exercés le 15 mars 2006 pour un montant de 514 K€(cf.paragraphe 10.1).

## **11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

L'activité de Prodware consiste à adapter en permanence les solutions logicielles apportées par les éditeurs aux problématiques spécifiques de ses clients (voir paragraphes 4.3.).

La marque Prodware a été régulièrement déposée auprès de l'INPI le 16 janvier 1998 sous le numéro 98713231.

## **12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

### **12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice**

Prodware ne constate pas de modifications majeures de ces aspects depuis le début de l'exercice. Toutefois, une des priorités de notre nouvelle direction financière est de remettre à plat l'ensemble des contrats de frais généraux liant Prodware. Des économies substantielles seront donc réalisées grâce aux renégociations de contrats. A titre d'exemple, le nouveau contrat sur la téléphonie mobile va permettre d'économiser environ 60 à 100 K€ sur l'exercice 2006, d'autres économies toutes aussi substantielles sont attendues : voyages, téléphonie fixe ...

Le portefeuille de commandes au 31 décembre 2005 est supérieur à 10 M€ (dont 8 M€ de contrats d'assistance).

### **12.2 Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours**

La majorité des entreprises a procédé au changement ou à l'évolution de leur système informatique entre 1998 et 2002, afin de prendre en compte les contraintes légales liées à l'euro et l'an 2000. Les Moyennes et Grandes entreprises ont largement anticipé en démarrant ces travaux dès 1998, afin de gérer les besoins Euro et An 2000 en un même projet. Les plus petites ont souvent géré dans l'urgence, c'est à dire fin 1999 voire début 2000 pour la prise en compte de l'an 2000 puis en 2001/2002 pour l'euro.

Le temps moyen d'amortissement – ou de durée de vie - d'un système informatique est de 5 à 7 ans. Aussi, nous pouvons penser que la reprise significative des projets de changements des architectures logicielles déjà constatée T4 2005 se poursuivra, aidée en cela par les fortes évolutions technologiques récentes internet et web.

L'arrivée massive des acteurs de « poids » (Microsoft qui rachète Navision, SAP qui rachète un éditeur israélien, Oracle qui rachète JDE, Lawson qui s'offre Movex) correspond à la volonté de ces éditeurs de profiter de ce nouvel eldorado que représente l'informatique de gestion auprès des PME. Par ailleurs, il est à noter que la forte concentration actuelle des marchés liée à la "mondialisation" entraîne chez les clients des projets de refonte de système pour mieux prendre en compte leurs nouveaux enjeux, tout ceci représente un formidable vecteur de croissance pour Prodware.

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 Composition

#### 14.1.1 Conseil d'administration

- Monsieur Philippe Bouaziz, Président du Conseil d'administration, nommé lors de l'assemblée constitutive du 7 septembre 1989, renouvelé sans discontinuité dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 16 juillet 2002 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Passionné d'informatique depuis son plus jeune âge, Philippe Bouaziz choisit d'intégrer la première grande école d'ingénieur spécialisée en Informatique : l'Institut d'Informatique d'Entreprises (Concours Centrale). Il obtient son diplôme en 1988 et entame par la suite un 3ème cycle d'Etudes Doctorales à l'Université Pierre et Marie Curie. Il poursuit encore aujourd'hui des activités de recherche en collaboration avec l'UPMC ou l'Inria. Certains articles, dans le domaine du logiciel et des langages, ont d'ailleurs été publiés lors de conférences internationales ou dans le cadre de conférences internationales.

Philippe Bouaziz entame sa carrière chez Texas Instruments Europe au département R&D & Support. Il prendra par la suite la direction des activités techniques et consulting d'un éditeur de logiciels de gestion financière. Fin 1989, il crée Prodware avec pour principaux objectifs l'optimisation des systèmes d'information et les réseaux.

Prodware étant désormais le numéro un de son secteur en France, la volonté de Philippe Bouaziz est d'en faire le partenaire de référence pour l'informatique globale des entreprises ayant au moins un établissement en Francophonie. "Nous devons pouvoir accompagner nos clients partout où ils se trouvent, en leur garantissant la meilleure qualité de service, des solutions innovantes et performantes, et un support dans les langues principales".

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours de cinq dernières années : Gérant de la SCI Nemur.

- Monsieur François Richard, administrateur nommé lors de l'assemblée constitutive du 7 septembre 1989, renouvelé sans discontinuité dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 24 juin 2004 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées en 1988 (spécialisation Systèmes Informatiques), François Richard effectue différentes missions chez Thomson CSF et Toplog.

A la Direction Générale des Armées, où il accomplit son service militaire, il participe à la simulation informatique des couvertures radar du porte-avions Charles de Gaulle.

François Richard est actionnaire et administrateur de Prodware depuis sa création. C'est un ami d'enfance et camarade de classe de Philippe Bouaziz. Il est en charge de la direction technique du groupe (réseau et ingénierie logicielle). Son implication et sa passion pour l'informatique assurent à la société une image de haute technicité auprès des partenaires comme des clients.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours de cinq dernières années : Gérant de la société Connecting Software

- Monsieur Jean-Gérard Bouaziz, administrateur nommé lors de l'assemblée constitutive du 7 septembre 1989, renouvelé sans discontinuité dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 16 juillet 2002 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Jean-Gérard Bouaziz exerce une profession libérale après avoir suivi une formation universitaire doctorale. Ses activités principales sont dans le domaine médical et ses centres d'intérêts concernent, entre autres, l'imagerie médicale et les technologies de reconnaissance vocale. Il est administrateur depuis la création de la Société et est le frère du Président-Directeur Général.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours de cinq dernières années : Néant.

- Falmouth Investissements SARL (anciennement NexTFund Investissements SARL) 41, rue François 1er – 75008 Paris, représentée par Monsieur Maurice Khawam, administrateur nommé lors de l'assemblée générale du 30 juin 2003 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Maurice Khawam est ingénieur, Diplômé du MIT avec une spécialisation en Management (The Sloan School - 1989). Il est président de NexTFund Capital Partners, une société de gestion financière agréée par l'AMF. Maurice Khawam a passé les 8 dernières années de sa carrière dans les domaines du Capital Investissement ; il a créé ETF Group France en Décembre 2000 puis NexTFund en 2002. Auparavant, il occupait le poste de directeur des investissements chez Apax Partners en France. Maurice Khawam a passé 9 ans dans le secteur IT aux Etats-Unis et en France (Oracle Corp. et Informix (IBM)). Il est présent à travers le fonds de NexTFund dans plusieurs sociétés de technologie et de services telles que Appia Group, Deltamed ou Inter-Mobile. Enfin, Maurice Khawam est le fondateur et Président de l'IE-Club, un réseau d'affaires centré autour des PME Innovantes.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours de cinq dernières années : Administrateur d'Appia Group, société de facturation électronique. Durant les cinq dernières années, il a occupé un poste d'administrateur au sein de United Devices, PHS Mems, Valoris (rachetée par Sopra), GridXpert (rachetée par United Devices) et Travel Price (rachetée par LastMinute (Sabre Holdings)).

- Monsieur Alain Conrard, nommé lors de l'assemblée Générale du 22 décembre 2005 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Diplômé en informatique (IUT, 1984) et en gestion des entreprises (IAE, 1988), Alain Conrard entame sa carrière professionnelle en tant que consultant à la SSII CEACTION. Il exerce différentes fonctions, puis est promu responsable du centre de profit Paris Ile de France, où il met en place le département « Gestion d'Horaires Variables et Gestion d'Accès » avec pour pierre angulaire le progiciel GESTOR (depuis cédé à GFI)

S'appuyant sur une expérience marketing de deux ans en Angleterre, Alain Conrard revient en France et occupe, durant 7 ans, différentes fonctions commerciales et marketing au sein de la société Sage, leader mondial de solutions informatiques pour PME.

En 2001, il devient Directeur Marketing.

Fin 2003, après avoir contribué au fort développement marketing de cette société, Alain Conrard rejoint Prodware en qualité de Directeur Général.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours de cinq dernières années : Néant.

*Censeurs :*

- Monsieur Bernard Fraigneau, censeur nommé lors de l'assemblée générale du 14 mars 2002 et renouvelé dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 22 mars 2006 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Bernard Fraigneau fut de 1970 à 1989 à la Direction Générale de la Banque Rothschild. Il a exercé les fonctions de Président de la société Sophia de 1972 à 1992.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours des cinq dernières années : Monsieur Bernard Fraigneau exerce des mandats d'administrateur dans les sociétés Sage France, Foncière Euris et Mongoual. Il est également représentant de Rothschild et Cie Banque au conseil de surveillance de Paris-Orléans et membre du conseil de surveillance d'Irelia.

- Entrepreneur Venture Gestion SA, représentée par Monsieur Alain Beaulac, censeur nommé lors de l'assemblée générale du 22 décembre 2005 pour une durée venant à expirer lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Diplômé d'HEC et de l'INSEAD, expert-comptable.

Monsieur Alain Beaulac a commencé sa carrière dans l'audit chez Deloitte (1981 à 1986) avant de rejoindre le fonds familial américain Parsons & Whittemore comme Directeur financier et investisseur où il participe à la restructuration de la société Le Tanneur. Entré en 1990 dans le Groupe Lalique comme directeur financier et des opérations, il en devient le n°2 en tant que Vice-Président France et USA. En parallèle, il est Conseiller auprès de la Banque de France. De 1996 à 1999, il travaille comme Partner auprès de Ricol, Lasteyrie et Associés.

Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et de ses filiales au cours des cinq dernières années : Co-fondateur du FCPR Entrepreneur Venture et Président Directeur Général de la société Entrepreneur Venture Gestion.

#### **14.1.2 Direction Générale**

- Monsieur Philippe Bouaziz : Directeur Général
- Monsieur François Richard : Directeur Général Délégué
- Monsieur Alain Conrard : Directeur Général Délégué

Monsieur Maurice Khawam a pour adresse professionnelle 41, rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris.  
Monsieur Jean-Gérard Bouaziz a pour adresse professionnelle 1, rue Carnot 93 000 Bobigny.



Monsieur Philippe Bouaziz, Monsieur François Richard et Monsieur Alain Conrard ont pour adresse professionnelle le siège social de la société, 45, quai de la Seine – 75019 Paris.

Monsieur Philippe Bouaziz et Monsieur Jean-Gérard Bouaziz sont frères. Il n'existe pas d'autre lien familial entre les autres personnes susmentionnées.

A la date du présent document, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ou n'a été associée à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation au cours des cinq dernières années.

## 14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Monsieur Stéphane Conrard, Directeur Associé de la société S&Audit et M Alain Conrard, Directeur Général Délégué et administrateur de la Société sont frères.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de manière générale de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de contrôle et de la direction générale.

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurent aux paragraphes 20.1.3., 20.2.3., 20.3.3.

## 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales

Rémunérations versées par la Société et ses filiales aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale au cours de l'exercice 2005 :

| Exercice clos le 31 décembre 2005 en € | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie variable | Avantages en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|--|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Philippe Bouaziz                       | 102 921                   | -           | -               | -                   | -                  | 10 292                            |
| François Richard                       | 65 076                    | -           | -               | -                   | -                  | 1 952                             |
| Alain Conrard                          | 82 360                    | -           | -               | -                   | -                  | -                                 |

| Exercice clos le 31 décembre 2004 en € | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie variable | Avantages en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|--|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Philippe Bouaziz                       | 81 177                    | -           | -               | -                   | -                  | 8 117                             |
| François Richard                       | 61 302                    | -           | -               | -                   | -                  | 3 065                             |
| Alain Conrard                          | 72 645                    | -           | -               | -                   | -                  | -                                 |

Par ailleurs, Monsieur Alain Conrard s'est vu attribuer une indemnité de révocation d'un montant équivalent à deux années de rémunération, calculées sur la base de la rémunération brute versée à Monsieur Conrard à la date de son départ, hors primes exceptionnelles.

## **15.2 Montant total de sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur et ses filiales aux fins du versement de pensions de pensions, de retraites ou d'autre avantages**

La Société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen peu élevé du personnel et du turn over de l'entreprise, la Société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Date d'expiration des mandats des administrateurs**

Voir paragraphe 14.1.

### **16.2 Informations sur les contrats de service liant les administrateurs à la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les administrateurs à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurent aux paragraphes 20.2., 20.3., 20.4.

### **16.3 Comité d'audit, comité des rémunérations**

La Société n'a pas mis en place de comité d'audit ni de comité de rémunération.

### **16.4 Gouvernement d'entreprise**

Les statuts de la Société prévoient la nomination de censeurs (article 25). Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale à la majorité des voix. Ils sont choisis en dehors des membres du conseil d'administration. La durée de leurs fonctions est de 3 ans. Les censeurs sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Les censeurs veillent à la stricte application des lois et des statuts, examinent les inventaires et les comptes annuels, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et présentent à l'assemblée générale annuelle leurs observations. Ils ne sont pas rémunérés et ont droit seulement au remboursement de leurs frais dûment justifiés.

L'assemblée générale du 22 décembre 2005 a nommé la société Entrepreneur Venture en qualité de censeur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice 2007. L'assemblée générale du 22 mars 2006 a reconduit Monsieur Bernard Fraigneau dans ses fonctions de censeur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

La Société ne dispose ni d'administrateur indépendant ni de comité spécialisé.

La Société est en train de mener une réflexion sur les dispositions envisageables en matière de gouvernement d'entreprise.

## **RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DE L EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Messieurs les actionnaires,

En complément de notre rapport général, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

### **1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration**

La composition du conseil d'administration n'a pas évolué depuis l'exercice précédent. Le conseil est composé de quatre administrateurs, à savoir :

- M Philippe Bouaziz, Président du conseil,
- M François Richard,
- M Jean-Gérard Bouaziz,
- M Maurice Khawam représentant la société Falmouth Investissements.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil s'est réuni cinq fois.

- Il s'est tenu une première fois, le 5 janvier 2004 à l'effet d'approuver préalablement à sa conclusion la convention de prestations de services avec la société Datasoft,
- Il s'est tenu une seconde fois le 7 juin 2004 à l'effet d'approuver notamment les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et d'examiner la décision d'émettre des bons de créateur d'entreprise au profit de certains membres de la société,
- Le conseil du 24 juin 2004, tenu à l'issue de l'assemblée générale du même jour, a ensuite attribué nominativement lesdits bons de souscription ;
- Le conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2004 a approuvé la convention conclue entre la société Prodware et la SCI NEMUR portant sur la location de locaux à usage commerciaux situés à Nice ; Mr Philippe BOUAZIZ détenant 50% des parts de cette SCI ;
- Enfin, le conseil du 13 décembre 2004 s'est réuni à l'effet de convoquer l'assemblée générale du 29 décembre statuant sur la conversion des obligations convertibles en actions émises en 2003.

### **2. Procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise tout à la fois par les organes sociaux, les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### Organisation générale du contrôle interne :

La Société, compte tenu de sa taille, n'a pas mis en place de service dédié au contrôle interne.

Un manuel de procédures internes est en cours d'élaboration. Dès sa mise en place, Il sera régulièrement actualisé et mis rigoureusement en application.

Le travail de notre service comptable est contrôlé au minimum 4 fois par an par notre Expert Comptable. Notre Commissaire aux comptes accomplit sa mission normalement.

### **3. Pouvoirs du Président**

Aucun Conseil d'administration de l'exercice écoulé n'a apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Président.

Le Président du Conseil d'Administration

Il n'y a pas eu de modification substantielle des procédures de contrôle interne au cours de l'exercice 2005.

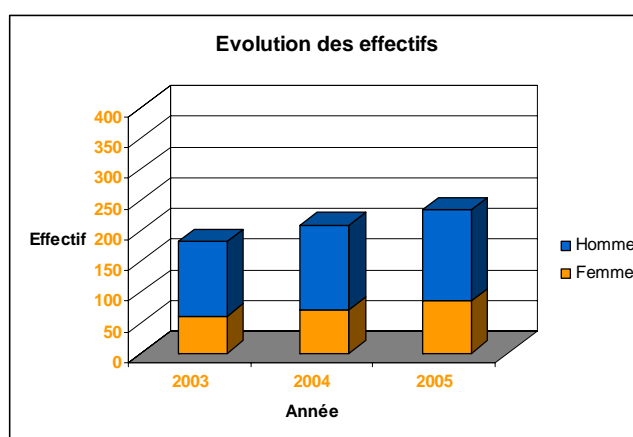
## 17 SALARIES

### 17.1 Effectifs

Les données ci-dessous concernent les effectifs de Prodware présents pendant l'intégralité de la période de référence hormis les filiales Datasoft et Codix qui ont été intégrées par une TUP dans Prodware le 30 décembre 2005. Les effectifs de Prodware se répartissent sur nos différents établissements et sont gérés par la direction des ressources humaines qui se trouve à Paris. L'âge moyen des salariés au cours des 3 dernières années est d'un peu moins de 35 ans.

En ce qui concerne les contrats, il est important de noter que le contrat à durée déterminée ne connaît qu'un usage très occasionnel et peu significatif. Au 31 décembre 2005, il n'y avait qu'un seul CDD en cours. Ne sont pas compris dans le tableau suivant les contrats de professionnalisation et les contrats de qualification :

|               | 2003       | 2004       | 2005       |
|---------------|------------|------------|------------|
| <b>Femmes</b> | <b>60</b>  | <b>71</b>  | <b>85</b>  |
| Cadre         | 25         | 29         | 38         |
| Non cadre     | 35         | 42         | 47         |
| <b>Hommes</b> | <b>122</b> | <b>138</b> | <b>148</b> |
| Cadre         | 57         | 71         | 83         |
| Non cadre     | 65         | 67         | 65         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>182</b> | <b>209</b> | <b>233</b> |



L'année 2005 a connu une forte réorganisation. Il s'agissait en effet de doter la structure d'une capacité de production accrue. La mise en place de procédures et outils a permis une rationalisation forte de certaines tâches et le passage donc d'une partie des effectifs du "back office" (pour des postes ADV par exemple) vers le front office (transformés en postes de Chargés de Clientèle) mais aussi le remplacement quasi systématique des départs de postes administratifs (fruits des acquisitions passées pour la plupart) par des postes de consultants et ingénieurs.

Prodware a décidé d'investir au cours de l'année 2005 dans la formation de jeunes « maison » en leur proposant des contrats de professionnalisation tant dans les domaines administratifs que techniques. Plus loin que le simple intérêt économique et social, le souhait de l'entreprise est d'accompagner au mieux son fort développement, en s'appuyant sur des ressources « maison », déjà bien imprégnées de l'esprit de l'entreprise et de son fonctionnement, et qui seront pour partie les cadres de demain.

| Contrats prof. 31/12/05 | Administratif | Technique | Commercial | Marketing |
|-------------------------|---------------|-----------|------------|-----------|
| 23                      | 9             | 6         | 2          | 6         |

## 17.2 Participation et stocks options des administrateurs et dirigeants

| Administrateur / dirigeant    | Valeur mobilière | Nombre    | % du capital et des droits de vote |
|-------------------------------|------------------|-----------|------------------------------------|
| Philippe Bouaziz              | Actions          | 1 507 940 | 59,78%                             |
|                               | BSPCE            | 41 144    | 1,63%                              |
|                               | BSA05N°6         | 5 000     | 0,20%                              |
| Jean-Gérard Bouaziz           | Actions          | 4 450     | 0,18%                              |
| François Richard              | Actions          | 442 140   | 17,53%                             |
| Alain Conrard                 | Actions          | 29 250    | 1,16%                              |
|                               | BSPCE            | 25 715    | 1,02%                              |
|                               | BSA05N°6         | 10 000    | 0,40%                              |
| Falmouth Investissements SARL | Actions          | 19 400    | 0,77%                              |

Note : les pourcentages sont calculés sur la base de 2.522.647 actions qui composeront le capital avant l'introduction.

Les BSPCE et les BSA sont décrits au paragraphe 21.1.4. du présent prospectus.

## 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Sous la condition de l'admission des actions de la société à la cote d'Alternext, l'assemblée générale du 22 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration :

- à consentir au profit du personnel salarié et de mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Le

prix de souscription ou d'achat des actions issues de l'exercice des options ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, ni à 80% du cours moyen d'achat par la société des actions détenues par elle conformément à la loi,

- à attribuer gratuitement des actions au profit du personnel salarié et de mandataires sociaux. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois.

Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites attribuées ou émises par le conseil d'administration ne pourra représenter un nombre total d'actions supérieur à 5% du nombre d'actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le conseil d'administration des autorisations sus mentionnées.

La même assemblée générale a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société dans le cadre d'un Plan d'épargne entreprise, d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ou de tout fonds commun de placement par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles seraient souscrites. Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois, dans la limite d'un plafond de 107 500 € de nominal qui s'impute sur le plafond global d'autorisation de 430 000 € (voir paragraphe 21.1.5.).



## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital

| Actionnaire              | Au 31 décembre 2005                |                             | Au 23 mars 2006                    |                             | Répartition prévisionnelle post introduction (sur la base d'une émission de 667 000 actions) |                |                          |                  | Répartition prévisionnelle post introduction (sur la base d'une émission de 733 700 actions, soit un exercice à 100% de la clause d'extension) |                |                          |                  |
|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|--|----------------|--------------------------|------------------|--|----------------|--------------------------|------------------|
|                          | Nombre d'actions de droits de vote | % capital et droits de vote | Nombre d'actions de droits de vote | % capital et droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | Nombre de droits de vote | % droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
| Philippe Bouaziz         | 1 502 940                          | 65,77%                      | 1 507 940                          | 59,78%                      | 1 507 940  | 47,28%         | 2 933 540                | 56,49%           | 1 507 940  | 46,31%         | 2 933 540                | 55,77%           |
| Jean-Gérard Bouaziz      | 4 450                              | 0,19%                       | 4 450                              | 0,18%                       | 4 450  | 0,14%          | 5 050                    | 0,10%            | 4 450  | 0,14%          | 5 050                    | 0,10%            |
| François Richard         | 442 140                            | 19,35%                      | 442 140                            | 17,53%                      | 442 140  | 13,86%         | 882 740                  | 17,00%           | 442 140  | 13,58%         | 882 740                  | 16,78%           |
| Alain Conrard            | 19 250                             | 0,84%                       | 29 250                             | 1,16%                       | 29 250   | 0,92%          | 39 250                   | 0,76%            | 29 250   | 0,90%          | 39 250                   | 0,75%            |
| Jacques-Emmanuel Mercier | 51 065                             | 2,23%                       | 95 822                             | 3,80%                       | 95 822   | 3,00%          | 121 822                  | 2,35%            | 95 822   | 2,94%          | 121 822                  | 2,32%            |
| Bernard Fraigneau        | 6 800                              | 0,30%                       | 6 800                              | 0,27%                       | 6 800  | 0,21%          | 13 600                   | 0,26%            | 6 800  | 0,21%          | 13 600                   | 0,26%            |
| COLIGNON                 | 40 400                             | 1,77%                       | 40 400                             | 1,60%                       | 40 400   | 1,27%          | 61 600                   | 1,19%            | 40 400   | 1,24%          | 61 600                   | 1,17%            |
| MILLEMUM SERVICES        | 0                                  | 0,00%                       | 15 000                             | 0,59%                       | 15 000   | 0,47%          | 15 000                   | 0,29%            | 15 000   | 0,46%          | 15 000                   | 0,29%            |
| FALMOUTH INVEST          | 19 400                             | 0,85%                       | 19 400                             | 0,77%                       | 19 400   | 0,61%          | 19 600                   | 0,38%            | 19 400   | 0,60%          | 19 600                   | 0,37%            |
| LOGICIELS HERTZIENS      | 19 200                             | 0,84%                       | 19 200                             | 0,76%                       | 19 200   | 0,60%          | 19 200                   | 0,37%            | 19 200   | 0,59%          | 19 200                   | 0,37%            |
| ABHEXIS                  | 6 400                              | 0,28%                       | 6 400                              | 0,25%                       | 6 400  | 0,20%          | 6 400                    | 0,12%            | 6 400  | 0,20%          | 6 400                    | 0,12%            |
| GWS EUROPE               | 13 200                             | 0,58%                       | 13 200                             | 0,52%                       | 13 200   | 0,41%          | 13 200                   | 0,25%            | 13 200   | 0,41%          | 13 200                   | 0,25%            |
| FCPR ENTREPRENEURS V     | 73 003                             | 3,19%                       | 233 615                            | 9,26%                       | 233 615  | 7,32%          | 233 615                  | 4,50%            | 233 615  | 7,17%          | 233 615                  | 4,44%            |
| Salariés                 | 87 030                             | 3,81%                       | 89 030                             | 3,53%                       | 89 030   | 2,79%          | 161 430                  | 3,11%            | 89 030   | 2,73%          | 161 430                  | 3,07%            |
| Public                   |                                    |                             |                                    |                             | 667 000  | 20,91%         | 667 000                  | 12,84%           | 733 700  | 22,53%         | 733 700                  | 13,95%           |
| <b>Total</b>             | <b>2 285 278</b>                   | <b>100,00%</b>              | <b>2 522 647</b>                   | <b>100,00%</b>              | <b>3 189 647</b>   | <b>100,00%</b> | <b>5 193 047</b>         | <b>100,00%</b>   | <b>3 256 347</b>   | <b>100,00%</b> | <b>5 259 747</b>         | <b>100,00%</b>   |

Note : les Sociétés FALMOUTH INVEST, LOGICIELS HERTZIENS et GWS EUROPE font partie du groupe NexTFund. NexTFund Capital Partners est une société d'investissements indépendante dédiée aux sociétés en phase de développement. Monsieur Maurice Khawam en est le Président.

#### *Evénements intervenus entre le 31 décembre 2005 et le visa sur le présent prospectus :*

Le 2 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 42 000 actions nouvelles de numéraire au profit de dirigeants, investisseurs et salariés de la Société a été réalisée au prix de 10 €par action.

Le 15 mars 2006, 37 931 actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 €par action par exercice de BSA par le FCPR Entrepreneurs Venture.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 €par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 122 681 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit du FCPR Entrepreneurs Venture. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 16 357 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit de Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

## Evolution de la répartition du capital de la Société sur les trois dernières années

| Actionnaire                      | 31/12/2003       |                | 31/12/2004       |                | 31/12/2005       |                | 23/03/2005       |                | répartition prévisionnelle post introduction |                |
|----------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|--|----------------|
| Philippe Bouaziz                 | 1 425 600        | 68,56%         | 1 425 600        | 66,11%         | 1 502 940        | 65,77%         | 1 507 940        | 59,78%         | 1 507 940                                    | 47,28%         |
| François Richard                 | 440 600          | 21,19%         | 440 600          | 20,43%         | 442 140          | 19,35%         | 442 140          | 17,53%         | 442 140                                      | 13,86%         |
| Autres administrateurs           | 86 600           | 4,17%          | 105 800          | 4,91%          | 43 100           | 1,89%          | 53 100           | 2,10%          | 53 100                                       | 1,66%          |
| Investisseurs divers             | 54 000           | 2,60%          | 79 600           | 3,39%          | 104 665          | 4,30%          | 164 422          | 6,52%          | 164 422                                      | 5,15%          |
| Groupe Next Fund (hors Falmouth) | 0                | 0,00%          | 32 400           | 1,80%          | 32 400           | 1,70%          | 32 400           | 1,28%          | 32 400                                       | 1,02%          |
| FCPR Entrepreneur Venture        | 0                | 0,00%          | 0                | 0,00%          | 73 003           | 3,19%          | 233 615          | 9,26%          | 233 615                                      | 7,32%          |
| Salariés                         | 72 400           | 3,48%          | 72 400           | 3,36%          | 87 030           | 3,81%          | 89 030           | 3,53%          | 89 030                                       | 2,79%          |
| Public                           | -                | -              | -                | -              | -                | -              | -                | -              | 667 000                                      | 20,91%         |
| <b>Total</b>                     | <b>2 079 200</b> | <b>100,00%</b> | <b>2 156 400</b> | <b>100,00%</b> | <b>2 285 278</b> | <b>100,00%</b> | <b>2 522 647</b> | <b>100,00%</b> | <b>3 189 647</b>                             | <b>100,00%</b> |

### 18.2 Droits de vote différents

Sous réserve de l'admission des actions de la Société sur Alternext, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions inscrites sous la forme nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

### 18.3 Contrôle de l'émetteur

A la date du présent prospectus, Monsieur Philippe Bouaziz détient 59,78 % du capital et des droits de vote de la société et en détient donc le contrôle.

### 18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

## **19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurent aux paragraphes 20.1.3., 20.2.3., 20.3.3.

Dans le cadre du projet d'introduction de la Société sur Alternext, une attestation d'équité relative au montant du loyer de l'agence de Nice a été établie par le cabinet CETI, 17, rue Riquet, 75019 Paris. Cette attestation confirme que le loyer est conclu à des conditions normales de marché.

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Informations financières au 31 décembre 2005

#### 20.1.1 Comptes annuels au 31 décembre 2005

| <b>BILAN ACTIF</b>                          |                   |                                 |                     |                     |                     |
|---|-------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>RUBRIQUES</b>                            | <b>Brut</b>       | <b>Amortissement provisions</b> | <b>Net 31/12/05</b> | <b>Net 31/12/04</b> | <b>Net 31/12/03</b> |
| <b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b> |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Concession, brevets et dts similaires       | 845 916           | 166 739                         | 679 177             | 2 617               | 79 264              |
| Fonds commercial                            | 1 647 254         |                                 | 1 647 254           | 1 214 506           | 1 101 506           |
|   | 2 493 170         | 166 739                         | 2 326 431           | 1 217 123           | 1 180 770           |
| <b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>   |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Autres immobilisations corporelles          | 565 825           | 400 764                         | 165 060             | 75 376              | 116 298             |
| Immobilisations en cours                    |                   |                                 |                     | 384 560             | 272 824             |
| Avances et acomptes                         |                   |                                 |                     | 6 535               |                     |
|   | 565 825           | 400 764                         | 165 060             | 466 471             | 389 122             |
| <b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>   |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Autres participations                       |                   |                                 |                     | 362 953             | 375 530             |
| Autres titres immobilisés                   | 3 223             |                                 | 3 223               |                     |                     |
| Prêts                                       | 4 373             |                                 | 4 373               | 13 184              | 11 205              |
| Autre immobilisations financières           | 71 490            |                                 | 71 490              | 81 014              | 74 494              |
|   | 79 086            | 0                               | 79 086              | 457 151             | 461 229             |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                     | <b>3 138 081</b>  | <b>567 503</b>                  | <b>2 570 577</b>    | <b>2 140 745</b>    | <b>2 031 121</b>    |
| <b><u>STOCKS ET EN-COURS</u></b>            |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Stocks d'en cours product. De services      | 365 518           |                                 | 365 518             | 71 234              |                     |
| stocks de marchandises                      | 442 636           |                                 | 442 636             | 374 256             | 300 523             |
|   | 808 154           | 0                               | 808 154             | 445 490             | 300 523             |
| <b><u>CREANCES</u></b>                      |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Créances clients et comptes rattachés       | 10 207 198        | 597 133                         | 9 610 064           | 6 962 483           | 5 607 293           |
| Autres créances                             | 2 637 513         |                                 | 2 637 513           | 2 129 126           | 766 835             |
|   | 12 844 711        | 597 133                         | 12 247 577          | 9 091 609           | 6 374 128           |
| <b><u>DISPONIBILITES ET DIVERS</u></b>      |                   |                                 |                     |                     |                     |
| Disponibilités                              | 613 164           |                                 | 613 164             | 167 120             | 230 699             |
| Charges constatées d'avance                 | 1 362 290         |                                 | 1 362 290           | 976 697             | 811 336             |
|   | 1 975 454         | 0                               | 1 975 454           | 1 143 817           | 1 042 035           |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                      | <b>15 628 319</b> | <b>597 133</b>                  | <b>15 031 185</b>   | <b>10 680 916</b>   | <b>7 716 686</b>    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        | <b>18 766 400</b> | <b>1 164 636</b>                | <b>17 601 762</b>   | <b>12 821 661</b>   | <b>9 747 807</b>    |

## BILAN PASSIF

| RUBRIQUES  | Net<br>31/12/05   | Net<br>31/12/04   | Net<br>31/12/03  |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| <b>SITUATION NETTE</b>                                 |                   |                   |                  |
| Capital social dont versé 1 485 430                    | 1 485 430         | 485 190           | 467 820          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                 | 1 253 407         | 560 375           | 277 530          |
| Réserve légale   | 54 087            | 54 087            | 46 287           |
| Report à nouveau                                       | 5 927             | 432 996           | 284 792          |
| Résultat de l'exercice                                 | 653 672           | 489 402           | 156 004          |
|  | 3 452 523         | 2 022 050         | 1 232 433        |
| Provisions règlementées                                | 726               |                   |                  |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                | <b>3 453 249</b>  | <b>2 022 050</b>  | <b>1 232 433</b> |
| Produits des émissions de titres participatifs         | 889 262           |                   |                  |
| <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>                            | <b>889 262</b>    | <b>0</b>          | <b>0</b>         |
| Provisions pour risques                                | 181 079           | 346 577           | 71 594           |
| Provisions pour charges                                |                   |                   |                  |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>              | <b>181 079</b>    | <b>346 577</b>    | <b>71 594</b>    |
| <b>DETTES FINANCIERES</b>                              |                   |                   |                  |
| Emprunts obligataires convertibles                     |                   | 642               | 302 045          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 616 966           | 584 038           | 714 503          |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 1 068             | 1 188             | 26 188           |
|  | 618 033           | 585 868           | 1 042 736        |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                                 |                   |                   |                  |
| Dettes fournisseurs                                    | 4 617 427         | 3 824 096         | 2 295 176        |
| Dettes fiscales et sociales                            | 6 005 751         | 4 252 415         | 3 700 005        |
| Autres dettes  | 380 886           | 554 111           | 403 896          |
|  | 11 004 063        | 8 630 622         | 6 399 077        |
| <b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>                     | <b>1 456 076</b>  | <b>1 236 545</b>  | <b>1 001 967</b> |
| <b>DETTES</b>  | <b>13 078 172</b> | <b>10 453 034</b> | <b>8 443 780</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>17 601 762</b> | <b>12 821 661</b> | <b>9 747 807</b> |

| RUBRIQUES   | 31/12/05          | 31/12/04          | 31/12/03          |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de marchandises  | 7 323 442         | 7 075 495         | 5 300 535         |
| Production vendue de biens                                      | -198              | 15 705            |                   |
| Production vendue de services                                   | 18 447 086        | 15 488 114        | 10 558 600        |
| <b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>                                 | <b>25 770 330</b> | <b>22 579 314</b> | <b>15 859 135</b> |
| Production stockée  | 315 249           | 133 474           |                   |
| Production immobilisée  | 238 813           | 198 837           | 103 530           |
| Subventions d'exploitation                                      | -16 333           | 76 459            | 207 110           |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | 1 067 952         | 608 818           | 342 122           |
| Autres produits   | 17 842            | 161               | 30 018            |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                  | <b>27 393 852</b> | <b>23 597 063</b> | <b>16 541 915</b> |
| <b>CHARGES EXTERNES</b>   |                   |                   |                   |
| Achats de marchandises  | 7 809 233         | 6 091 613         | 3 583 246         |
| Variation de stock de marchandises                              | -68 379           | -73 732           | -88 761           |
| Autres achats et charges externes                               | 4 790 633         | 4 348 347         | 3 738 606         |
|   | <b>12 531 487</b> | <b>10 366 228</b> | <b>7 233 091</b>  |
| <b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>                    | 593 876           | 498 814           | 169 030           |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>                                     |                   |                   |                   |
| Salaires et traitements   | 8 071 494         | 7 087 541         | 5 563 459         |
| Charges sociales  | 3 637 647         | 3 258 819         | 2 530 658         |
|   | <b>11 709 141</b> | <b>10 346 360</b> | <b>8 094 117</b>  |
| <b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>                                 |                   |                   |                   |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                | 31 851            | 211 415           | 54 518            |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                    | 402 631           | 539 244           | 175 780           |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                | 125 489           | 331 916           |                   |
|   | <b>559 971</b>    | <b>1 082 575</b>  | <b>230 298</b>    |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            | 525 103           | 124 585           | 246 398           |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                   | <b>25 919 578</b> | <b>22 418 562</b> | <b>15 972 934</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                  | <b>1 474 274</b>  | <b>1 178 501</b>  | <b>568 981</b>    |

| RUBRIQUES   | 31/12/05          | 31/12/04          | 31/12/03          |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                | <b>1 474 274</b>  | <b>1 178 501</b>  | <b>568 981</b>    |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                    |                   |                   |                   |
| Produits financiers de participation                          |                   | 24 327            | 126 926           |
| Autres intérêts et produits assimilés                         | 7 758             | 30 675            |                   |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement |                   |                   | 394               |
|   | <b>7 758</b>      | <b>55 002</b>     | <b>127 320</b>    |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                    |                   |                   |                   |
| Dotations financières aux amortissements et provisions        | 38 975            |                   |                   |
| Intérêts et charges assimilées                                | 175 023           | 111 321           | 46 188            |
|   | <b>213 997</b>    | <b>111 321</b>    | <b>46 188</b>     |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                     | <b>-206 239</b>   | <b>-56 319</b>    | <b>81 133</b>     |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>                          | <b>1 268 035</b>  | <b>1 122 182</b>  | <b>650 114</b>    |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                 |                   |                   |                   |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion              | 349 218           | 141 306           | 179 459           |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital              | 36 184            |                   | 8 532             |
|   | <b>385 402</b>    | <b>141 306</b>    | <b>187 991</b>    |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                                |                   |                   |                   |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion             | 748 574           | 562 484           | 437 466           |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital             | 336 157           |                   | 9 918             |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions    | 727               |                   | 71 595            |
|   | <b>1 085 457</b>  | <b>562 484</b>    | <b>518 978</b>    |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                  | <b>-700 055</b>   | <b>-421 179</b>   | <b>-330 987</b>   |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion          |                   | 98 619            | 49 824            |
| Impôts sur les bénéfices                                      | -85 692           | 112 982           | 113 299           |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                     | <b>27 787 011</b> | <b>23 793 370</b> | <b>16 857 226</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                      | <b>27 133 339</b> | <b>23 303 968</b> | <b>16 701 222</b> |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>                                      | <b>653 672</b>    | <b>489 402</b>    | <b>156 004</b>    |

## **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

### **PREAMBULE**

L'exercice social clos au 31 décembre 2005 a une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 601 667 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 653 672 €

Les montants mentionnés dans les développements et tableaux ci-après sont exprimés en K€excepté lorsque la mention €est précisée.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- La société PRODWARE a absorbé par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) les deux sociétés CODIX et DATASOFT, sociétés filiales à 100%.  
Ces confusions de patrimoine ont été réalisées à la valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées, conformément à la doctrine comptable et fiscale. La date d'effet comptable de ces opérations est le 30 décembre de l'exercice avec une rétroactivité fiscale au 1er janvier 2005.
- Afin de renforcer les fonds propres, il a été procédé, au cours de l'exercice 2005, à deux opérations d'augmentation de capital en numéraire pour un montant de 934 K€ (prime d'émission comprise). Les frais d'augmentation de capital ont été portés en réduction de la prime d'émission. Parallèlement, la société a procédé à une incorporation d'une partie de ses réserves dans le capital social pour 916 K€en juillet 2005.

Après ces opérations, les capitaux propres de PRODWARE, hors résultat de l'exercice 2005, s'élèvent à 2.799 K€

La société a par ailleurs souscrit à un emprunt remboursable en actions (ORA) pour un montant de 850 K€en juillet 2005.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, sont d'application



obligatoire pour les exercices ouverts à compter du premier janvier 2005, la première application de ces règlements n'a donné lieu à aucun retraitement spécifique significatif.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont principalement composées de logiciels amortis en linéaire sur cinq ans et de fonds de commerce.

Quant aux immobilisations incorporelles créées, elles sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17 du PCG.

### Frais de conception des logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des logiciels correspondants.

Ils sont immobilisés en conformité avec les règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité qui propose l'inscription, à l'actif immobilisé, des frais de production de logiciels, lorsque le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, et lorsque l'entreprise a indiqué, concrètement, l'intention de produire le logiciel mère concerné et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 5 ans, dès la première année de commercialisation. Pour la première année, l'amortissement est déterminé prorata temporis.

Concernant un de ces logiciels, la société a reçu de l'ANVAR, en 2005, la qualification d'entreprise innovante dans le cadre des FCPI.

Si les coûts de développement ne sont pas activés, le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice.

### Fonds commerciaux

26% du montant total des fonds commerciaux ont été acquis en 2005.

Les fonds commerciaux prennent notamment en compte au 31 décembre 2005, les deux malis techniques dégagés lors de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine (TUP). Ils représentent respectivement pour CODIX, 62 K€ et pour DATASOFT 65 K€, soit au total 127 K€

Ces malis techniques correspondent aux plus values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée et sont affectées comme suit :

| Noms des sociétés   | Identification du bien | Valeur comptable Sociale | Valeur réelle | Plus-value latente | Affectation du mali au prorata des plus-values latentes |
|---|------------------------|--------------------------|---------------|--------------------|---|
| <b><u>Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée</u></b>        |                        |                          |               |                    |   |
| <b>CODIX (mali technique 62 601,36 €)</b>                           |                        |                          |               |                    |   |
|   | Fonds de commerce      | 15                       | 90            | 75                 | 63  |
| <b><u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u></b> |                        |                          |               |                    |   |
| <b>DATASOFT (mali technique 64 901,80 €)</b>                        |                        |                          |               |                    |   |
|   | Fonds de commerce      | 0                        | 220           | 220                | 65  |

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel le mali a été affecté devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité.

En cas de sortie d'un actif auquel le mali a été affecté, le mali doit être réduit à due concurrence.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application des nouvelles dispositions relatives aux amortissements pour dépréciation des immobilisations, les durées d'amortissements correspondent aux durées réelles d'utilisation. Le mode d'amortissement correspond à l'utilisation effective du bien.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

|  |                 |
|--|-----------------|
| -Agencements et aménagements des constructions | 10 ans linéaire |
| -Matériel de transport                         | 4 ans linéaire  |
| -Matériel de bureau et informatique            | 3 ans linéaire  |
| -Mobilier                                      | 10 ans linéaire |

## 3. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise. Cette valeur d'usage est déterminée sur la base des situations nettes des sociétés détenues.

#### **4. STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti » (F.I.F.O). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Le stock de production d'en-cours est évalué selon la méthode de l'avancement des travaux, la valorisation d'un en-cours est représentée d'une part par le salaire brut, augmenté des charges sociales et d'une autre part par un coût de charges indirectes globales.

#### **5. EVALUATION DES CREANCES**

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et /ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les provisions pour dépréciation des clients sont alors déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non recouvrement identifiés par notre Direction Juridique et nos conseils externes.

#### **6. CREANCES ET DETTES EN DEVISES**

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

#### **7. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les charges et les produits enregistrés respectent le principe d'indépendance des exercices.

#### **8. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision sur la base de cours du dernier mois. Les plus-values latentes ne sont pas constatées en comptabilité.

#### **9. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen peu élevé du personnel et du turn-over de l'entreprise, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif.

## 10. CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de licences sont reconnues et comptabilisées toutes les fins de mois, lorsque les trois critères suivants sont remplis : la société peut démontrer l'existence d'un accord, le produit est livré, le prix de vente est fixé.

Les prestations d'exploitation et d'assistance sont facturées et comptabilisées, selon l'avancement réel des travaux.

Les produits relatifs aux contrats de support sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation des produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires des prestations au forfait est constaté selon la méthode de l'avancement des travaux, quels que soient le mode et l'échéancier de facturation, à partir du montant contractuel total de la prestation et de l'estimation de la charge de travail.

Si un projet de développement s'avère déficitaire, une provision pour perte à terminaison est constituée dès la connaissance du déficit, et reprise au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## 11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations et les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### 3.1. Immobilisations Incorporelles et corporelles

Variation des valeurs brutes

| <b>Rubriques</b>              | <b>31/12/2004</b> | <b>TUP</b> | <b>Acquisitions</b> | <b>Diminutions</b> | <b>31/12/2005</b> |
|-------------------------------|-------------------|------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Immobilisations Incorporelles | 1 345             | 233        | 913*                |                    | 2 491             |
| Immobilisations Corporelles   | 299               | 240        | 125                 | 98                 | 566               |
| Immobilisations en-cours      | 544               |            |                     | 544                | 0                 |
|                               | <b>2 188</b>      | <b>473</b> | <b>1 038</b>        | <b>642</b>         | <b>3 057</b>      |

\* Dont 623 K€ correspondant à l'application labellisée ANVAR. Cela permet à la société d'être qualifiée société innovante dans le cadre des FCPI.

Variation des amortissements

| <b>Rubriques</b>              | <b>31/12/2004</b> | <b>TUP</b> | <b>Acquisitions</b> | <b>Diminutions</b> | <b>31/12/2005</b> |
|-------------------------------|-------------------|------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Immobilisations Incorporelles | 129               | 30         | 7                   |                    | 167               |
| Immobilisations Corporelles   | 217               | 212        | 24                  | 52                 | 401               |
|                               | <b>346</b>        | <b>242</b> | <b>31</b>           | <b>52</b>          | <b>568</b>        |

### 3.2. Immobilisations Financières

| Rubriques                 | 31/12/2004 | TUP       | Acquisitions | Diminutions* | 31/12/2005 |
|---------------------------|------------|-----------|--------------|--------------|------------|
| Titres de participation   | 363        | 5         |              | 363          | 5**        |
| Dépôts et cautions versés | 81         | 12        |              | 22           | 71         |
| Prêts                     | 13         |           |              | 9            | 4          |
|                           | <b>457</b> | <b>17</b> | <b>0</b>     | <b>394</b>   | <b>80</b>  |

\* La diminution des titres de participation résulte de l'annulation des titres de sociétés absorbées par voie de confusion de patrimoine ainsi que des cessions de titres de trois autres sociétés.

\*\* Participation financière dans DATASOFT TUNISIE et CAP VISION

### 3.3. Etat des créances et dettes

#### Etat des créances

| Rubriques                                   | Montant Brut  | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|---------------|----------------|---------------|
| Créances clients                            | 10 207        | 10 207         |               |
| Personnel, organismes sociaux, état, factor | 2 630         | 2 606*         | 24**          |
| Groupe et associés, divers                  | 7             | 7              |               |
| Charges constatées d'avance                 | 1 362         | 1 362          |               |
|   | <b>14 206</b> | <b>14 182</b>  | <b>24</b>     |

\* Ce poste comprend 1 095 K€ de réserves factor

\*\* Ce poste correspond à une créance de 24 K€ (initialement détenue par la société DATASOFT)

#### Etat des dettes

| Rubriques                           | Montant Brut  | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|-------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières      | 619           | 454            | 165           |
| Fournisseurs et comptes rattachés   | 4 617         | 4 617          |               |
| Personnel, organismes sociaux, état | 6 006         | 6 006          |               |
| Autres dettes                       | 381           | 381            |               |
| Produits constatés d'avance         | 1 456         | 1 456          |               |
|                                     | <b>13 079</b> | <b>12 914</b>  | <b>165</b>    |

Les emprunts contractés en 2005 sont de 277 K€ et les remboursements effectués sur l'année s'élèvent à 243 K€

### 3.4. Produits à recevoir et charges à payer

#### Produits à recevoir

| Rubriques                  | 31/12/2005   | 31/12/2004 |
|----------------------------|--------------|------------|
| Factures à établir clients | 883          | 511        |
| Divers produits            | 45           | 107        |
| Avoirs à recevoir*         | 724          | 199        |
|                            | <b>1 651</b> | <b>817</b> |

\* Avoirs sur charges opérationnelles (avoirs, remise arrière et/ou cofinancement)

### Charges à payer

| Rubriques                                | 31/12/2005   | 31/12/2004   |
|--|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 576          | 264          |
| Dettes fiscales et sociales              | 1 555        | 1 322        |
| Autres dettes                            | 137          | 27           |
| Intérêts courus à payer                  | 20           | 1            |
|  | <b>2 327</b> | <b>1 614</b> |

### 3.5. Charges et produits constatés d'avance

| Rubriques                                     | Charges      | Produits     |
|---|--------------|--------------|
| <b>Produits constatés d'avance « Métier »</b> |              | 1 456        |
| <b>Charges constatées d'avance</b>            | 1 362        |              |
| <i>Charges constatées d'avance « Métier »</i> | 1314         |              |
| <i>Loyers et charges locatives</i>            | 26           |              |
| <i>Locations diverses</i>                     | 11           |              |
| <i>Maintenances</i>                           | 9            |              |
| <i>Assurances</i>                             | 2            |              |
|   | <b>1 362</b> | <b>1 456</b> |

### 3.6. Provisions

| Rubriques  | 31/12/2004   | TUP      | Dotation   | Reprise      | 31/12/2005 |
|--|--------------|----------|------------|--------------|------------|
| Provisions sur immobilisations en-cours          | 159          |          |            | 159          | 0          |
| Provisions pour litiges                          | 27           | 9*       | 125*       | 27*          | 134        |
| Provisions pour risques divers                   | 319          |          |            | 273**        | 47         |
| <b><u>Provisions pour risques et charges</u></b> | <b>506</b>   | <b>9</b> | <b>125</b> | <b>459</b>   | <b>181</b> |
| Provisions sur comptes clients                   | 738          |          | 403        | 544***       | 597        |
| <b><u>Provisions pour dépréciation</u></b>       | <b>738</b>   | <b>0</b> | <b>403</b> | <b>544</b>   | <b>597</b> |
| Total général                                    | <b>1 244</b> | <b>9</b> | <b>528</b> | <b>1 003</b> | <b>778</b> |

\* Litiges prud'homaux

\*\* Contrôle fiscal lié à la taxe professionnelle

\*\*\* Sur créances irrécouvrables de l'exercice pour 464K€ et 80K€ sur créances recouvrées en 2005

### 3.7. Variation des capitaux propres et composition du capital social

| Rubriques            | 31/12/2004   | Augmentation | Diminution   | 31/12/2005   |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital Social       | 485          | 1 000        |              | 1 485        |
| Prime d'émission     | 560          | 850          | 157*         | 1 253        |
| Réserve légale       | 54           |              |              | 54           |
| Report à nouveau     | 433          | 489          | 916**        | 6            |
| Résultat 2004        | 489          |              | 489          | 0            |
| Résultat 2005        |              | 654          |              | 654          |
| <b>Total général</b> | <b>2 022</b> | <b>2 993</b> | <b>1 562</b> | <b>3 453</b> |

\* Affectation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

\*\* Incorporation au capital

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

| Activités                             | 31/12/2005    |             | 31/12/2004    |             |
|---------------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                                       | Montant       | Pourcentage | Montant       | Pourcentage |
| Ventes de Marchandises et de licences | 7 323         | 28%         | 7 091         | 31%         |
| Prestations de services               | 18 447        | 72%         | 15 448        | 69%         |
| <b>Total du chiffre d'affaires</b>    | <b>25 770</b> | <b>100%</b> | <b>22 539</b> | <b>100%</b> |

| Zones géographiques                | 31/12/2005    |             | 31/12/2004    |             |
|------------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                                    | Montant       | Pourcentage | Montant       | Pourcentage |
| France                             | 24 739        | 96%         | 21 977        | 98%         |
| Export                             | 1 031         | 4%          | 562           | 2%          |
| <b>Total du chiffre d'affaires</b> | <b>25 770</b> | <b>100%</b> | <b>22 539</b> | <b>100%</b> |

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués de transfert de charges, qui correspondent aux reprises des provisions d'une part sur actifs circulants et d'autre part sur des risques et charges.

### 4.2. Résultat financier

Le résultat financier tient compte d'une provision de 39 K€ sur les 850 K€ d'emprunt obligataire remboursable en actions, souscrit lors de l'augmentation de capital de juillet 2005.

### 4.3. Résultat exceptionnel

| Rubriques  | 31/12/2005 |
|--|------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion** | 349        |
| Produits exceptionnels sur opération en capital *  | 36         |
| Reprise sur provision                              |            |
| <b>Total produits exceptionnels</b>                | <b>385</b> |

|   |              |
|---|--------------|
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion** | 749          |
| Charges exceptionnelles sur opération en capital*   | 336          |
| Dotations aux amortissements et provisions          | 1            |
| <b>Total charges exceptionnelles</b>                | <b>1 085</b> |

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <b>Total résultat exceptionnel</b> | <b>700</b> |
|------------------------------------|------------|

\* Charges et produits issus de cessions d'immobilisations financières, corporelles et en-cours des exercices antérieurs.

\*\* Principalement : - charges (353 K€) et produits (349 K€) de réorganisation  
- frais d'acquisition de société (103 K€)  
- redressement de taxe professionnelle (dont pénalités), 293 K€

## **5. AUTRES INFORMATIONS**

### **5.1. EFFECTIFS**

Après réalisation des opérations de transmissions universelles de patrimoine, les effectifs moyens en équivalent temps plein sont :

Cadres : 100 salariés

Non cadres : 148 salariés

Total : 248 salariés

### **5.2. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération totale des mandataires sociaux s'est élevée à :

| Exercice clos le 31 décembre 2005 en € | Partie fixe | Partie variable | Avantages en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|--|-------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Total                                  | 250 357     | 0               | 0                   | 0                  | 12 244 *                          |

\* Cela correspond aux cotisations payées sur les rémunérations 2005, au titre de l'art.83

### **5.3. IMPOTS**

La charge d'impôt négative de l'exercice, assimilable à un profit, résulte :

- de l'imputation des déficits fiscaux reportables de la société confondue DATASOFT conformément à l'agrément obtenu de l'administration fiscale ;
- du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et développement de l'exercice.

La contrepartie de cette charge négative figure à l'actif du bilan au poste « autres créances ».



## 5.4. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

### 5.4.1. Opérations sur les entreprises liées dans le cadre de la confusion de patrimoine

| Rubriques                      | 31/12/2004 | OPERATIONS DE TUP |            | IMPACT RESULTAT AU 31/12/2005 |
|--------------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------------------|
|                                |            | Augmentation      | Diminution |                               |
| Annulation des titres CODIX    | 16         |                   | 16         | 0                             |
| Annulation des titres DATASOFT | 250        |                   | 250        | 0                             |
| <b>Total général :</b>         | <b>266</b> | <b>0</b>          | <b>266</b> | <b>0</b>                      |

| Rubriques  |  | OPERATIONS DE TUP |            | IMPACT RESULTAT AU 31/12/2005 |
|--|--|-------------------|------------|-------------------------------|
|  |  | Augmentation      | Diminution |                               |
| Solde des comptes clients/ fournisseurs CODIX    |  |                   | 48         | -48                           |
| Solde des comptes clients/ fournisseurs DATASOFT |  | 82                |            | 82                            |
| <b>Total général :</b>                           |  | <b>82</b>         | <b>48</b>  | <b>34</b>                     |
|  |  | <b>82</b>         | <b>48</b>  | <b>34</b>                     |

### 5.4.2. Opérations sur les entreprises liées encore présentes au 31 décembre 2005

Il existe deux participations à hauteur de 20% dans les sociétés suivantes :

DATASOFT TUNISIE  
CAP VISION

Aucune opération sur l'exercice.

| Filiales et participations  | Capital social | Réserves et RAN | Quote-Part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés | et Cautions et avals donnés par la Sté | CA du dernier exercice écoulé | HT du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice écoulé | Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exerc. |
|---|----------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b> |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |  |                               |                               |                                     |  |
| - filiales (plus de 50% du capital détenu)                                      |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |  |                               |                               |                                     |  |
| NEANT   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |  |                               |                               |                                     |  |
| - Participations (10 à 50% du capital détenu)                                   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |  |                               |                               |                                     |  |
| CAPVISION   | 10 000         | 1 873           | 20%                               | 2 000                           | 2 000                           |   |  | 313 276                       |                               | 2 873                               |  |
| DATASOFT  | 60 000*        | 158 222*        | 20%                               | 3 223                           | 3 223                           |   |  | 546 698*                      |                               | 77 499*                             |  |

**B- Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations**

- filiales non reprises en A

a) françaises

b) étrangères

- participations non reprises en A

a) françaises

b) étrangères

\* Montants exprimés en Dinar. La conversion du Dinar est de 1€ pour 1,61441 Dinars.

**5.5. CAPITAL****OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS**

| Date d'émission | Nombre         | Nombre d'obligations | Valeur Nominale | Obligations remboursées | Obligations en circulation | Échéance                          |
|-----------------|----------------|----------------------|-----------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| 22/07/2005      | 750 000        | 850 000              | 1 €             | 0                       | 850 000                    | 30 juin 2008<br>au plus tard<br>* |
| 19/07/2005      | 100 000        |                      |                 |                         |                            |                                   |
|                 | <b>850 000</b> |                      |                 |                         |                            |                                   |

\* Les obligations peuvent être remboursées en actions par anticipation selon les modalités contractuelles.

**BONS DE SOUSCRIPTION DES PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE**

(Article 228-92 du Nouveau Code de Commerce)

Article 163 bis G du Code général des Impôts

|                         | Nombre de bons émis | Prix d'exercice | Date limite d'exercice |
|-------------------------|---------------------|-----------------|------------------------|
| <b>Début d'exercice</b> | 102 860             | 8,70 €          | 23 juin 2009           |
| <b>Annulation</b>       | 5 143               |                 |                        |
| <b>Exercice</b>         |                     |                 |                        |
| <b>Fin d'exercice</b>   | 97 717              |                 |                        |

**BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**  
(Article 228-95 du Nouveau Code de Commerce)

|                            | Nombre de bons émis | Prix d'exercice | Date limite d'exercice |
|----------------------------|---------------------|-----------------|------------------------|
| <b>Début d'exercice</b>    | 0                   | 8,70 €          | 31 décembre 2007       |
| <b>Emission juillet 05</b> | 82 069              |                 |                        |
| <b>Exercice</b>            | 44 138              |                 |                        |
| <b>Fin d'exercice</b>      | 37 931              |                 |                        |

**EFFET DILUTIF DES BONS SUR LE BENEFICE PAR ACTION**

|              | Nombre d'actions au 31/12/05 | Nombre d'actions attachées aux bons | Nombre d'actions après souscription | Effet dilutif par catégorie | Effet dilutif cumulé |
|--------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| BSPCE        | 2 285 278                    | 97 717                              | 2 382 995                           | 0,96                        |                      |
| BSA          |                              | 37 931                              | 2 323 209                           | 0,98                        |                      |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 285 278</b>             | <b>135 648</b>                      | <b>2 420 926</b>                    |                             | <b>0,94</b>          |

**5.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**5.7. ENGAGEMENT HORS BILAN**

Engagements reçus (Aval, cautions et garanties) au 31 Décembre 2005 : Néant

Engagements donnés :

**En matière de Crédit-bail :**

Matériel de transport :

| Valeur d'origine TTC | REDEVANCES         |                   |                 | Prix d'achat résiduel TTC |
|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------|---------------------------|
|                      | De l'exercice 2005 | Cumulées 31/12/05 | Restant à payer |                           |
| 172                  | 60                 | 127               | 55              | 17                        |

## Nantissement du Fonds de commerce :

|  | <b>MONTANTS</b> | <b>EMPRUNT<br/>RESTANT DU</b> |
|--|-----------------|-------------------------------|
| Nantissements de fonds de commerce donnés en<br>contre partie d'emprunts * |                 |                               |
| Banque HERVET  | 85              | 14                            |
| CCF  | 300             | 53                            |
| BANQUE POPULAIRE   | 528             | 283                           |

\* Fonds de commerce nanti en contre partie d'emprunts obtenus pour le financement des acquisitions

### *20.1.2 Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2002, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société PRODWARE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, en application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 21 février 2006

Christian TOURNOIS  
Commissaire aux Comptes

### ***20.1.3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2005***

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I – CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

## II – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE DATASOFT (C.A. DU 05 JANVIER 2004)

Nature et Objet : Prestations d'ordre administratif effectuées par votre société pour le compte de la société DATASOFT, notamment dans les domaines commercial, marketing, juridique et fiscal.

Modalités : Facturation forfaitaire mensuelle de 5.000 €HT, soit 60.000 €HT pour l'exercice.

### 2 - CONVENTION RELATIVE A UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI NEMUR (C.A. DU 1ER OCTOBRE 2004)

Nature et Objet : Signature d'un bail commercial avec la SCI NEMUR détenue à 50% par Monsieur Philippe BOUAZIZ portant sur la location de locaux à usage commerciaux, rue Caffarelli à NICE.

Modalités : Loyer de 2.500 €HT par mois augmenté des charges mensuelles de 500 €HT.

Au cours de l'exercice, douze mensualités ont été facturées au titre de 2005 pour un montant total de 36.000 €HT. En sus, une régularisation concernant les loyers du dernier trimestre 2005 a été opérée aux mêmes conditions pour un total de 7.500 €HT.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai constaté au cours de l'exercice, des opérations entre votre société et ses filiales, sans conventions particulières et exécutées à des conditions normales. Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

| Sociétés concernées | Facturation à Prodware | Facturation de Prodware |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Codix               | 357 674 €              | 195 114 €               |
| Datasoft            | 934 634 €              | 464 880 €               |
| MSDI                | 10 440 €               |                         |
| TBS                 | 21 468 €               |                         |

Fait à Paris, le 21 février 2006

Christian TOURNOIS  
Commissaire aux Comptes

#### **20.1.4 Compléments d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2005**

##### **Note sur le suivi de la valeur des fonds de commerce :**

Les fonds de commerce achetés sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à une comparaison entre ces valeurs d'acquisitions et la valeur de marché et/ou d'usage desdits fonds afin d'examiner la nécessité de les déprécier.

A cette fin, un code analytique est affecté à chaque client issu d'une acquisition ce qui permet de suivre le chiffre d'affaires réalisé par les différents clients constituant chaque fond.

Outre l'approche individuelle par client, Prodware développe également une approche plus globale, mais toujours fondée sur le chiffre d'affaires, représentant des réalités opérationnelles pour la Société, notamment :

- + lorsque par exemple plusieurs fonds ont contribué à la création d'une agence régionale,
- + lorsque plusieurs fonds sont de nature similaire comme par exemple des clientèles Sage

Ces différents tests permettent en plus de l'analyse de la valeur d'usage des fonds en question, de mettre en valeur la performance de Prodware en fonction de leur nature, de leur localisation ...

A ce jour, les fonds acquis n'ont jamais conduit à la comptabilisation d'une dépréciation.

##### **Montant de frais de R&D immobilisé sur les exercices 2003, 2004 et 2005**

|                | <b>2003</b> | <b>2004</b> | <b>2005</b> |
|----------------|-------------|-------------|-------------|
| Montant activé | 103 530,22  | 198 837,00  | 238 812,00  |

## Comptes agrégés des sociétés PRODWARE, DATASOFT et CODIX

Ces comptes agrégés des sociétés Prodware, Datasoft et Codix sont fournis afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat des opérations de transmissions universelles de patrimoines dont ont fait l'objet les sociétés Datasoft et Codix au 30 décembre 2005.

| En K€   | Prodware<br>(audité) | Datasoft<br>2005 ** | Codix 2005<br>** *** | Retraite-<br>ments * | Agrégé<br>2005 | Prodware<br>sociaux<br>(audité)<br>2004 |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------|---|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                   | 25 770               | 2 819               | 345                  | -1632                | <b>27 302</b>  | 22 579                                  |
| <b>Produits d'exploitation</b>                              | 27 394               | 2 897               | 348                  | -1632                | <b>29 007</b>  | 23 597                                  |
| <b>Charges exploitation</b>                                 | 25 920               | 2 869               | 455                  | -1632                | <b>27 611</b>  | 22 419                                  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                              | 1 474                | 28                  | -107                 | 0                    | <b>1 396</b>   | 1 178                                   |
| <b>Résultat financier</b>                                   | -206                 | 20                  | 0                    | 0                    | <b>-186</b>    | -56                                     |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                        | 1 268                | 48                  | -107                 | 0                    | <b>1 210</b>   | 1 122                                   |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                | -700                 | -25                 | 28                   | 0                    | <b>-698</b>    | -421                                    |
| <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i> | 0                    | 0                   | 0                    | 0                    | <b>0</b>       | 99                                      |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                             | -86                  | 4                   | 0                    | 0                    | <b>-82</b>     | 113                                     |
| <b>Résultat net</b>   | 654                  | 19                  | -79                  | 0                    | <b>594</b>     | 489                                     |

\* Les retraitements correspondent aux opérations de ventes et d'achats de l'exercice entre les structures.

\*\* Les sociétés Datasoft et Codix ont fait l'objet d'une TUP en date du 30 décembre 2005. En conséquence, les entités juridiques ont cessé d'exister à compter de cette date.

\*\*\* Le déficit d'exploitation constaté en 2005 est uniquement dû aux frais liés aux départs d'anciens salariés dans le cadre de la réorganisation.

| Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices  |           |            |            |            |            |
|---|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Nature des indications  | N-4       | N-3        | N-2        | N-1        | N          |
| <b>Capital en fin d'exercice (2)</b>  |           |            |            |            |            |
| Capital social  | 450 000   | 462 870    | 467 820    | 485 190    | 1 485 430  |
| Nombre des actions ordinaires existantes  | 10 000    | 10 286     | 10 396     | 2 156 400  | 2 285 278  |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes  |           |            |            |            |            |
| Nombre maximal d'actions futures à créer  |           |            |            |            | 985 648    |
| Par conversion d'obligations  |           |            |            |            | 850 000    |
| Par exercice de droit de souscription   |           |            |            |            | 135 648    |
| <b>Opérations et résultat de l'exercice (3)</b>   |           |            |            |            |            |
| Chiffres d'affaires hors taxes  | 8 146 178 | 12 239 580 | 15 859 135 | 22 579 315 | 25 770 330 |
| Résultat (7) avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements (6) et provisions (5)           | 381 556   | 644 031    | 308 724    | 1 783 581  | 1 127 952  |
| Impôts sur les bénéfices (4)  | 93 534    | 94 254     | 113 299    | 112 982    | 85 692     |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice   | -         | 37 531     | 49 824     | 98 619     | -          |
| Résultat (7) après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements (6) et provisions (5)           | 166 797   | 133 319    | 156 003    | 489 402    | 653 672    |
| Résultat distribué (8)  | -         | -          | -          | -          | -          |
| <b>Résultat par action (9)</b>  |           |            |            |            |            |
| Résultat (7) après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions (7)      | 28,80     | 49,80      | 14,01      | 0,73       | 0,53       |
| Résultat (7) après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements (6) et provisions (5)           | 16,68     | 12,96      | 15,01      | 0,23       | 0,29       |
| Dividende distribué à chaque action (a)   | -         | -          | -          | -          | -          |
| <b>Personnel</b>  |           |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (10)  | 51        | 138        | 184        | 204        | 248        |
| Montant de la masse salariale de l'exercice (11)  | 1 430 139 | 3 844 365  | 5 488 981  | 6 854 571  | 7 917 157  |
| Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvre sociale, etc.) (12) | 7 529     | 14 316     | 20 594     | 26 384     | 55 893     |

(a) Préciser, le cas échéant par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.



| <b>TABLEAU DE FINANCEMENT</b>  | <b>2005</b>  | <b>2004</b> | <b>2003</b>   |
|--|--------------|-------------|---------------|
| ANALYSE DE LA VARIATION DE TRESORERIE (en €)   | EUR          | EUR         | EUR           |
| <b>Opérations d'exploitation</b>   |              |             |               |
| Résultat net   | 654          | 489         | 156           |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie<br>ou non liés à l'activité : |              |             |               |
| Dotations et reprises d'amortissements et provisions   | -286         | 863         | -10           |
| Résultat sur cessions d'actifs   | 260          | 0           | 0             |
| Marge Brute d'autofinancement des sociétés Intégrées   | -40          | 0           | 0             |
| Variation du besoin en fonds de roulement  | -1 170       | -939        | 240           |
| <b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)</b>  | <b>-582</b>  | <b>414</b>  | <b>386</b>    |
| <b>Opérations d'investissement</b>   |              |             |               |
| Variation de périmètre   | 40           | 0           | 0             |
| Acquisition d'immobilisations  | -911         | -334        | -1 231        |
| Cession d'immobilisations  | 36           | 0           | 0             |
| Réduction d'immobilisations financières  | 379          | 13          | 0             |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)</b>                                 | <b>-456</b>  | <b>-321</b> | <b>-1 231</b> |
| <b>Opérations de financement</b>   |              |             |               |
| Augmentation de capital  | 84           | 17          | 5             |
| Augmentation des autres fonds propres  | 1 368        | 283         | 90            |
| Augmentation (nette) des dettes financières  | 34           | -491        | 612           |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>                                    | <b>1 486</b> | <b>-191</b> | <b>707</b>    |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D)</b>  | <b>448</b>   | <b>-97</b>  | <b>-138</b>   |
| <b>TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)</b>  | <b>-70</b>   | <b>28</b>   | <b>165</b>    |
| <b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)</b>   | <b>378</b>   | <b>-70</b>  | <b>28</b>     |

## 20.2 Informations financières au 31 décembre 2004

### 20.2.1 Comptes annuels au 31 décembre 2004

#### BILAN ACTIF

|   |                   |                  | 31-déc-04         | 31/12/2003       |
|---|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
|   | Brut              | Amort/Prov.      | Net               | Net              |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>   |                   |                  |                   |                  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                            |                   |                  |                   |                  |
| Frais d'établissement   |                   |                  |                   |                  |
| Frais de recherche & développement                              |                   |                  |                   |                  |
| Concessions, brevets et droits similaires                       | 130 459           | 127 841          | 2 617             | 79 264           |
| Fonds commercial  | 1 214 506         |                  | 1 214 506         | 1 101 506        |
| Autres immobilisations incorporelles                            |                   |                  |                   |                  |
| Avances et acomptes   |                   |                  |                   |                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                              |                   |                  |                   |                  |
| Terrains  |                   |                  |                   |                  |
| Constructions   |                   |                  |                   |                  |
| Installations techniques, matériel et outillage ind.            |                   |                  |                   |                  |
| Autres immobilisations corporelles                              | 292 389           | 217 012          | 75 376            | 116 298          |
| Immobilisations corporelles en cours                            | 544 057           | 159 497          | 384 560           | 272 824          |
| Avances et acomptes   | 6 535             |                  | 6 535             |                  |
| <b>Immobilisations financières</b>                              |                   |                  |                   |                  |
| Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence |                   |                  |                   |                  |
| Autres participations   | 362 953           |                  | 362 953           | 375 530          |
| Créances rattachées à des participations                        |                   |                  |                   |                  |
| Autres titres immobilisés                                       |                   |                  |                   |                  |
| Prêts   | 13 184            |                  | 13 184            | 11 205           |
| Autres immobilisations financières                              | 81 014            |                  | 81 014            | 74 494           |
| <b>Total actif immobilisé</b>                                   | <b>2 645 100</b>  | <b>504 351</b>   | <b>2 140 749</b>  | <b>2 031 125</b> |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  |                   |                  |                   |                  |
| Matières premières, approvisionnements                          |                   |                  |                   |                  |
| En cours de production de biens                                 |                   |                  |                   |                  |
| En cours de production de services                              | 71 234            |                  | 71 234            |                  |
| Produits intermédiaires et finis                                |                   |                  |                   |                  |
| Marchandises  | 374 256           |                  | 374 256           | 300 523          |
| Avances et acomptes versés sur commandes                        |                   |                  |                   |                  |
| Clients et comptes rattachés                                    | 7 700 833         | 738 350          | 6 962 483         | 5 607 293        |
| Autres créances   | 2 129 125         |                  | 2 129 125         | 766 835          |
| Capital souscrit et appelé, non versé                           |                   |                  |                   |                  |
| Valeurs mobilières de placement                                 |                   |                  |                   |                  |
| Disponibilités  | 167 120           |                  | 167 120           | 230 699          |
| Charges constatées d'avance                                     | 976 697           |                  | 976 697           | 811 336          |
| <b>Total actif circulant</b>                                    | <b>11 419 268</b> | <b>738 350</b>   | <b>10 680 918</b> | <b>7 716 687</b> |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                      |                   |                  |                   |                  |
| Primes de remboursement des obligations                         |                   |                  |                   |                  |
| Ecart de conersion actif  |                   |                  |                   |                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>14 064 368</b> | <b>1 242 701</b> | <b>12 821 667</b> | <b>9 747 813</b> |

## BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

|  | Exercice N        | Exercice N-1     |
|--|-------------------|------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  |                   |                  |
| Capital social ou individuel dont versé  | 485 190           | 467 820          |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport  | 560 375           | 277 530          |
| Ecart de réévaluation  |                   |                  |
| Réserve légale   | 54 087            | 46 287           |
| Réserves statutaires ou contractuelles   |                   |                  |
| Réserves réglementées dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours  |                   |                  |
| Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants |                   |                  |
| Report à nouveau   | 432 996           | 284 792          |
| <b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>                                      | <b>489 402</b>    | <b>156 004</b>   |
| Subventions d'investissement   |                   |                  |
| Provisions réglementées  |                   |                  |
| <b>TOTAL I</b>   | <b>2 022 052</b>  | <b>1 232 434</b> |
| Produit des émissions de titres participatifs  |                   |                  |
| Avances conditionnées  |                   |                  |
| <b>TOTAL II</b>  |                   |                  |
| Provisions pour risques  | 346 577           | 71 594           |
| Provisions pour charges  |                   |                  |
| <b>TOTAL III</b>   | <b>346 577</b>    | <b>71 594</b>    |
| <b>EMPRUNTS ET DETTES</b>  |                   |                  |
| Emprunts obligataires convertibles   | 642               | 302 045          |
| Autres emprunts obligataires   |                   |                  |
| Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit   | 584 038           | 714 503          |
| Emprunts et dettes financières divers  | 1 188             | 26 188           |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                                       |                   |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés   | 3 824 096         | 2 295 176        |
| Dettes fiscales et sociales  | 4 252 415         | 3 700 005        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  |                   |                  |
| Autres dettes  | 554 111           | 403 896          |
| Produits constatés d'avance  | 1 236 545         | 1 001 967        |
| <b>TOTAL IV</b>  | <b>10 453 037</b> | <b>8 443 783</b> |
| <b>Ecart de conversion passif</b>  |                   |                  |
| <b>TOTAL V</b>   |                   |                  |
| <b>TOTAL GENERAL ( I à V)</b>  | <b>12 821 667</b> | <b>9 747 813</b> |
| <b>RENOIS</b>  |                   |                  |
| Ecart de réévaluation incorporé au capital   |                   |                  |
| dont réserve spéciale de réévaluation (1959)   |                   |                  |
| dont écart de réévaluation libre   |                   |                  |
| dont réserve de réévaluation (1976)  |                   |                  |
| Dont réserve réglementée des plus values à long terme                                  |                   |                  |
| Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an                                  | 10 303 964        | 7 729 280        |
| Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP                | 236 891           | 203 036          |

## Compte de Résultat de l'exercice

|   | Exercice N        |                |                   | Exercice N-1      |
|---|-------------------|----------------|-------------------|-------------------|
|   | France            | Export         | Total             |                   |
| Vente de marchandises   | 7 048 870         | 26 625         | 7 075 495         | 5 300 535         |
| Production vendue de biens  | 15 705            |                | 15 705            |                   |
| Production vendue services  | 14 953 178        | 534 936        | 15 488 114        | 10 558 600        |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS</b>  | <b>22 017 754</b> | <b>561 561</b> | <b>22 579 315</b> | <b>15 859 135</b> |
| Production stockée  |                   |                | 133 474           |                   |
| Production immobilisée  |                   |                | 198 837           | 103 530           |
| Subventions d'exploitation  |                   |                | 76 459            | 207 110           |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges            |                   |                | 608 817           | 342 122           |
| Autres produits (1) (11)  |                   |                | 161               | 30 018            |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>  |                   |                | <b>23 597 063</b> | <b>16 541 917</b> |
| Achat Marchandises (y compris droits de douane)                             |                   |                | 4 859 124         | 3 583 246         |
| Variation de stocks (marchandises)  |                   |                |                   |                   |
| Achats de matières 1ères et autres approvisionnements (compris drts douane) |                   |                | (11 298)          | 1527              |
| Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)              |                   |                | (73 732)          | (90 288)          |
| Autres achats et charges externes   |                   |                | 5 592 134         | 3 738 606         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                       |                   |                | 498 814           | 169 030           |
| Salaires et traitements   |                   |                | 7 087 541         | 5 563 459         |
| Charges sociales (10)   |                   |                | 3 258 819         | 2 530 658         |
| <b>Dotations d'exploitation</b>   |                   |                |                   |                   |
| Sur immobilisations: dotations aux amortissements                           |                   |                | 211 415           | 54 518            |
| Sur immobilisations: dotations aux provisions                               |                   |                |                   |                   |
| Sur actif circulant: dotations aux provisions                               |                   |                | 539 244           | 175 780           |
| Pour risques et charges: dot. aux provisions                                |                   |                | 331 916           |                   |
| Autres charges (12)   |                   |                | 124 585           | 246 398           |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>   |                   |                | <b>22 418 565</b> | <b>15 972 937</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>  |                   |                | <b>1 178 498</b>  | <b>568 980</b>    |
| <b>Opérat. faites en commun</b>   |                   |                |                   |                   |
| Bénéfice attribué ou perte transférée                                       |                   |                |                   |                   |
| Perte supportée ou bénéfice transféré                                       |                   |                |                   |                   |
| <b>Produits financiers</b>  |                   |                |                   |                   |
| Produits financiers de participations (5)                                   |                   |                | 24 327            | 126 926           |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé    |                   |                |                   |                   |
| Autres intérêts et produits assimilés (5)                                   |                   |                | 30 676            |                   |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                            |                   |                |                   |                   |
| Différences positives de change   |                   |                |                   |                   |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement               |                   |                |                   | 394               |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>  |                   |                | <b>55 004</b>     | <b>127 320</b>    |
| Dotations financières aux amortissements et provisions                      |                   |                |                   |                   |
| Intérêts et charges assimilées (6)  |                   |                | 111 320           | 46 187            |
| Différences négatives de change   |                   |                |                   |                   |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement              |                   |                |                   |                   |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>  |                   |                | <b>111 320</b>    | <b>46 187</b>     |
| <b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>  |                   |                | <b>(56 316)</b>   | <b>81 133</b>     |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V+VI)</b>                      |                   |                | <b>1 122 181</b>  | <b>650 113</b>    |
| <b>Produits exceptionnels</b>   |                   |                |                   |                   |
| Sur opérations de gestion   |                   |                | 141 306           | 179 459           |
| Sur opérations en capital   |                   |                |                   | 8 532             |
| Reprises, provisions et transfert de charges                                |                   |                |                   |                   |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   |                   |                | <b>141 306</b>    | <b>187 991</b>    |
| <b>Charges exceptionnelles</b>  |                   |                |                   |                   |
| Sur opérations de gestion   |                   |                | 562 484           | 437 465           |
| Sur opérations en capital   |                   |                |                   | 9 917             |
| Dotations aux amortissements et provisions                                  |                   |                |                   | 71 594            |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>  |                   |                | <b>562 484</b>    | <b>518 977</b>    |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>  |                   |                | <b>(421 177)</b>  | <b>(330 985)</b>  |
| Participation des salariés au résultat                                      |                   |                | 98 619            | 49 824            |
| Impôts sur les bénéfices  |                   |                | 112 982           | 113 299           |
| <b>Total des produits</b>   |                   |                | <b>23 793 374</b> | <b>16 857 229</b> |
| <b>Total des charges</b>  |                   |                | <b>23 303 972</b> | <b>16 701 225</b> |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>  |                   |                | <b>489 402</b>    | <b>156 004</b>    |

| <b>RENOIS</b>  |              |               |
|--|--------------|---------------|
| (1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme  |              |               |
| (2) dont produits de locations immobilières<br>Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs,  | 1 303        | 2 961         |
| (3) Dont crédit bail mobilier<br>crédit bail immobilier  | 4 992        |               |
| (4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs  | 30 873       | 57 103        |
| (5) Dont produits concernant les entreprises liées   |              |               |
| (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général  |              |               |
| (9) Dont transfert de charges  | 389 557      | 29 825        |
| (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  |              |               |
| (11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences  |              |               |
| (12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence  |              |               |
| (13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9)  |              |               |
| (7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) | Exercice N   |               |
|  | Charges exc. | Prod. Except. |
| CONDAMNATIONS PRUD'HOM : DOMMAGE ET INTERET  |              |               |
| LITIGE ANCIENS LOCAUX RUE CHARLOT  |              |               |
| DOT. EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS   |              |               |
| PROVISIONS IFA 2004  |              |               |
|  |              |               |
| (8) Détail de sproduits et charges sur exercices antérieurs  | Exercice N   |               |
|  | Charges exc. | Prod. Except. |
|  |              |               |

## ANNEXE

### Règles et Méthodes Comptables

(code de commerce- articles 9 et 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983- articles 7,21,24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

|   |           |
|---|-----------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 ans    |
| - Matériel informatique                         | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau                            | 5 ans     |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières et de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

NEANT

f) Provisions réglementées

NEANT

g) Opérations et devises

NEANT

## IMMOBILISATIONS

|   | Valeur brute des immobilisations<br>au début de l'exercice | Augmentations   |   |
|---|--|---|---|
|   |  | Consécutives à une réévaluation pratiquée<br>au cours de l'exercice ou résultant d'une<br>mise en équivalence | Acquisitions, créations, apports<br>et virements de poste à poste |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                |  |   |   |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I   |  |   |   |
| Autres immobilisations incorporelles Total II       | 1 231 965  |   | 113 000   |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                  |  |   |   |
| Terrains  |  |   |   |
| Constructions                                       |  |   |   |
| sur sol propre                                      |  |   |   |
| sur sol d'autrui                                    |  |   |   |
| installations générales, agencements                |  |   |   |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |  |   |   |
| Autres immobilisations corporelles                  |  |   |   |
| installations générales, agencements                | 17 868   |   |   |
| matériel de transport                               | 115 311  |   | 280   |
| matériel de bureau                                  | 152 463  |   | 6 464   |
| emballages récupérables et divers                   |  |   |   |
| Immobilisations corporelles en cours                | 345 220  |   | 198 837   |
| Avances et acomptes                                 |  |   | 6 535   |
| <b>Total III</b>                                    | <b>630 864</b>   |   | <b>212 118</b>  |
| <b>Immobilisations financières</b>                  |  |   |   |
| Participations évaluées par mise en équivalence     |  |   |   |
| Autres participations                               | 375 530  |   |   |
| Autres titres immobilisés                           |  |   |   |
| Prêts et autres immobilisations financières         | 85 700   |   | 8 498   |
| <b>Total IV</b>                                     | <b>461 231</b>   |   | <b>8 498</b>  |
| <b>Total général (I+II+III+IV)</b>                  | <b>2 324 061</b>   |   | <b>333 616</b>  |

|   | Diminutions                       |   | valeur brute<br>des immobilisa<br>à la fin de<br>l'exercice | Réévaluation légale<br>ou évaluation par mise en<br>équivalence<br>Valeur d'origine des<br>immobilisations<br>en fin d'exercice |
|---|-----------------------------------|---|---|---|
|   | Par virements de poste à<br>poste | Par cessions à des tiers ou mises hors<br>service ou résultant d'une mise en<br>équivalence |   |   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                |                                   |   |   |   |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I   |                                   |   |   |   |
| Autres immobilisations incorporelles Total II       |                                   |   | 1 344 965   |   |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                  |                                   |   |   |   |
| Terrains  |                                   |   |   |   |
| Constructions                                       |                                   |   |   |   |
| sur sol propre                                      |                                   |   |   |   |
| sur sol d'autrui                                    |                                   |   |   |   |
| installations générales, agencements                |                                   |   |   |   |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |                                   |   |   |   |
| Autres immobilisations corporelles                  |                                   |   |   |   |
| installations générales, agencements                |                                   |   | 17 868  |   |
| matériel de transport                               |                                   |   | 115 592   |   |
| matériel de bureau                                  |                                   |   | 158 928   |   |
| emballages récupérables et divers                   |                                   |   |   |   |
| Immobilisations corporelles en cours                |                                   |   | 544 057   |   |
| Avances et acomptes                                 |                                   |   | 6 535   |   |
| <b>Total III</b>                                    |                                   |   | <b>842 982</b>  |   |
| <b>Immobilisations financières</b>                  |                                   |   |   |   |
| Participations évaluées par mise en équivalence     |                                   |   |   |   |
| Autres participations                               |                                   | 12 577  | 362 953   |   |
| Autres titres immobilisés                           |                                   |   |   |   |
| Prêts et autres immobilisations financières         |                                   |   | 94 198  |   |
| <b>Total IV</b>                                     |                                   | <b>12 577</b>   | <b>457 152</b>  |   |
| <b>Total général (I+II+III+IV)</b>                  |                                   | <b>12 577</b>   | <b>2 645 100</b>  |   |

**AMORTISSEMENTS**

| CADRE A  | Situations et mouvements de l'exercice            |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
|  | Montant des amortissements au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises | Montant des amortissements à la fin de l'exercice |
| <b>Immobilisations amortissables</b>                 |   |   |  |   |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I    |   |   |  |   |
| Autres immobilisations incorporelles Total II        | 51 194  | 76 647                                  |  | 127 841   |
| Terrains   |   |   |  |   |
| Constructions  |   |   |  |   |
| sur sol propre                                       |   |   |  |   |
| sur sol d'autrui                                     |   |   |  |   |
| installations générales, agencements                 |   |   |  |   |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. |   |   |  |   |
| Autres immobilisations corporelles                   |   |   |  |   |
| installations générales, agencements                 | 480   | 2 806                                   |  | 3 287   |
| matériel de transport                                | 57 091  | 19 266                                  |  | 76 358  |
| matériel de bureau                                   | 111 773   | 25 593                                  |  | 137 366   |
| emballages récupérables et divers                    |   |   |  |   |
| <b>Total III</b>                                     | <b>169 345</b>                                    | <b>47 666</b>                           |  | <b>217 012</b>                                    |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                      | <b>220 539</b>                                    | <b>124 314</b>                          |  | <b>344 854</b>                                    |

| CADRE B  | Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice |                           |                              | Cadre C | Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires |          |
|--|---|---------------------------|------------------------------|---------|--|----------|
|  | amortissements linéaires                                    | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels |         | Dotations  | Reprises |
| <b>Immobilisations amortissables</b>                 |   |                           |                              |         |  |          |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I    |   |                           |                              |         |  |          |
| Autres immobilisations incorporelles Total II        | 76 647  |                           |                              |         |  |          |
| Terrains   |   |                           |                              |         |  |          |
| Constructions  |   |                           |                              |         |  |          |
| sur sol propre                                       |   |                           |                              |         |  |          |
| sur sol d'autrui                                     |   |                           |                              |         |  |          |
| installations générales, agencements                 |   |                           |                              |         |  |          |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. |   |                           |                              |         |  |          |
| Autres immobilisations corporelles                   |   |                           |                              |         |  |          |
| installations générales, agencements                 | 2 806   |                           |                              |         |  |          |
| matériel de transport                                | 19 266  |                           |                              |         |  |          |
| matériel de bureau                                   | 25 593  |                           |                              |         |  |          |
| emballages récupérables et divers                    |   |                           |                              |         |  |          |
| <b>Total III</b>                                     | <b>47 666</b>   |                           |                              |         |  |          |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                      | <b>124 314</b>  |                           |                              |         |  |          |

| CADRE D   |                                    |               |  |                                    |  |
|---|------------------------------------|---------------|--|------------------------------------|--|
| Mouvement de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | montant net au début de l'exercice | Augmentations | Dotations de l'exercice aux amortissements | Montant net à la fin de l'exercice |  |
| charges à répartir sur plusieurs exercices                                      |                                    |               |  |                                    |  |
| Primes de remboursement des obligations   |                                    |               |  |                                    |  |



**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

| Nature des provisions  | Montant<br>au début de l'exercice | Augmentations: dotations<br>de l'exercice | Diminutions: reprises de<br>l'exercice | Montant<br>à la fin de l'exercice |
|--|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <b>Provisions réglementées</b>   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour reconstitution des gisements miniers<br>et pétroliers                  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour investissements (1)  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour hausse des prix (2)  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour fluctuation des cours  |                                   |   |  |                                   |
| Amortissements dérogatoires  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions fiscales pour implantations à<br>l'étranger constituées avant le 01.01.1992 |                                   |   |  |                                   |
| Provisions fiscales pour implantations à<br>l'étranger constituées après le 01.01.1992 |                                   |   |  |                                   |
| Provisions prêts installation  |                                   |   |  |                                   |
| Autres provisions réglementées (3)   |                                   |   |  |                                   |
| <b>TOTAL I</b>   |                                   |   |  |                                   |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour litiges  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour garanties données aux clients  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour amendes et pénalités   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pertes de change   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pensions et obligations similaires                                     |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour impôts (3)   | 56 933                            | 272 548                                   | 10 345                                 | 319 136                           |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations                                     |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour grosses réparations  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur<br>congrès à payer                    | 14 661                            |   |  |                                   |
| Autres provisions pour risques et charges (3)  | 71 594                            | 12 779                                    |  | 27 440                            |
| <b>TOTAL II</b>  | <b>71 594</b>                     | <b>285 327</b>                            | <b>10 345</b>                          | <b>346 576</b>                    |
| <b>Provisions pour dépréciation</b>  |                                   |   |  |                                   |
| sur immobilisations  |                                   |   |  |                                   |
| -incorporelles   |                                   |   |  |                                   |
| -corporelles   |                                   |   |  |                                   |
| -titres mis en équivalence   |                                   |   |  |                                   |
| -titres de participations  |                                   |   |  |                                   |
| -autres immobilisations financières  |                                   |   |  |                                   |
| sur stocks en cours  |                                   |   |  |                                   |
| sur comptes clients  | 361 431                           | 539 244                                   | 162 325                                | 738 350                           |
| autres provisions pour dépréciation (3)  |                                   |   |  |                                   |
| <b>TOTAL III</b>   | <b>361 431</b>                    | <b>539 244</b>                            | <b>162 325</b>                         | <b>738 350</b>                    |
| <b>Total général (I+II+III)</b>  | <b>433 025</b>                    | <b>824 571</b>                            | <b>172 670</b>                         | <b>1 084 926</b>                  |

|                            |                 |         |         |
|----------------------------|-----------------|---------|---------|
| Dont dotations et reprises | d'exploitation  | 824 571 | 172 670 |
|                            | financières     |         |         |
|                            | exceptionnelles |         |         |

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

| <b>CADRE A Etat des créances</b>                       | <b>Montant brut</b> | <b>A 1 an au plus</b> | <b>A plus de 1 an</b> |
|--|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>De l'actif immobilisé</b>                           |                     |                       |                       |
| Créances rattachées à des participations               |                     |                       |                       |
| Prêts (1) (2)  | 13 184              | 13 184                |                       |
| Autres immobilisations financières                     | 81 014              | 81 014                |                       |
| <b>De l'actif circulant</b>                            |                     |                       |                       |
| clients douteux ou litigieux                           | 871 239             | 871 239               |                       |
| Autres créances clients                                | 6 829 594           | 6 829 594             |                       |
| créance représentative des titres prêtés               |                     |                       |                       |
| Personnel et comptes rattachés                         | 8 304               | 8 304                 |                       |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux          |                     |                       |                       |
| Etat et autres collectivités publiques                 |                     |                       |                       |
| impôts sur les bénéfices                               |                     |                       |                       |
| taxe sur la valeur ajoutée                             |                     |                       |                       |
| autres impôts, taxes et versements assimilés           |                     |                       |                       |
| divers   |                     |                       |                       |
| Groupe et associés                                     | 8 666               | 8 666                 |                       |
| Débiteurs divers                                       | 2 075 890           | 2 075 890             |                       |
| Charges constatées d'avance                            | 976 697             | 976 697               |                       |
| <b>Totaux</b>  | <b>10 864 591</b>   | <b>10 864 591</b>     |                       |
| <b>Renvois</b>   | 16 162              |                       |                       |
| (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice     | 14 184              |                       |                       |
| Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice |                     |                       |                       |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés            |                     |                       |                       |

| <b>CADRE B Etat des dettes</b>   | <b>Montant brut</b> | <b>A 1 an au plus</b> | <b>A plus de 1 an</b> | <b>A plus de 5 ans</b> |
|--|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1)   | 642                 |                       |                       |                        |
| Autres emprunts obligataires (1)   |                     |                       |                       |                        |
| Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)  |                     |                       |                       |                        |
| -à 1 an max à l'origine  |                     |                       |                       |                        |
| -à plus d'1 an à l'origine   | 584 038             | 509 685               | 74 353                |                        |
| Emprunts et dettes financières divers (1) (2)  |                     |                       |                       |                        |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | 3 824 096           | 3 824 096             |                       |                        |
| Personnel et comptes rattachés   | 985 392             | 985 392               |                       |                        |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux  | 1 182 144           | 1 182 144             |                       |                        |
| Etat et autres collectivités publiques   | 2 973               | 2 973                 |                       |                        |
| impôts sur les bénéfices   | 1 662 188           | 1 662 188             |                       |                        |
| taxe sur la valeur ajoutée   |                     |                       |                       |                        |
| autres impôts, taxes et versements assimilés   | 344 998             | 344 998               |                       |                        |
| dettes sur immobilisations et comptes rattachés  |                     |                       |                       |                        |
| Groupe et associés (2)   | 1 188               | 1 188                 |                       |                        |
| Autres dettes  | 554 111             | 554 111               |                       |                        |
| Dettes représentatives des titres empruntés  |                     |                       |                       |                        |
| Produits constatés d'avance  | 1 236 545           | 1 236 545             |                       |                        |
| <b>Totaux</b>  | <b>10 378 317</b>   | <b>10 303 964</b>     | <b>74 352</b>         |                        |
| <b>Renvois</b>   |                     |                       |                       |                        |
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice   |                     |                       |                       |                        |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice  |                     |                       |                       |                        |
| (2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques |                     |                       |                       |                        |

### Charges à payer

| Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan | Montant   |
|--|-----------|
| Emprunts obligataires convertibles                                   | 642       |
| Autres emprunts obligataires   |           |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit               |           |
| Emprunts et dettes financières divers                                |           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 264 487   |
| Dettes fiscales et sociales  | 1 155 004 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                      |           |
| Disponibilités, charges à payer                                      | 13 074    |
| Autres dettes  | 26 549    |
| TOTAL  | 1 459 758 |

### Produits a recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|---------|
| Immobilisations financières  |         |
| Créances rattachées à des participations                                 |         |
| Autres immobilisations financières                                       |         |
| Créances   |         |
| Créances clients et comptes rattachés                                    | 510 670 |
| Personnel  |         |
| Organismes sociaux   |         |
| Etat   | 107 250 |
| Divers, produits à recevoir  | 182 156 |
| Autres créances  |         |
| Valeurs Mobilières de Placement  |         |
| Disponibilités   |         |
| TOTAL  | 800 075 |

### Charges et produits constatés d'avance

| RUBRIQUES                          | Charges | Produits    |
|------------------------------------|---------|-------------|
| Charges ou produits d'exploitation | 976 697 | (1 236 545) |
| Charges ou produits financiers     |         |             |
| Charges ou produits exceptionnels  |         |             |
| TOTAL                              | 976 697 | (1 236 545) |

## **20.2.2 Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2002, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Prodware, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que les contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### **II Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

### **III Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de ma part l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas le montant de la rémunération versée à chaque mandataire social (Art. L.225-102-1 du Code de commerce).

Par ailleurs, en application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 12 mai 2005

Christian Tournois  
Commissaire aux comptes

**20.2.3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2004**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

I Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1 – Convention de prestation de services avec la société Datasoft (CA du 5 janvier 2004)

Votre société disposant de plus de 10% des droits de vote de la société Datasoft, cette convention rentre dans le cadre du contrôle prévu par l'article L.225-38 du Code de commerce.

Nature et objet : Prestations d'ordre administratif effectuées par votre société pour le compte de la société DATASOFT, notamment dans les domaines commercial, marketing, juridique et fiscal.

Modalités : Facturation forfaitaire mensuelle de 5.000 €HT, soit 60.000 €HT pour l'exercice.

2 – Convention relative à un bail commercial avec la SCI Nemur (CA su 1<sup>er</sup> octobre 2004)

Administrateur concerné : Monsieur Philippe Bouaziz

Nature et objet : Signature d'un bail commercial avec la SCI NEMUR détenue à 50% par Monsieur Philippe Bouaziz portant sur la location de locaux à usage commerciaux, rue Caffarelli à Nice.

Modalités : Loyer de 2.500 €HT par mois augmenté des charges mensuelles de 500 €HT. Un dépôt de garantie de 6 mois est prévu. Sur le présent exercice, aucun loyer n'a été facturé.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai constaté au cours de l'exercice, des opérations entre votre société et ses filiales, sans conventions particulières et exécutées à des conditions normales. Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

| Sociétés concernées | Facturation à Prodware | Facturation de Prodware |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Codix               | 372 293 €              |                         |
| Datasoft            | 497 779 €              | 215 777 €               |
| MSDI                | 39 657 €               |                         |
| TBS                 | 58 462 €               |                         |

Fait à Paris, le 12 mai 2005

Christian Tournois  
Commissaire aux comptes

#### 20.2.4 Complément d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2004

| Filiales et participations   | Capital social | Réserves et RAN | Quote-Part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursées | Cautions et avals donnés par la Sté | CA HT du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice écoulé | Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exerc. |
|--|----------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>      |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - filiales (plus de 50% du capital détenu)   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| CODIX  | 7 622          | 12 155          | 100%                              | 16 388                          | 16 388                          |   |                                     | 412 677                          | 12 978                              |  |
| DATASOFT   | 250 000        | -84 028         | 100%                              | 250 000                         | 250 000                         |   |                                     | 2 818 804                        | 11 247                              |  |
| MSDI   | 32 014         | 2 560           | 98%                               | 58 984                          | 58 984                          |   |                                     | 0                                | -43 647                             |  |
| HOT LINE   | 7 622          | 4 784           | 100%                              | 7 241                           | 7 241                           |   |                                     | 0                                | -7 362                              |  |
| TBS  | 53 489         | -4 980          | 100%                              | 30 340                          | 30 340                          |   |                                     | 54 586                           | 6 353                               |  |
| - Participations (10 à 50% du capital détenu)  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| NEANT  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| <b>B- Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b> |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - filiales non reprises en A   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| a) françaises  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| b) étrangères  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - participations non reprises en A   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| a) françaises  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| b) étrangères  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |

## 20.3 Informations financières au 31 décembre 2003

### 20.3.1 Comptes annuels au 31 décembre 2003

#### BILAN ACTIF

|   | 31-déc-03         |                |                  | 31/12/2002       |
|---|-------------------|----------------|------------------|------------------|
|   | Brut              | Amort/Prov.    | Net              | Net              |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>   |                   |                |                  |                  |
| Capital souscrit non appelé                                     |                   |                |                  |                  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                            |                   |                |                  |                  |
| Frais d'établissement   |                   |                |                  |                  |
| Frais de recherche & développement                              |                   |                |                  |                  |
| Concessions, brevets et droits similaires                       | 130 459           | 51 194         | 79 265           | 76 417           |
| Fonds commercial  | 1 101 506         |                | 1 101 506        | 4 432 559        |
| Autres immobilisations incorporelles                            |                   |                |                  |                  |
| Avances et acomptes   |                   |                |                  |                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                              |                   |                |                  |                  |
| Terrains  |                   |                |                  |                  |
| Constructions   |                   |                |                  |                  |
| Installations techniques, matériel et outillage ind.            |                   |                |                  |                  |
| Autres immobilisations corporelles                              | 285 643           | 169 345        | 116 298          | 65 899           |
| Immobilisations corporelles en cours                            | 345 220           | 72 395         | 272 824          | 179 294          |
| Avances et acomptes   |                   |                |                  |                  |
| <b>Immobilisations financières</b>                              |                   |                |                  |                  |
| Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence |                   |                |                  |                  |
| Autres participations   | 375 530           |                | 375 530          | 36 206           |
| Créances rattachées à des participations                        |                   |                |                  |                  |
| Autres titres immobilisés                                       |                   |                |                  |                  |
| Prêts   | 11 205            |                | 11 205           | 1 792            |
| Autres immobilisations financières                              | 74 494            |                | 74 494           | 51 484           |
| <b>Total actif immobilisé</b>                                   | <b>2 324 061</b>  | <b>292 935</b> | <b>2 031 125</b> | <b>854 355</b>   |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  |                   |                |                  |                  |
| Matières premières, approvisionnements                          |                   |                |                  |                  |
| En cours de production de biens                                 |                   |                |                  |                  |
| En cours de production de services                              |                   |                |                  |                  |
| Produits intermédiaires et finis                                |                   |                |                  |                  |
| Marchandises  | 300 523           |                | 300 523          | 210 235          |
| Avances et acomptes versés sur commandes                        |                   |                |                  |                  |
| Clients et comptes rattachés                                    | 5 968 724         | 361 431        | 5 607 293        | 3 586 328        |
| Autres créances   | 766 835           |                | 766 835          | 207 617          |
| Capital souscrit et appelé, non versé                           |                   |                |                  |                  |
| Valeurs mobilières de placement                                 |                   |                |                  |                  |
| Disponibilités  | 230 699           |                | 230 699          | 165 487          |
| Charges constatées d'avance                                     | 811 336           |                | 811 336          | 425 295          |
| <b>Total actif circulant</b>                                    | <b>8 078 119</b>  | <b>361 431</b> | <b>7 716 688</b> | <b>4 594 964</b> |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                      |                   |                |                  |                  |
| Primes de remboursement des obligations                         |                   |                |                  |                  |
| Ecart de conversion actif                                       |                   |                |                  |                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>10 402 180</b> | <b>654 366</b> | <b>9 747 814</b> | <b>5 449 319</b> |

## BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

|  | Exercice N       | Exercice N-1     |
|--|------------------|------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  |                  |                  |
| Capital social ou individuel dont versé  | 467 820          | 462 870          |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport  | 277 530          | 187 330          |
| Ecart de réévaluation  |                  |                  |
| Réserve légale   | 46 287           | 15 244           |
| Réserves statutaires ou contractuelles   |                  |                  |
| Réserves réglementées dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours  |                  |                  |
| Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants |                  |                  |
| Report à nouveau   | 284 792          | 182 515          |
| <b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>                                      | <b>156 004</b>   | <b>133 319</b>   |
| Subventions d'investissement   |                  |                  |
| Provisions réglementées  |                  |                  |
| <b>TOTAL I</b>   | <b>1 232 434</b> | <b>981 280</b>   |
| Produit des émissions de titres participatifs  |                  |                  |
| Avances conditionnées  |                  |                  |
| <b>TOTAL II</b>  |                  |                  |
| Provisions pour risques  | 71 594           |                  |
| Provisions pour charges  |                  |                  |
| <b>TOTAL III</b>   | <b>71 594</b>    |                  |
| <b>EMPRUNTS ET DETTES</b>  |                  |                  |
| Emprunts obligataires convertibles   | 302 045          | 889              |
| Autres emprunts obligataires   |                  |                  |
| Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit   | 714 503          | 225 217          |
| Emprunts et dettes financières divers  | 26 188           | 1 188            |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                                       |                  |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés   | 2 295 176        | 1 337 075        |
| Dettes fiscales et sociales  | 3 700 005        | 2 141 058        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  |                  |                  |
| Autres dettes  | 403 896          | 71 159           |
| Produits constatés d'avance  | 1 001 967        | 691 448          |
| <b>TOTAL IV</b>  | <b>8 443 784</b> | <b>4 468 039</b> |
| <b>Ecart de conversion passif TOTAL V</b>  |                  |                  |
| <b>TOTAL GENERAL ( I à V)</b>  | <b>9 747 814</b> | <b>5 449 319</b> |
| <b>RENOIS</b>  |                  |                  |
| Ecart de réévaluation incorporé au capital   |                  |                  |
| dont réserve spéciale de réévaluation (1959)   |                  |                  |
| dont écart de réévaluation libre   |                  |                  |
| dont réserve de réévaluation (1976)  |                  |                  |
| Dont réserve réglementée des plus values à long terme                                  |                  |                  |
| Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an                                  | 7 530 666        | 4 332 194        |
| Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP                | 203 036          |                  |



## Compte de Résultat de l'exercice

|   | Exercice N        |                |                   | Exercice N-1      |
|---|-------------------|----------------|-------------------|-------------------|
|   | France            | Export         | Total             |                   |
| Vente de marchandises   | 5 229 037         | 71 498         | 5 300 535         | 4 394 784         |
| Production vendue de biens  |                   |                |                   | (3 120)           |
| Production vendue services  | 10 419 168        | 139 432        | 10 558 600        | 7 847 916         |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS</b>  | <b>15 648 205</b> | <b>210 930</b> | <b>15 859 135</b> | <b>12 239 580</b> |
| Production stockée  |                   |                |                   |                   |
| Production immobilisée  |                   |                | 103 530           | 125 746           |
| Subventions d'exploitation  |                   |                | 207 110           |                   |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges                |                   |                | 342 122           | 116 603           |
| Autres produits (1) (11)  |                   |                | 30 018            | 2 669             |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>  |                   |                | <b>16 541 917</b> | <b>12 484 600</b> |
| Achat Marchandises (y compris droits de douane)                                 |                   |                | 3 583 246         | 3 482 623         |
| Variation de stocks (marchandises)  |                   |                |                   |                   |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (compris drts douane) |                   |                | 1 527             | 1 075             |
| Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)                  |                   |                | (90 288)          | (65 296)          |
| Autres achats et charges externes   |                   |                | 3 738 606         | 2 352 042         |
| Impôts, taxes et versements assimilés   |                   |                | 169 030           | 92 364            |
| Salaires et traitements   |                   |                | 5 563 459         | 3 844 364         |
| Charges sociales (10)   |                   |                | 2 530 658         | 1 700 133         |
| <b>Dotations d'exploitation</b>   |                   |                |                   |                   |
| Sur immobilisations: dotations aux amortissements                               |                   |                | 54 518            | 92 476            |
| Sur immobilisations: dotations aux provisions                                   |                   |                |                   |                   |
| Sur actif circulant: dotations aux provisions                                   |                   |                | 175 780           | 403 054           |
| Pour risques et charges: dot. aux provisions                                    |                   |                |                   |                   |
| Autres charges (12)   |                   |                | 246 398           | 115 075           |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>   |                   |                | <b>15 972 937</b> | <b>12 017 914</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>  |                   |                | <b>568 980</b>    | <b>466 685</b>    |
| <b>Opérat. faites en commun</b>   |                   |                |                   |                   |
| Bénéfice attribué ou perte transférée   |                   |                |                   |                   |
| Perte supportée ou bénéfice transféré   |                   |                |                   |                   |
| <b>Produits financiers</b>  |                   |                |                   |                   |
| Produits financiers de participations (5)                                       |                   |                | 126 926           | 1 318             |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé        |                   |                |                   |                   |
| Autres intérêts et produits assimilés (5)                                       |                   |                |                   | 1                 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                                |                   |                |                   |                   |
| Différences positives de change   |                   |                |                   |                   |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                   |                   |                | 394               | 1 000             |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>  |                   |                | <b>127 320</b>    | <b>2 320</b>      |
| Dotations financières aux amortissements et provisions                          |                   |                |                   |                   |
| Intérêts et charges assimilées (6)  |                   |                | 46 187            | 22 057            |
| Différences négatives de change   |                   |                |                   |                   |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                  |                   |                |                   |                   |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>  |                   |                | <b>46 187</b>     | <b>22 057</b>     |
| <b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>  |                   |                | <b>81 133</b>     | <b>(19 736)</b>   |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V+VI)</b>                          |                   |                | <b>650 113</b>    | <b>446 949</b>    |
| <b>Produits exceptionnels</b>   |                   |                |                   |                   |
| Sur opérations de gestion   |                   |                | 179 459           | 137 431           |
| Sur opérations en capital   |                   |                | 8 532             | 3 400             |
| Reprises, provisions et transfert de charges                                    |                   |                |                   |                   |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   |                   |                | <b>187 991</b>    | <b>140 831</b>    |
| <b>Charges exceptionnelles</b>  |                   |                |                   |                   |
| Sur opérations de gestion   |                   |                | 437 465           | 322 376           |
| Sur opérations en capital   |                   |                | 9 917             | 300               |
| Dotations aux amortissements et provisions                                      |                   |                | 71 594            |                   |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>  |                   |                | <b>518 977</b>    | <b>322 676</b>    |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>  |                   |                | <b>(330 985)</b>  | <b>(181 844)</b>  |
| Participation des salariés au résultat  |                   |                | 49 824            | 37 531            |
| Impôts sur les bénéfices  |                   |                | 113 299           | 94 254            |
| <b>Total des produits</b>   |                   |                | <b>16 857 229</b> | <b>12 627 752</b> |
| <b>Total des charges</b>  |                   |                | <b>16 701 225</b> | <b>12 494 432</b> |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>  |                   |                | <b>156 004</b>    | <b>133 319</b>    |

| RENOIS  |              |               |
|---|--------------|---------------|
| (1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme   |              |               |
| (2) dont produits de locations immobilières<br>Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs,     | 2 961        | 1 588         |
| (3) Dont crédit bail mobilier<br>crédit bail immobilier   |              |               |
| (4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs   | 57 103       | 37            |
| (5) Dont produits concernant les entreprises liées  |              |               |
| (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général   |              |               |
| (9) Dont transfert de charges   | 29 825       | 70 671        |
| (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)   |              |               |
| (11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences   |              | 2 657         |
| (12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence   |              |               |
| (13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9)   |              |               |
| (7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est<br>insuffisant, joindre un état du même modèle) | Exercice N   |               |
|   | Charges exc. | Prod. Except. |
| VNC des immos cedees  | 9 917        | 8 532         |
| Imputations de comptes uite à acquisitions  | 437 465      | 179 459       |
| dotations exceptionnelles   | 71 594       |               |
|   |              |               |
| (8) Détail de sproduits et charges sur exercices antérieurs   | Exercice N   |               |
|   | Charges exc. | Prod. Except. |
|   |              |               |

## ANNEXE

### Règles et Méthodes Comptables

(code de commerce- articles 9 et 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983- articles 7,21,24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

|   |           |
|---|-----------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 ans    |
| - Matériel informatique                         | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau                            | 5 ans     |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières et de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

NEANT

f) Provisions réglementées

NEANT

g) Opérations et devises

NEANT

### IMMOBILISATIONS

|   | valeur brute<br>au début de l'exercice | Augmentations    |  |
|---|--|------------------|--|
|   |  | par réévaluation | Acquisitions, créations, apports<br>et virements |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                |  |                  |  |
| Frais d'établissement, recherche et dével           | 569 218                                |                  | 662 747  |
| Autres immobilisations incorporelles                | 569 218                                |                  | 662 747  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                  |  |                  |  |
| Terrains  |  |                  |  |
| Constructions                                       |  |                  |  |
| sur sol propre                                      |  |                  |  |
| sur sol d'autrui                                    |  |                  |  |
| installations générales, agencements                |  |                  |  |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |  |                  |  |
| Autres immobilisations corporelles                  |  |                  |  |
| installations générales, agencements                |  |                  | 17 868   |
| matériel de transport                               | 52 201                                 |                  | 63 110   |
| matériel de bureau                                  | 140 319                                |                  | 12 143   |
| emballages récupérables et divers                   |  |                  |  |
| Immobilisations corporelles en cours                | 241 690                                |                  | 103 530  |
| Avances et acomptes                                 |  |                  |  |
| <b>Total III</b>                                    | <b>434 211</b>                         |                  | <b>196 652</b>                                   |
| <b>Immobilisations financières</b>                  |  |                  |  |
| Participations évaluées par mise en équivalence     |  |                  |  |
| Autres participations                               | 36 206                                 |                  | 339 324  |
| Autres titres immobilisés                           |  |                  |  |
| Prêts et autres immobilisations financières         | 53 277                                 |                  | 32 423   |
| <b>Total IV</b>                                     | <b>89 483</b>                          |                  | <b>371 747</b>                                   |
| <b>Total général (I+II+III+IV)</b>                  | <b>1 092 914</b>                       |                  | <b>1 231 147</b>                                 |

|   | Diminutions   |                                 | valeur brute<br>fin d'exercice | Réévaluation légale |
|---|---------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------|
|   | Par virements | Par cessions mises hors service |                                |                     |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                |               |                                 |                                |                     |
| Frais d'établissement, recherche et dével           |               |                                 |                                |                     |
| Autres immobilisations incorporelles                |               |                                 | 1 231 965                      |                     |
|   |               |                                 | 1 231 965                      |                     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                  |               |                                 |                                |                     |
| Terrains  |               |                                 |                                |                     |
| Constructions                                       |               |                                 |                                |                     |
| sur sol propre                                      |               |                                 |                                |                     |
| sur sol d'autrui                                    |               |                                 |                                |                     |
| installations générales, agencements                |               |                                 |                                |                     |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |               |                                 |                                |                     |
| Autres immobilisations corporelles                  |               |                                 |                                |                     |
| installations générales, agencements                |               |                                 | 17 868                         |                     |
| matériel de transport                               |               |                                 | 115 311                        |                     |
| matériel de bureau                                  |               |                                 | 152 463                        |                     |
| emballages récupérables et divers                   |               |                                 |                                |                     |
| Immobilisations corporelles en cours                |               |                                 | 345 220                        |                     |
| Avances et acomptes                                 |               |                                 | 6 535                          |                     |
| <b>Total III</b>                                    |               |                                 | <b>630 864</b>                 |                     |
| <b>Immobilisations financières</b>                  |               |                                 |                                |                     |
| Participations évaluées par mise en équivalence     |               |                                 |                                |                     |
| Autres participations                               |               | 12 577                          | 375 530                        |                     |
| Autres titres immobilisés                           |               |                                 |                                |                     |
| Prêts et autres immobilisations financières         |               |                                 | 85 700                         |                     |
| <b>Total IV</b>                                     |               | <b>12 577</b>                   | <b>461 231</b>                 |                     |
| <b>Total général (I+II+III+IV)</b>                  |               | <b>12 577</b>                   | <b>2 324 061</b>               |                     |

|   |                |               |                |
|---|----------------|---------------|----------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                |                |               |                |
| Frais d'établissement, recherche et dv/pt           |                |               |                |
| Autres immobilisations incorporelles                | 49 541         | 1 652         | 51 194         |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                  |                |               |                |
| Terrains  |                |               |                |
| Constructions                                       |                |               |                |
| sur sol propre                                      |                |               |                |
| sur sol d'autrui                                    |                |               |                |
| installations générales, agencements                |                |               |                |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |                |               |                |
| Autres immobilisations corporelles                  |                |               |                |
| installations générales, agencements                |                | 480           | 480            |
| matériel de transport                               | 37 389         | 19 701        | 57 091         |
| matériel de bureau                                  | 89 231         | 22 541        | 111 773        |
| emballages récupérables et divers                   |                |               |                |
| <b>Total III</b>                                    | <b>126 621</b> | <b>42 723</b> | <b>169 345</b> |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                     | <b>176 163</b> | <b>44 376</b> | <b>220 539</b> |

|   | Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice |                        |                              |
|---|---|------------------------|------------------------------|
|   | amortisssts linéaires                                       | Amortisssts dégressifs | Amortissements exceptionnels |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                |   |                        |                              |
| Frais d'établissement, recherche et dv/pt           |   |                        |                              |
| Autres immobilisations incorporelles                | 1 652   |                        |                              |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                  |   |                        |                              |
| Terrains  |   |                        |                              |
| Constructions                                       |   |                        |                              |
| sur sol propre                                      |   |                        |                              |
| sur sol d'autrui                                    |   |                        |                              |
| installations générales, agencements                |   |                        |                              |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |   |                        |                              |
| Autres immobilisations corporelles                  |   |                        |                              |
| installations générales, agencements                | 480   |                        |                              |
| matériel de transport                               | 19 701  |                        |                              |
| matériel de bureau                                  | 22 541  |                        |                              |
| emballages récupérables et divers                   |   |                        |                              |
| <b>Total III</b>                                    | <b>42 723</b>   |                        |                              |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                     | <b>44 376</b>   |                        |                              |

|   | Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires |          |
|---|--|----------|
|   | Dotations  | Reprises |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                |  |          |
| Frais d'établissement, recherche et dv/pt           |  |          |
| Autres immobilisations incorporelles                |  |          |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                  |  |          |
| Terrains  |  |          |
| Constructions                                       |  |          |
| sur sol propre                                      |  |          |
| sur sol d'autrui                                    |  |          |
| installations générales, agencements                |  |          |
| Intallations techniques, matériel et outillage ind. |  |          |
| Autres immobilisations corporelles                  |  |          |
| installations générales, agencements                |  |          |
| matériel de transport                               |  |          |
| matériel de bureau                                  |  |          |
| emballages récupérables et divers                   |  |          |
| <b>Total</b>  |  |          |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices |                                    |               |  |                                    |
|--|------------------------------------|---------------|--|------------------------------------|
| Rubriques  | montant net au début de l'exercice | Augmentations | Dotations de l'exercice aux amortissements | Montant net à la fin de l'exercice |
| charges à répartir sur plusieurs exercices                                       |                                    |               |  |                                    |
| Primes de remboursement des obligations  |                                    |               |  |                                    |

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

| Nature des provisions  | Montant<br>au début de l'exercice | Augmentations: dotations<br>de l'exercice | Diminutions: reprises de<br>l'exercice | Montant<br>à la fin de l'exercice |
|--|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <b>Provisions réglementées</b>   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour reconstitution des gisements miniers<br>et pétroliers                  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour investissements (1)  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour hausse des prix (2)  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour fluctuation des cours  |                                   |   |  |                                   |
| Amortissements dérogatoires  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions fiscales pour implantations à<br>l'étranger constituées avant le 01.01.1992 |                                   |   |  |                                   |
| Provisions fiscales pour implantations à<br>l'étranger constituées après le 01.01.1992 |                                   |   |  |                                   |
| Provisions prêts installation  |                                   |   |  |                                   |
| Autres provisions réglementées (3)   |                                   |   |  |                                   |
| <b>TOTAL I</b>   |                                   |   |  |                                   |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour litiges  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour garanties données aux clients  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour amendes et pénalités   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pertes de change   |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour pensions et obligations similaires                                     |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour impôts (3)   |                                   | 56 933                                    |  | 56 933                            |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations                                     |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour grosses réparations  |                                   |   |  |                                   |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur<br>congés à payer                     |                                   |   |  |                                   |
| Autres provisions pour risques et charges (3)  |                                   | 14 661                                    |  | 14 661                            |
| <b>TOTAL II</b>  |                                   | <b>71 594</b>                             | <b>10 345</b>                          | <b>71 594</b>                     |
| <b>Provisions pour dépréciation</b>  |                                   |   |  |                                   |
| sur immobilisations  |                                   |   |  |                                   |
| -incorporelles   |                                   |   |  |                                   |
| -corporelles   |                                   |   |  |                                   |
| -titres mis en équivalence   |                                   |   |  |                                   |
| -titres de participations  |                                   |   |  |                                   |
| -autres immobilisations financières  |                                   |   |  |                                   |
| sur stocks en cours  |                                   |   |  |                                   |
| sur comptes clients  | 497 947                           | 175 780                                   | 312 297                                | 361 431                           |
| autres provisions pour dépréciation (3)  |                                   |   |  |                                   |
| <b>TOTAL III</b>   | <b>497 947</b>                    | <b>175 780</b>                            | <b>312 297</b>                         | <b>361 431</b>                    |
| <b>Total général (I+II+III)</b>  | <b>497 947</b>                    | <b>247 374</b>                            | <b>322 642</b>                         | <b>433 025</b>                    |

Dont dotations et reprises d'exploitation  
financières  
exceptionnelles

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

| <b>CADRE A Etat des créances</b>              | <b>Montant brut</b> | <b>A 1 an au plus</b> | <b>A plus de 1 an</b> |
|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>De l'actif immobilisé</b>                  |                     |                       |                       |
| Créances rattachées à des participations      |                     |                       |                       |
| Prêts   | 11 205              | 11 205                | 0                     |
| Autres immobilisations financières            | 74 494              |                       | 74 494                |
|   | <b>85 700</b>       | <b>11 205</b>         | <b>74 495</b>         |
| <b>De l'actif circulant</b>                   |                     |                       |                       |
| clients douteux ou litigieux                  | 660 301             | 660 301               | 0                     |
| Autres créances clients                       | 5 308 422           | 5 308 422             |                       |
| créance représentative des titres prêtés      |                     |                       |                       |
| Personnel et comptes rattachés                | 14 162              | 14 162                |                       |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux |                     |                       |                       |
| Etat et autres collectivités publiques        |                     |                       |                       |
| impôts sur les bénéfices                      |                     |                       |                       |
| taxe sur la valeur ajoutée                    | 238 259             | 238 259               |                       |
| autres impôts, taxes et versements assimilés  |                     |                       |                       |
| divers  |                     |                       |                       |
| Groupe et associés                            | 7 470               | 7 470                 |                       |
| Débiteurs divers                              | 493 566             | 493 566               |                       |
|   | 6 722 182           | 6 722 181             | 0                     |
| <b>Charges constatées d'avance</b>            | 811 336             | 811 336               |                       |
| <b>Totaux</b>                                 | <b>7 619 219</b>    | <b>7 544 723</b>      | <b>74 496</b>         |

| <b>Etat des dettes</b>                                 | <b>Montant brut</b> | <b>A 1 an au plus</b> | <b>A plus de 1 an et 5 ans au plus</b> | <b>A plus de 5 ans</b> |
|--|---------------------|-----------------------|--|------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles                     | 302 045             |                       | 302 045                                |                        |
| Autres emprunts obligataires                           |                     |                       |  |                        |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |                     |                       |  |                        |
| - à 2 ans max à l'origine                              |                     |                       |  |                        |
| - à plus de 2 ans à l'origine                          | 714 503             | 425 653               | 288 850                                |                        |
| <b>Emprunts et dettes financières divers</b>           |                     |                       |  |                        |
| Fournisseurs et comptes rattachés                      | 2 295 176           | 2 295 176             |  |                        |
| Personnel et comptes rattachés                         | 778 251             | 778 251               |  |                        |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux          | 644 639             | 644 639               |  |                        |
| Impôts sur les bénéfices                               | 26 042              | 26 042                |  |                        |
| Taxe sur la valeur ajoutée                             | 2 079 738           | 2 079 738             |  |                        |
| Obligations cautionnées                                |                     |                       |  |                        |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés           | 127 134             | 127 134               |  |                        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |                     |                       |  |                        |
| Groupe et associés                                     | 26 188              | 26 188                |  |                        |
| Autres dettes  | 403 896             | 403 896               |  |                        |
| Dettes représentatives des titres empruntés            |                     |                       |  |                        |
| Produits constatés d'avance                            | 1 001 967           | 1 001 967             |  |                        |
| <b>Totaux</b>  | <b>8 399 583</b>    | <b>7 808 688</b>      | <b>590 895</b>                         |                        |

### Charges à payer

| Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan | Montant        |
|--|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles                                   | 1 829          |
| Autres emprunts obligataires   |                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit               |                |
| Emprunts et dettes financières divers                                |                |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 147 549        |
| Dettes fiscales et sociales  | 668 221        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                      |                |
| Disponibilités, charges à payer                                      |                |
| Autres dettes  | 39 591         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>857 192</b> |

### Produits a recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant        |
|--|----------------|
| <b>Immobilisations financières</b>                                       |                |
| Créances rattachées à des participations                                 |                |
| Autres immobilisations financières                                       |                |
| <b>Créances</b>  |                |
| Créances clients et comptes rattachés                                    | 430 827        |
| Personnel  |                |
| Organismes sociaux   |                |
| Etat   | 219 774        |
| Divers, produits à recevoir  | 107 749        |
| Autres créances  |                |
| <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>                                   |                |
| <b>Disponibilités</b>  |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>738 350</b> |



### Charges et produits constatés d'avance

| RUBRIQUES                          | Charges        | Produits           |
|------------------------------------|----------------|--------------------|
| Charges ou produits d'exploitation | 811 336        | (1 001 967)        |
| Charges ou produits financiers     |                |                    |
| Charges ou produits exceptionnels  |                |                    |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>811 336</b> | <b>(1 001 967)</b> |

### Charges à répartir sur plusieurs exercices

| RUBRIQUES                                | Charges | Produits |
|--|---------|----------|
| charges différées                        |         |          |
| frais d'acquisitions des immobilisations |         |          |
| Frais d'émission des emprunts            |         |          |
| Charges à étaler                         |         |          |
| <b>TOTAL</b>                             |         |          |

### Composition du Capital Social

| RUBRIQUES   | Nombre | Valeur nominale |
|---|--------|-----------------|
| 1- Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice |        |                 |
| 2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice                          |        |                 |
| 3- actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice                     |        |                 |
| 4- Action sou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice      |        |                 |

### **20.3.2 Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2002, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Prodware, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que les contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### **II Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

#### **III Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de ma part l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas le montant de la rémunération versée à chaque mandataire social (Art. L.225-102-1 du Code de commerce).

Par ailleurs, en application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 7 juin 2004

Christian Tournois  
Commissaire aux comptes

**20.3.3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'aurais été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai constaté au cours de l'exercice, des opérations entre votre société et ses filiales, sans conventions particulières et exécutées à des conditions normales. Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

| Sociétés concernées | Facturation à Prodware | Facturation de Prodware |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Codix               | 375 466.70             | 70 340.00               |
| Datasoft            | 158 576.39             | 50 394.50               |
| MSDI                |                        | 42 436.68               |
| TBS                 | 32 359.46              |                         |
| SFI                 |                        | 2 700.00                |
| AMG                 |                        | 2 692.50                |

Fait à Paris, le 7 juin 2004

Christian Tournois  
Commissaire aux comptes

### 20.3.4 Complément d'information aux comptes annuels au 31 décembre 2003

| Filiales et participations   | Capital social | Réserves et RAN | Quote-Part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursées | Cautions et avals donnés par la Sté | CA HT du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice écoulé | Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exerc. |
|--|----------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>      |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - filiales (plus de 50% du capital détenu)   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| CODIX  | 7 622          | 6 977           | 100%                              | 16 388                          | 16 388                          |   |                                     | 398 059                          | 5 178                               |  |
| DATASOFT   | 250 000        | 101 223         | 100%                              | 250 000                         | 250 000                         |   |                                     | 2 625 306                        | -196 497                            |  |
| SFI  | 15 244         | 8 155           | 100%                              | 7 241                           | 7 241                           |   |                                     | 24 619                           | -74 197                             |  |
| MSDI   | 32 014         | 3 428           | 98%                               | 58 984                          | 58 984                          |   |                                     | 350 033                          | -869                                |  |
| HOT LINE   | 7 622          | 5 070           | 100%                              | 7 241                           | 7 241                           |   |                                     | 0                                | -286                                |  |
| TBS  | 53 489         | 22 589          | 100%                              | 30 340                          | 30 340                          |   |                                     | 200 894                          | -27 569                             |  |
| AMG  | 15 245         | 16 080          | 35%                               | 5 336                           | 5 336                           |   |                                     | 29 079                           | -5 863                              |  |
| - Participations (10 à 50% du capital détenu)  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| NEANT  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| <b>B- Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b> |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - filiales non reprises en A   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| a) françaises  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| b) étrangères  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| - participations non reprises en A   |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| a) françaises  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |
| b) étrangères  |                |                 |                                   |                                 |                                 |   |                                     |                                  |                                     |  |

### 20.4 Honoraires versés au Commissaire aux comptes

|   | Exercice clos le<br>31/12/2005 |            | Exercice clos le<br>31/12/2004 |            |
|---|--------------------------------|------------|--------------------------------|------------|
|   | €                              | %          | €                              | %          |
| <b>Audit</b>  |                                |            |                                |            |
| Commissariat aux comptes                            | 21 097                         | 100        | 12 486                         | 100        |
| Missions accessoires                                |                                |            |                                |            |
| <b>Sous total</b>                                   | <b>21 097</b>                  | <b>100</b> | <b>12 486</b>                  | <b>100</b> |
| Autres prestations le cas échéant                   |                                |            |                                |            |
| Juridique, fiscal, social                           |                                |            |                                |            |
| Technologies de l'information                       |                                |            |                                |            |
| Audit interne                                       |                                |            |                                |            |
| Autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit) |                                |            |                                |            |
| <b>Sous total</b>                                   |                                |            |                                |            |
| <b>Total</b>  | <b>21 097</b>                  | <b>100</b> | <b>12 486</b>                  | <b>100</b> |

### 20.5 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

En fonction de ses résultats, la Société pourrait envisager, à compter de l'exercice 2008, de procéder à une distribution de dividendes, qui pourrait s'établir aux alentours de 20% du résultat net.

## **20.6 Procédure judiciaire ou d'arbitrage**

Les litiges auxquels est partie Prodware sont couverts par son assurance responsabilité civile. Prodware est partie à cinq litiges devant les Tribunaux de commerce. Un des litiges est pendant, pour lequel la Société se voit réclamer une somme de 70 K€ à titre de dommages et intérêts. Pour les deux autres litiges, portant sur un montant global de 310 K€, les plaignants ont été déboutés et ont interjeté appel de ces jugements. Deux litiges concernent des procédures d'expertise devant deux Tribunaux de commerce.

La Société est partie à plusieurs litiges en cours devant divers conseils de prud'hommes, pour un montant global d'environ 125 K€ (à rapporter à une masse salariale de 7 917 K€ pour l'exercice 2005). Ces affaires sont en attente de jugement. Elles ont été intégralement provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2005.

Enfin, Prodware a formé une opposition devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Mulhouse à une contrainte délivrée le 1<sup>er</sup> septembre 2004 pour un montant 86 K€. L'opposition est motivée par une erreur manifeste de l'URSSAF sur le montant des cotisations appelée trimestriellement. Cette affaire n'a toujours pas à ce jour été inscrite au rôle du tribunal.

Au cours de l'exercice 2005 Prodware a conclu des transactions avec des salariés dans le cadre de leur départ. Ces transactions peuvent s'expliquer par un souci de restructuration des services avec des salariés à salaires et ancienneté importants et n'étant plus en phase avec l'évolution de la Société. Ces transactions portent sur un montant global d'environ 130 K€. Au jour du présent prospectus, ces transactions n'ont pas été remises en cause par les salariés qui ont chacun au 31 décembre 2005 totalement encaissé leur dû.

A l'exception des points mentionnés ci-dessus, à la date du présent prospectus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens dont elle est menacée, susceptible, à sa connaissance, d'avoir dans le futur une incidence sur la situation financière de la Société, son activité, son résultat. De manière générale, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou de litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat, le patrimoine ou les perspectives de la Société.

## **20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Événements intervenus entre le 31 décembre 2005 et le visa sur le présent prospectus :

Le 2 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 42 000 actions nouvelles de numéraire au profit de dirigeants, investisseurs et salariés de la Société a été réalisée au prix de 10 € par action.

Le 15 mars 2006, 37 931 actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 € par action par exercice de BSA par le FCPR Entrepreneurs Venture.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 € par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 122 681 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit du FCPR Entrepreneurs Venture. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 € par action.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 16 357 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit de Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

Par ailleurs, Prodware a acquis le 20 février 2006 100% du capital des sociétés Tecso et Mission Ingénierie Informatique.

Il n'y a pas eu, depuis le 31 décembre 2005, d'autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Montant du capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social de la Société s'élevait à 1 485 430,70 € divisé en 2 285 278 actions de 0,65 € de nominal.

A la date du présent prospectus, le capital social de la société s'élève à 1 639 720,55 € divisé en 2 522 647 actions de 0,65 € de nominal.

#### 21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant.

#### 21.1.3 Autocontrôle

Néant.

#### 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital

##### 21.1.4.1 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

L'assemblée générale mixte du 24 juin 2004 a autorisé l'émission de 102 860 BSPCE réservés aux salariés et dirigeants de la Société, conformément aux dispositions de l'article L 228-95 du Code de commerce.

Chaque BSPCE est incessible et donne le droit de souscrire à une action chacun au prix de 8,7 €

Les BSPCE ne pourront être convertis en actions que dans les conditions cumulatives suivantes :

- Chaque bénéficiaire de BSPCE devra être présent dans l'effectif de la Société, ou mandataire social de cette dernière, au moment où il demande la conversion des bons en actions ; le fait de quitter la Société avant la date de conversion des bons, pour quelque cause que ce soit (licenciement, démission, révocation) fait perdre définitivement à ce bénéficiaire le droit aux BSPCE non convertis à cette date ;
- Les BSPCE ne pourront être convertis en actions de la Société que dans les proportions suivantes et après une période d'indisponibilité de 24 mois à dater de leur attribution :
  - o A l'issue d'un délai de 24 mois, 25% des BSPCE attribués pourront être convertis en actions ;
  - o A l'issue d'un délai de 36 mois, 50% des BSPCE attribués pourront être convertis en actions (éventuellement en englobant la conversion qui aura pu être effectuée précédemment) ;

- A l'issue d'un délai de 48 mois, 75% des BSPCE attribués pourront être convertis en actions (éventuellement en englobant la conversion qui aura pu être effectuée précédemment) ;
  - Le solde des BSPCE devra être exercé avant l'expiration d'un délai de 60 mois à compter de l'attribution desdits bons ;
- Les actions nouvelles seront souscrites en numéraire. Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription ;
  - Les actions nouvelles seront dès leur souscription entièrement assimilées aux autres actions, et soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles donneront droit aux dividendes à compter de ceux versés au cours de l'exercice social au cours duquel les titulaires des bons auront exercé leur droit de souscription.

Ces BSPCE ont été attribués par le conseil d'administration du même jour, à Monsieur Philippe Bouaziz à hauteur de 41 144 BSPCE, à Monsieur Alain Conrard à hauteur de 25 715 BSA et à divers salariés à hauteur de 36 001 BSPCE. Un salarié ayant quitté la Société, le nombre de BSPCE restant à exercer par les salariés est de 30 858 et donc un montant total 97 717.

#### *21.1.4.2 Bons de Souscription d'Actions*

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé l'émission de 116 331 BSA05N°6 :

- Modalités d'exercice : chaque BSA05N°6 donne le droit à la souscription d'une action de la Société d'une valeur nominale de 0,65 € pour un prix de souscription de 10 € par action ;
- Période d'exercice : les BSA05N°6 peuvent être exercés à tout moment entre la date de leur souscription et le 30 décembre 2007. Passé cette date, tout BSA05N°6 non exercé deviendra automatiquement caduc et sera annulé ;
- Jouissance des actions issues de l'exercice des BSA05N°6 : les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA 05N°6, qui seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société, seront créées avec jouissance à compter du début de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites.

Le 22 décembre 2005, 67 931 BSA05N°6 ont été souscrits par le FCPR Entrepreneur Venture, 18 400 BSA05N°6 ont été souscrits par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier, 10 000 BSA05N°6 ont été souscrits par Monsieur Alain Conrard, 5 000 BSA05N°6 ont été souscrits par Monsieur Philippe Bouaziz, 15 000 BSA05N°6 ont été souscrits par la société Millenium Services.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 € par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.



## Dilution potentielle du capital de Prodware – Tableau récapitulatif

| Nature des instruments financiers potentiellement dilutifs | Date d'émission | Prix d'exercice / ratio de conversion | Décote / surcote (prix de l'action de 16,90 €) | Identité des détenteurs des instruments                     | Période d'exercabilité             | Nombre d'actions auxquelles donnent droit les instruments | Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice des instruments |
|--|-----------------|---------------------------------------|--|---|------------------------------------|---|---|
| BSPCE  | 24-juin-2004    | 1 action pour 1 BSPCE                 | -48,52%  | salariés, dirigeants  | 23 juin 2006 - 23 juin 2009        | 97 717  | 3,87%   |
| BSA05N°6   | 28-févr.-2006   | 1 action pour 1 BSA                   | -40,83%  | FCPR Entrepreneur Venture, J-E Mercier, dirigeants, salarié | 28 février 2006 - 30 décembre 2007 | 116 331   | 4,61%   |

### 21.1.5 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale du 22 mars 2006 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal maximal de 650 000 € par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vue de l'admission des actions de la société à la cote d'Alternext. Le nombre d'actions émises dans le cadre de cette délégation pourra être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

La même assemblée, sous la condition de l'admission des actions de la société à la cote d'Alternext a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet :

- d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal maximal de 430 000 € avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal maximal de 430 000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois. Le nombre d'actions émises dans le cadre de cette délégation pourra être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le plafond global de ces autorisations est de 430 000 €. Ces délégations privent d'effet à compter du jour de l'admission des actions de la Société à la cote d'Alternext toutes délégations antérieures de même objet.

Les autorisations d'émissions des options de souscription d'actions, d'attribution d'actions gratuites et d'augmentations de capital réservées aux salariés sont mentionnées au paragraphe 17.3.

### 21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

A l'occasion de l'entrée au capital de Prodware du FCPR Entrepreneur Venture, en juillet 2005, un pacte d'actionnaire et une garantie de passif ont été conclus entre les principaux actionnaires. Ces conventions sont caduques.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre option ou accord portant sur son capital.

### 21.1.7 Historique du capital social

Evolution du capital social de la société depuis sa création

| Date                                  | Nature de l'opération          | Nombre d'actions créées | Nominal  | Prix d'émission | Augmentation de capital | Prime d'émission | Nombre d'actions après opération | Capital après opération |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------|-----------------|-------------------------|------------------|----------------------------------|-------------------------|
| 07-sept-89                            | constitution de la société     | 2 500                   | 100 F    | 100 F           | 250 000 F               |                  | 2 500                            | 250 000 F               |
| 26-août-91                            | incorporation de réserves      | 3 000                   | 100 F    | 100 F           | 300 000 F               |                  | 5 500                            | 550 000 F               |
| 26-juin-94                            | incorporation de réserves      | 4 500                   | 100 F    | 100 F           | 450 000 F               |                  | 10 000                           | 1 000 000 F             |
| 26-juin-01                            | incorporation de réserves      |                         | 295,18 F |                 | 1 951 806,50 F          |                  | 10 000                           | 2 951 806,5 F           |
| 26-juin-01                            | conversion du capital en euros |                         | 45,00 €  |                 |                         |                  | 10 000                           | 450 000,00 €            |
| 14-mars-02                            | émission d'actions nouvelles   | 286                     | 45,00 €  | 700,00 €        | 12 870,00 €             | 187 330          | 10 286                           | 462 870,00 €            |
| 30-juin-03                            | émission d'actions nouvelles   | 110                     | 45,00 €  | 865,00 €        | 4 950,00 €              | 90 200,00 €      | 10 396                           | 467 820,00 €            |
| 24-juin-04                            | division du nominal            |                         | 0,225 €  |                 |                         |                  | 2 079 200                        | 467 820,00 €            |
| 29-déc-04                             | conversion d'obligations       | 77 200                  | 0,225 €  | 3,89 €          | 17 370,00 €             | 282 845,36 €     | 2 156 400                        | 485 190,00 €            |
| 05-juil-05                            | incorporation de réserves      |                         | 0,65 €   |                 | 916 470,00 €            |                  | 2 156 400                        | 1 401 660,00 €          |
| 21/07/2005<br>(décision AG 05/07/05)  | émission d'actions nouvelles   | 84 740                  | 0,65 €   | 6,49 €          | 55 081,00 €             | 494 881,60 €     | 2 241 140                        | 1 456 741,00 €          |
| 21-déc-05                             | exercice de BSA                | 44 138                  | 0,65 €   | 8,70 €          | 28 689,70 €             | 355 310,90 €     | 2 285 278                        | 1 485 430,70 €          |
| 2 mars 2005<br>(décision AG 22/12/05) | émission d'actions nouvelles   | 42 000                  | 0,65 €   | 10,00 €         | 27 300,00 €             | 392 700,00 €     | 2 327 278                        | 1 512 730,70 €          |
| 15-mars-06                            | exercice de BSA                | 37 931                  | 0,65 €   | 8,70 €          | 24 655,15 €             | 305 344,55 €     | 2 365 209                        | 1 537 385,85 €          |
| 15-mars-06                            | exercice de BSA                | 18 400                  | 0,65 €   | 10,00 €         | 11 960,00 €             | 172 040,00 €     | 2 383 609                        | 1 549 345,85 €          |
| 22-mars-06                            | remboursement d'ORA            | 122 681                 | 0,65 €   | 6,49 €          | 79 742,65 €             | 716 457,04 €     | 2 506 290                        | 1 629 088,50 €          |
| 22-mars-06                            | remboursement d'ORA            | 16 357                  | 0,65 €   | 6,49 €          | 10 632,05 €             | 95 524,88 €      | 2 522 647                        | 1 639 720,55 €          |

En 2005, Prodware a fait entrer à son capital le FCPR Entrepreneur Venture. Elle a à cette occasion procédé aux opérations suivantes :

1- En vertu des décisions de l'assemblée générale du 5 juillet 2005 :

- émission de 84 740 actions nouvelles le 21 juillet 2005 ;

- émission d'un emprunt obligataire d'un montant principal de 750 000 € représenté par 749 999 ORA05N1A et 1 ORA05N1B d'une valeur nominale de 1€ chacune. Ces ORA ont été émises avec un taux d'intérêt de 9% pour une date d'échéance au 30 juin 2008. L'ORA 1B a été émise aux fins de la mise en œuvre d'une Garantie de Passif conclue les actionnaires majoritaires de Prodware et

Entrepreneur Venture. La Garantie de Passif a pris fin du fait du dépôt du dossier d'introduction de la Société Alternext. Dans la perspective de cette opération, les ORA ont été intégralement remboursées le 22 mars 2006, donnant lieu à la création de 122 681 actions nouvelles. Afin de compenser une partie des produits financiers qu'aurait perçus le FCPR Entrepreneurs Venture si l'emprunt s'était poursuivi jusqu'à son terme, le Conseil d'administration du 22 mars 2006 a constaté la signature d'un protocole d'accord le même jour avec le FCPR Entrepreneur Venture pour verser en sa faveur une indemnité d'un montant de 109.423 € versé en trois annuités, aux 31 décembre 2006 (39.080 €), 31 décembre 2007 (46.896 €) et 31 décembre 2008 23.447 € ;

- émission de 100 000 ORA05N2 de mêmes caractéristiques que les ORAN1. Elles ont été remboursées de la même façon, donnant lieu à la création de 16 357 actions nouvelles ;

- émission de 82 069 BSA05N1 qui ont été intégralement exercés, donnant lieu à la création d'autant d'actions nouvelles ;

- émission de plusieurs tranches de BSA relatifs, qui sont devenus caducs du fait du fait du dépôt du dossier d'introduction de la Société sur Alternext.

Par ailleurs, en vertu des décisions de l'assemblée générale du 22 décembre 2005, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- émission de 42 000 actions le 2 mars 2006 ;

- émission de 116 331 BSA05N6 qui ont été exercés à hauteur de 18 400 BSA donnant lieu à la création d'autant d'actions nouvelles.

## **21.2 Actes constitutifs et statuts**

### ***21.2.1 Objet social***

***(article 2 des statuts)***

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes opérations de conseil et ingénierie informatiques, d'achat et vente de matériels et de logiciels, produits informatiques, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.

### ***21.2.2 Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance***

#### **(A) Conseil d'administration**

##### **Composition du conseil d'administration (article 15 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; les personnes âgées de plus de 70 ans ne pouvant être administrateurs.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

### **Durée des fonctions, conditions de nomination, remplacement (article 15 des statuts)**

#### *Durée des fonctions*

La durée de leurs fonctions est de six (6) années au plus.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

#### *Conditions de nomination*

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

#### *Vacance et remplacement*

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### *Exercice simultané de plusieurs mandats*

Les administrateurs personnes physiques, de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs, sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateurs de sociétés anonymes ayant un siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

#### *Salariés administrateurs*

Un salarié de la société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

### *Actions de fonction (article 16 des statuts)*

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de une (1) action de fonction.

Les administrateurs nommés en cours de société peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

### **Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration**

#### *Présidence et bureau du conseil (article 17 des statuts)*

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance du conseil est présidée par le vice-président le plus ancien. À défaut, le conseil désigne parmi ses membres le président de séance.

Le président, les vice-présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

#### *Convocation (article 18 des statuts)*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président.

Les convocations sont faites par tous moyens (lettre, fax, courrier électronique) et même verbalement.

Toutefois,

(i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs,

(ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 20 des statuts, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

La réunion a lieu au siège social, ou à défaut dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

#### *Délibérations (article 18 des statuts)*

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter.

Le conseil peut décider de constituer dans son sein ou avec le concours de personnes non administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et signalées comme telles par le président de séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les délégués de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués aux réunions du conseil d'administration selon les dispositions prévues par la loi.

#### *Pouvoirs du conseil d'administration (article 19 des statuts)*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. À cet effet, le président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### **(B) Exercice de la direction générale**

#### **Modalités d'exercice de la direction générale (articles 20 et 21 des statuts)**

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration, portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée illimitée. A tout moment, le Conseil peut à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de modalités d'exercice n'entraîne pas une modification des statuts.

#### **Le directeur général – les directeurs généraux délégués (article 21 des statuts)**

##### *Le directeur général*

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions du président du conseil.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au président du conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

#### *Les directeurs généraux délégués*

Le conseil d'administration choisit les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non. Ces directeurs généraux délégués sont soumis à la même limite d'âge que le directeur général, et aux mêmes modalités de cessation de leurs fonctions lorsqu'ils atteignent cette limite d'âge.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués étant précisé que ceux-ci disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

#### **(C) Rémunération des administrateurs, du président, du directeur général, des directeurs généraux délégués et des mandataires du conseil d'administration (article 22 des statuts)**

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du directeur général, ainsi que celle des directeurs généraux délégués sont déterminées par le conseil d'administration. Elles peuvent être fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiées à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations incluses dans les charges d'exploitation sont portées à la connaissance des commissaires aux comptes et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la société aucune rémunération, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

**(D) Conventions entre la société et un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué ou un actionnaire disposant de plus de 5 % des droits de vote (article 23 des statuts)**

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs ou l'un des ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, puis, sur rapport spécial des commissaires aux comptes, à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Ces dispositions sont également applicables aux conventions intervenant entre la société et une autre entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance, ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par chaque intéressé au président du conseil d'administration. Celui-ci en communique la liste et l'objet aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes au plus tard le jour du conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elles leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également au conjoint, ascendants et descendants des personnes visées au présent article ainsi qu'à toute personne interposée.

**(E) Censeurs (article 25 des statuts)**

L'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix un ou plusieurs censeurs choisis en dehors des membres du conseil d'administration. Les nominations de censeurs peuvent être faites à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée.



La durée des fonctions des censeurs est de 3 ans. Elle prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du censeur.

Les censeurs sont rééligibles ; ils peuvent cependant être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Les censeurs veillent à la stricte application des lois et des statuts, examinent les inventaires et les comptes annuels, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et présentent à l'assemblée générale annuelle leurs observations.

Ils ne sont pas rémunérés et ont droit seulement au remboursement de leurs frais dûment justifiés.

### ***21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions***

Toutes les actions sont de même catégorie.

#### **Forme des actions – identification des actionnaires (article 11 des statuts) – sous la condition de l'admission des actions de la Société à la cote d'Alternext**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société peut, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à tout moment au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

À la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société.

#### **Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts) – sous la condition de l'admission des actions de la Société à la cote d'Alternext**

I. — Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

II. — Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

III. — Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale et spéciale.

IV. — Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de

titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires.

V. — À moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

VI. — Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

VII. — Chaque actionnaire dispose en assemblée d'autant de voix qu'il possède d'actions sous réserve des dispositions ci-après.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en pleine propriété, en nu-propriété ou en usufruit perd le droit de vote double qui lui est, le cas échéant, attaché. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

### **Répartition statutaire des bénéfiques (article 30 des statuts)**

Le compte de résultat récapitule les produits et charges de l'exercice et fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. L'assemblée générale peut ensuite prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **Paiement des dividendes et acomptes (article 31 des statuts)**

#### *Paiement du dividende en actions*

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

La demande de paiement des dividendes en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu pour une durée ne pouvant excéder trois mois par décision du conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital.

#### *Mise en paiement des dividendes*

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### *Prescription des dividendes*

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### **21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

**21.2.5 Convocations et conditions d'admission aux assemblées générales**  
(extraits de l'article 26 des statuts)

**Convocation**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

**Représentation aux assemblées générales**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

La présence de l'actionnaire annule tout vote par correspondance antérieurement émis et/ou toute procuration antérieurement donnée par cet actionnaire.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

**Tenue des assemblées générales**

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président, ou à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptants ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séances de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

### ***21.2.6 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société***

Il existe, à la date du présent prospectus, un pacte d'actionnaire qui deviendra caduc au moment de l'introduction de la Société sur Alternext.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre disposition pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

### ***21.2.7 Déclaration de franchissement de seuil***

Les actionnaires sont soumis aux déclarations de franchissement de seuil prévues par l'article L.233-7 du Code de commerce.

L'article 12 des statuts prévoit en outre que :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze (15) jours du franchissement du seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil du cinquième du capital ou des droits de vote.

La déclaration visée au présent paragraphe est aussi effectuée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement à la baisse d'un seuil précédemment déclaré, et ce quelle qu'en soit la raison.

Elle précise, en outre, la date du franchissement de seuil, le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont rattachés.

En cas de non respect de l'obligation prévue au premier alinéa du présent paragraphe, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur simple demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital et/ou des droits de vote au moins égale à 2,5 %. Le ou les actionnaire(s) défaillant peuvent, pendant deux ans à compter de la régularisation de la notification de franchissement de seuil auprès de la société, être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration de ce délai si elle a fait l'objet d'une demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la société au moins égale au vingtième du capital ou des droits de vote.

### ***21.2.8 Stipulations particulières dans les statuts régissant les modifications du capital***

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## **22 CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat important, autre que les contrats présentés dans le présent prospectus, conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux années précédant la date d'enregistrement du présent document.

## **23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les documents suivants peuvent être, le cas échéant, consultés au siège social de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.

## **25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

A la date du présent prospectus, la Société détient 20% du capital des sociétés Datasoft Tunisie et Capvision et 100% des sociétés Tecso et Mission Ingénierie Informatique (voir paragraphe 5.2.2.).

## Lexique

Add on : Module d'applications complémentaire à un progiciel existant.

Best of breed : Logiciel offrant des fonctions avancées sur un segment déterminé (par exemple paye, gestion des ressources humaines, etc).

Business Intelligence / Informatique décisionnelle : Système permettant la prise de décisions aux dirigeants d'entreprises.

CRM / Customer Relationship Management / Gestion de la Relation Client : solution logicielle permettant d'assurer le suivi de la relation client : constitution d'une base de données clients, suivi des contacts, relances, suivi de l'historique client, etc.

Cross sales : ajout d'applications complémentaires au système existant.

EAI / Enterprise Application Integration : méthodes et solutions destinées à assurer l'intégration des diverses composantes du système d'information.

ERP / Enterprise Resources Planning / Progiciel de Gestion Intégré : ensemble de logiciels regroupant les diverses fonctions de gestion, comptabilité, logistique, ressources humaines, etc.

Framework : ensemble de briques logicielles métiers ou systèmes permettant de bâtir un ensemble logiciel paramétrable et profilable.

IHM / Interface Homme Machine : ensemble des dispositifs matériels et logiciels permettant à un utilisateur de communiquer avec le système informatique.

ISV Independant Software Vendor : personne qui commercialise des logiciels et les installe chez les utilisateurs.

Up sales : installation d'un nouveau logiciel, plus performant.

MGE : Moyennes et Grandes Entreprises

PME : Petites et Moyennes Entreprises

SOHO : Small Office Home Office

VoIP / Voice over IP : utilisation d'internet pour faire circuler la voix.

**PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION D'ADMISSION DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT ET MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC D'UN NOMBRE MAXIMUM DE 667.000 ACTIONS NOUVELLES (POUVANT ETRE PORTE A 733.700 ACTIONS EN CAS D'EXERCICE DE LA CLAUSE D'EXTENSION) – Annexe 3 du Règlement (CE) N°809/2004**

**1 PERSONNES RESPONSABLES**

Se reporter au chapitre 1 de la partie 1 du présent prospectus.

**Engagements de la Société**

Conformément aux règles d'Alternext, Prodware s'engage à assurer :

1) la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport de gestion comprenant ses états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants concernant leur cession de titres.

2) sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

Prodware s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- l'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 222-14 et 222-15).



## **2 FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs, avant de procéder à la souscription et/ou l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le prospectus, y compris les risques décrits ci-dessous.

Ces risques sont à la date du prospectus, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur la Société, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister.

### **2.1 Risques liés à la Société et à son activité**

Voir Partie 1 Chapitre 4

### **2.2 Risques liés à l'admission sur Alternext et à l'augmentation de capital concomitante**

#### ***Admission des actions de la Société sur un marché non réglementé***

Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes

#### ***Absence de cotation des actions de la Société préalablement à l'admission de ses actions aux négociations sur Alternext***

La fourchette de prix auquel les actions seront offertes dans le cadre de cette opération a été déterminée par le conseil d'administration de la Société le 23 mars 2006 sur la base, notamment de l'estimation de la valeur de la Société, des comparables boursiers, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant à cette date. Compte tenu de l'absence de cotation des actions de la Société préalablement à l'introduction, les cours qui s'établiront postérieurement à l'introduction sont susceptibles de varier significativement par rapport au prix d'introduction. Il n'existe aucune garantie que se développera un marché suffisamment liquide sur lequel les investisseurs seront en mesure de céder leurs actions sur le marché secondaire.

#### ***Impact d'événements particuliers sur la cotation des actions de la Société***

Le cours des actions de la Société sera susceptible d'être affecté par des événements tels que, par exemple, les performances à venir de la Société, l'évolution des conditions de marché propres au secteur d'activité de la Société ou encore les fluctuations des marchés boursiers.

De même, la cession d'un nombre significatif de titres par un ou plusieurs actionnaires est susceptible d'avoir un impact sur le cours des actions de la Société.

### ***Risque de réalisation partielle ou de non réalisation de l'augmentation de capital***

L'augmentation de capital ne fait pas l'objet de garantie. Son montant peut par conséquent être réduit dans une limite de 75%. En cas d'un montant de souscriptions inférieur à ce seuil, l'Opération sera annulée ou reportée.

Les négociations sur les actions interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.

## **3 INFORMATIONS DE BASE**

### **3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net**

Prodware estime disposer d'un fonds de roulement net suffisant au regard des obligations actuelles, et sur une période prospective de 12 mois à compter de la date du présent prospectus.

### **3.2 Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations du CESR, §127, la situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

*Situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 décembre 2005*

| <b>Capitaux propres et endettement</b>                | <b>Au 31 décembre 2005<br/>(en K€)</b> |
|---|--|
| <b>Dette à Court Terme</b>                            | <b>454</b>                             |
| Garantie  | 454                                    |
| Faisant l'objet de sûretés réelles                    |  |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |  |
| <b>Dette Long Terme (hors part CT de la dette LT)</b> | <b>165</b>                             |
| Garantie  | 165                                    |
| Faisant l'objet de sûretés réelles                    |  |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |  |
| Non garantie, ne faisant l'objet de sûretés réelles   |  |
| <b>Capitaux propres</b>                               | <b>3 453</b>                           |
| Capital social  | 1 485                                  |
| Primes d'émission et de fusion                        | 1 253                                  |
| Réserves  | 60                                     |
| Résultat au 31 décembre 2005                          | 654                                    |

Informations complémentaires sur l'endettement

| Endettement   | Au 31 décembre 2005<br>(en K€) |
|---|--------------------------------|
| A. Trésorerie   | 613                            |
| B. Instruments équivalents  |                                |
| C. Titres de placement  |                                |
| <b>D. Liquidités (A+B+C)</b>                                      | <b>613</b>                     |
| E. Créances financières à court terme                             |                                |
| F. Dettes bancaires à court terme                                 | 234                            |
| G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme         | 219                            |
| H. Autres dettes financières à court terme                        |                                |
| <b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>                | <b>453</b>                     |
| <b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>         | <b>-160</b>                    |
| K. Emprunts bancaires à plus d'un an                              | 165                            |
| L. Obligations émises   |                                |
| M. Autres emprunts à plus d'un an                                 |                                |
| <b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b> | <b>165</b>                     |
| <b>O. Endettement financier net (J+N)</b>                         | <b>5</b>                       |

Evénements intervenus entre le 31 décembre 2005 et le visa sur le présent prospectus :

Le 2 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 42 000 actions nouvelles de numéraire au profit de dirigeants, investisseurs et salariés de la Société a été réalisée au prix de 10 €par action.

Le 15 mars 2006, 37 931 actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 €par action par exercice de BSA par le FCPR Entrepreneurs Venture.

Le 15 mars 2006, 18 400 actions nouvelles ont été émises au prix de 10 €par action par exercice de BSA par Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 122 681 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit du FCPR Entrepreneurs Venture. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

Le 22 mars 2006, une augmentation de capital par émission de 16 357 actions nouvelles issues du remboursement d'Obligations Remboursables en Actions a été réalisée au profit de Monsieur Jacques-Emmanuel Mercier. Le remboursement a été réalisé sur la base d'un prix de 6,49 €par action.

Evolution du montant du capital social et de la prime d'émission cumulés suite à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus :

| en K€               | Capital social | Prime d'émission |
|---------------------|----------------|------------------|
| au 31 décembre 2005 | 1 485          | 1 253            |
| au 2 mars 2006      | 1 512          | 1 646            |
| au 15 mars 2006     | 1 549          | 2 123            |
| au 22 mars 2006     | 1 639          | 2 935            |

### **3.3 Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'Offre**

A la connaissance de la Société, Avenir Finance Corporate, listing sponsor, et CM CIC Securities, Prestataire de Services d'Investissement, n'ont pas d'intérêt autres que ceux au titre desquels ils ont fourni leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext, pouvant influencer sensiblement sur l'émission d'actions de la Société.

### **3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit**

Les raisons de l'Opération sont les suivantes :

- financement de la croissance organique de la Société,
- financement de la politique de verticalisation,
- financement de la croissance externe (acquisitions de parcs MBS en Europe de l'Ouest),
- renforcement de la notoriété de la Société.

## **4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE ADMISES A LA NEGOCIATION**

### **4.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes, code ISIN**

L'intégralité des actions composant le capital de la Société sera admise aux négociations d'Alternext, soit 2.522.647 actions de 0,65 € de valeur nominale auxquelles s'ajouteront 667.000 actions nouvelles maximum à provenir de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction ainsi que les actions à provenir de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital mentionnées au paragraphe 21.1.4. de la Partie 1 du présent prospectus.

En cas d'exercice de la clause d'extension dans son intégralité, le nombre d'actions nouvelles à émettre est susceptible d'être porté à 733.700 (voir paragraphe 5.2.5.).

Toutes les actions sont de même catégorie.

Code ISIN des actions : FR0010313486

Mnémonique : ALPRO

Libellé des actions : Prodware

Code ICB 9533 Services informatiques

### **4.2 Législation**

Les titres sont émis conformément à la législation française et notamment aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce.

### **4.3 Forme des actions, service titres**

A compter de l'introduction de la Société sur Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Service titres : CMC CIC Securities 6, avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09.

#### **4.4 Monnaie de l'émission**

L'émission aura lieu en euros.

#### **4.5 Droits attachés aux valeurs mobilières**

Les actions à provenir de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction porteront date de jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elles donneront droit aux dividendes qui seront, le cas échéant, payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Toutes les actions sont de même catégorie.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions : voir Partie 1 paragraphe 21.2.3.

#### **4.6 Autorisations**

7<sup>ème</sup> Résolution de l'assemblée générale du 22 mars 2006 :

*(Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vue de l'admission des actions de la société à la cote d'ALTERNEXT)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- décide, en vue de l'admission des actions de la société à la cote d'ALTERNEXT, de déléguer au conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'émission par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à des titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, soit, en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, soit en nature. L'émission d'actions de préférence est expressément exclue de la présente délégation ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de six cent cinquante mille euros (650.000 €), étant précisé qu'à ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et que

- décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la délégation susvisée ne pourra excéder un montant de six cent cinquante mille euros (650.000 €);
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution ;
- décide, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, d'autoriser le conseil d'administration à limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- reconnaît que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale desdites actions à la date d'émission et décide en outre, en application de l'article L 225-136 2° que le prix sera fixé par le conseil d'administration selon les modalités suivantes : le prix de souscription des actions nouvelles résultera de la confrontation de l'offre d'actions et des demandes de souscriptions émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de construction du livre d'ordres ;
- décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet :
  - décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
  - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission (étant précisé que celui-ci sera déterminé conformément aux conditions de fixation arrêtées ci-dessus) ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
  - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créances (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable), avec ou sans prime, et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance ou prendre la forme d'obligations complexes ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
  - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances ;
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement (y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société), présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
  - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
  - imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
  - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
  - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence globale relative à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;
- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

8<sup>ème</sup> Résolution de l'assemblée générale du 22 mars 2006 :

*(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce autorise le conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée à augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale prise en application de la Résolution n°7, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

L'assemblée générale constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions.

En vertu de ces délégations de compétence, le conseil d'administration s'est réuni le 23 mars 2006 afin de décider du principe d'une émission de 667.000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire, concomitante à l'introduction de la Société sur Alternext, pouvant être augmentée dans la limite de 10%, par une procédure de Placement Global et d'Offre à Prix Ouvert. Il a fixé la fourchette indicative du prix de l'offre entre 15,90 € et 17,90 € par action.

#### **4.7 Date prévue d'introduction et de première cotation**

Date prévue de première cotation des actions sur Alternext : 7 avril 2006

Règlement livraison : 12 avril 2006

Date prévue de première négociation : 13 avril 2006

#### **4.8 Restrictions imposées à la libre négociabilité des actions**

Les actionnaires entrés au capital au cours des 12 mois qui ont précédé la date d'introduction de la société sur Alternext se sont engagés à conserver l'intégralité des actions qu'ils ont acquises pendant cette période pour une durée expirant le 31 décembre 2006.

Les actions issues de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction ne feront l'objet d'aucune restriction quant à leur négociabilité.

#### **4.9 Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires, au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de valeurs mobilières**

La Société est soumise aux lois et règlements français.

Les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers en matière de Garantie de cours (Livre II Titre III Article 231-1 et 235-4-1) lui sont applicables.

#### **4.10 Offres publiques d'achat sur la Société au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours**

Néant.

#### **4.11 Régime fiscal**

En l'état actuel de la législation, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer aux investisseurs. Les personnes physiques ou morales doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence.

##### ***Résidents fiscaux français***

##### ***Personnes physiques détenant des actions françaises dans leur patrimoine privé :***



(a) Dividendes

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte, après application des abattements mentionnés ci-dessous, pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception.

Pour les dividendes mis en paiement à compter du 1er janvier 2006 (à déclarer en 2007), l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un abattement de 40% du montant des revenus. Ces dividendes, après abattement de 40%, seront taxés avec l'ensemble des autres revenus du contribuable après application de l'abattement annuel de 1 525 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées avec une imposition séparée ou de 3 050 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les personnes faisant l'objet d'une imposition commune à compter des revenus du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité. Les dividendes ouvriront droit à un crédit d'impôt égal à 50% de leur montant (avant abattement de 40%), plafonné à 115 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées avec une imposition séparée et 230 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les personnes faisant l'objet d'une imposition commune à compter des revenus du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité. L'excédent de crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur le revenu sera restitué.

Le montant du dividende perçu, avant application de l'abattement de 40%, est soumis aux prélèvements sociaux (Contribution Sociale Généralisée -CSG- de 8,2%, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale -CRDS- de 0,5%, prélèvement social de 2%, contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3%) pour un total de 11 %.

(b) Plus-values

Conformément à l'article 150-0 A du CGI, les plus-values dégagées sont imposables si le foyer fiscal de l'actionnaire cédant réalise un montant annuel de cessions de valeurs mobilières et de droits sociaux supérieur au seuil de 15.000 €

Lorsque ce seuil est dépassé, les plus-values sont imposables dès le premier euro au taux de 27%, se décomposant de la manière suivante :

- 16% au titre de l'impôt sur le revenu,
- 8,2% au titre de la contribution sociale de solidarité CSG,
- 2% au titre du prélèvement social,
- 0,3% au titre d'une contribution additionnelle au prélèvement social de 2%,
- 0,5% au titre de la contribution au remboursement de la dette sociale.

Les moins-values seront imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou dans les dix années suivantes, à condition que le seuil de 15.000 € soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values. Les moins-values réalisées antérieurement au 1er janvier 2002 ne sont imputables que pendant un délai de cinq ans.

Pour les cessions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la plus-value sera diminuée d'un abattement d'1/3 pour chaque année de détention au-delà de la cinquième. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

*Régime spécial des PEA*

Sous certaines conditions, les produits et les plus values dégagés sur des actions détenues dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions sont exonérés d'impôt sur le revenu.

## ***Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés***

### (a) Dividendes

#### - régime général :

Les dividendes encaissés sont imposés dans les conditions de droit commun, c'est à dire l'impôt sur les sociétés au taux actuel de droit commun de 33,33%, augmenté d'une contribution additionnelle de 1,5% (supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006), voire éventuellement au taux réduit de 15% applicable aux PME dans la limite de 38.120 € de bénéfices, majoré de la contribution additionnelle de 1,5%. Une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne pourra pas excéder 763.000 €. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 7.630.000 € et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu pour au moins 75% des personnes physiques (ou des sociétés répondant aux mêmes conditions de chiffre d'affaires et de détention de capital) sont exonérées de la contribution sociale de 3,3%.

#### - régime spécial des sociétés mères :

Les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la société distributrice sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères et filiales et pourront s'en prévaloir à condition d'en exercer l'option.

A ce titre, les dividendes versés par la filiale sont exonérés d'impôt sur les sociétés chez la mère. Seule une quote-part de frais et charges fixée à 5 % pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1999 doit être réintégrée dans le résultat imposable de la société mère.

### (b) Plus-values

1) Les plus-values dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés relèvent du régime de droit commun et sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3% majoré de la contribution additionnelle de 1,5% pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée en 2005 (la loi de finances pour 2005 prévoit que cette contribution est abrogée pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée à compter du 1er janvier 2006). Une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne pourra pas excéder 763.000 €.

Cependant, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 7.630.000 € et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu pour au moins 75% par des personnes physiques (ou des sociétés répondant aux mêmes conditions de chiffre d'affaires et de détention de capital), le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15%, dans la limite de 38.120 € du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont en outre exonérées de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

2) Les plus-values nettes réalisées à l'occasion de la cession de titres qui répondent à la définition de titres de participation et qui sont détenus depuis plus de deux ans sont éligibles au régime d'imposition des plus-values à long terme.

Constituent notamment des titres de participation, les actions revêtant ce caractère sur le plan comptable, et, sous réserve d'être comptabilisées en titres de participation ou à un sous-compte spécial, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange, les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales.

Les plus-values à long terme réalisées au cours d'exercices ouverts avant le 1er janvier 2006 seront imposables à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 19% ou 15% (selon que l'exercice au cours duquel a été réalisée la plus-value à long terme a été ouvert avant ou à compter du 1er janvier 2005), majoré de la contribution additionnelle au taux de 1,5% pour les exercices clos ou la période

d'imposition arrêtée en 2005 (cette contribution étant abrogée pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée à compter du 1er janvier 2006 comme indiqué ci-dessus) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% précitée.

A partir de 2006, les plus-values afférentes aux titres de participation bénéficieront d'un taux d'imposition de 8% et seront, à compter de 2007, exonérées de toute imposition, exception faite d'une quote-part de frais et charges.

Les moins-values relevant du régime du long terme seront imputables sur les plus-values de même nature de l'exercice de leur constatation. La loi de finances rectificative pour 2004 prévoit cependant des modalités particulières de report pour le solde de moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 et chaque personne morale est, par conséquent, invitée à vérifier les conditions d'imputation de ce solde des moins-values à long terme.

### ***Non-résidents fiscaux français***

#### **(a) Dividendes**

Sous réserve des conventions fiscales internationales applicables et du régime des dividendes distribués à une société mère de la Communauté européenne, les revenus distribués par une société française à des bénéficiaires dont le domicile fiscal ou le siège fiscal est situé hors de France font l'objet d'une retenue à la source de 25 %.

#### **(b) Plus-values**

Sous réserve des dispositions de l'article 244 bis B du CGI et des dispositions des conventions fiscales internationales, les dispositions de l'article 150-0 A du même code ne s'appliquent pas aux plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B, ou dont le siège social est situé hors de France (article 244 bis C du CGI), sous réserve que ces plus-values ne soient pas rattachables à un établissement stable ou une base fixe en France et sous réserve que la personne cédante n'ait pas détenu directement ou indirectement avec son conjoint, leurs ascendants ou descendants, des droits sociaux donnant droit à plus de 25% des bénéfices de la société dont les titres sont cédés, à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

### ***Personnes physiques ou morales soumises à un régime d'imposition différent***

Les personnes physiques ou morales soumises à un régime d'imposition différent devront s'informer de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

### ***Règles spécifiques à Alternext***

#### **(a) Impôt de bourse**

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

#### **(b) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR ») et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »)**

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50% de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace

Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50%, dans la limite de 20%.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les actions de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être prises en compte dans ce quota de 50%.

(c) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK ») :
  - Pour 50% au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
  - Dont 5% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.
- Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy »)
  - Pour 30% au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,Et au sein du quota de 30% :
  - Pour 10% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
  - Et pour 5% au moins de titres non cotés.

Les actions de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être prises en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5% (pour les contrats DSK) et de 10% (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

(d) Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50% des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et sœurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les actions de la Société étant cotées sur un marché organisé et non réglementé, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la Société sont détenues à plus de 50% par des personnes physiques dans les conditions indiquées ci-dessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50% est remplie, la Société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la Société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

## **5 CONDITIONS DE L'OFFRE**

### **5.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de demande de souscription**

#### ***5.1.1 Conditions auxquelles l'offre est soumise***

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et existantes dans le public (le Placement) se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'OPO),
- d'un placement global (le Placement Global), principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger (voir paragraphe 5.2.1.).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement. Ainsi, sur la base d'un nombre de 667.000 actions offertes dans le cadre du Placement, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'OPO serait de 66.700 et le nombre maximal d'actions offertes dans le cadre du Placement Global serait de 600.300.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du livre II des Règles de marché d'Euronext (Règles applicables aux marchés réglementés français).

La répartition des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global est susceptible d'être ajustée dans les conditions suivantes en fonction de la nature de la demande :

- le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte,
- le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté, en cas de sur-souscription par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement, sans toutefois que le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes au public.

Le nombre définitif d'actions offertes respectivement dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global fera l'objet d'un avis publié par Euronext et sera déterminé conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

#### ***Caractéristiques communes à l'OPO et au Placement Global***

Fourchette de prix des actions offertes : de 15,90 € à 17,90 € par action.

Règlement - livraison : les actions seront inscrites en compte à compter de la date de règlement livraison, soit le 12 avril 2006, date à laquelle interviendra également le règlement à la Société du produit du Placement.

Garantie : la souscription des actions nouvelles ne fait pas l'objet de garantie. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement-livraison.

#### ***Caractéristiques principales de l'OPO***

Durée de l'OPO : l'OPO se déroulera du 30 mars 2006 au 6 avril 2006 17 h. La date de clôture de l'OPO pourra être prorogée sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la date de clôture initialement prévue. En cas de prorogation de la date de clôture, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'OPO pourront, s'ils le souhaitent, révoquer avant la nouvelle date de clôture de l'OPO, les ordres émis avant la publication de ce communiqué auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Personnes habilitées, réception et transmission des ordres de souscription : l'OPO s'adresse, à titre principal, aux personnes physiques. Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire habilité en France.

En application de l'article P 1.2.16. du Livre II des règles de marché d'Euronext (Règles applicables aux marchés réglementés français), les ordres seront décomposés en fonction du nombre d'actions demandées :

- Entre 1 et 100 actions : ordres A1

- Au-delà de 100 actions : ordres A2

L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par Euronext Paris indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres de souscription, étant précisé que les ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel au cas où tous les ordres de souscription ne pourraient pas être entièrement servis.

Il est précisé que :

- un même donneur d'ordre ne peut émettre d'ordre portant sur un montant supérieur à 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO,
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres,
- au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur,
- les ordres seront émis en nombre d'action, au prix de l'OPO,
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des stipulations ci-dessus.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris les ordres de souscription selon le calendrier et les modalités précisées dans l'avis d'ouverture de l'OPO qui sera publié par Euronext Paris.

### ***Caractéristiques principales du Placement Global***

Durée du Placement : le Placement se déroulera du 30 mars 2006 au 6 avril 2006 17 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'OPO, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement. Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Personnes habilitées, réception et transmission des ordres de souscription : en France, toute personne physique ou morale est habilitée à émettre des ordres dans le cadre du Placement. Toutefois il est usuel que les personnes physiques émettent leurs ordres dans le cadre de l'OPO. A l'étranger, seuls les investisseurs institutionnels sont habilités à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Les ordres seront exprimés en nombre de titres ou en montant demandé, au prix de l'OPO. Les ordres devront être reçus par CM-CIC Securities le 6 avril 2006 17 heures au plus tard.

#### ***5.1.2 Montant de l'offre***

L'offre porte sur un nombre global de 667.000 actions, susceptible d'être porté à un nombre global de 733.700 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. Les actions offertes proviennent de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction de la Société sur Alternext.

Le produit brut total de l'offre sera compris entre 10.605.300 € et 11.939.300 € (avant exercice de la clause d'extension) et fera l'objet d'un communiqué de la Société qui devrait être diffusé le 7 avril 2006.

### **5.1.3 Durée de l'offre**

Calendrier indicatif de l'opération :

Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus : 28 mars 2006

Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO : 30 mars 2006

Ouverture de l'OPO et du Placement Global : 30 mars 2006

Clôture de l'OPO et du Placement Global : 6 avril 2006 17h

Publication par Euronext de l'avis de résultat : 7 avril 2006

Première cotation des actions sur Alternext : 7 avril 2006

Règlement livraison : 12 avril 2006

Premières négociations : 13 avril 2006

### **5.1.4 Révocation de l'Offre**

Si le montant des souscriptions est inférieur à 75% du montant de l'augmentation de capital (hors clause d'extension mentionnée au paragraphe 5.2.5), l'opération sera annulée ou reportée.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour le Placement non prévue par le présent prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal de diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture du Placement sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, révoquer leur ordre avant la clôture du Placement. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture du Placement.

### **5.1.5 Réduction des souscriptions**

En cas de sur souscription dans le cadre de l'OPO ou Placement Global, les demandes pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-dessous :

La fraction des ordres inférieure ou égale à 100 actions et la fraction des ordres supérieure à 100 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure ou égale à 100 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 100 actions.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Le nombre définitif d'actions affecté à l'OPO et au Placement Global sera arrêté dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 Règlement général de l'AMF.

### **5.1.6 Montant minimum des souscriptions**

La souscription minimum est de une action.



### **5.1.7 Délai de rétractation**

Les ordres de souscription sont irrévocables.

En cas de modification du prix de l'OPO et du Placement Global, les ordres antérieurement émis deviendront révocables (voir paragraphe 5.3.1.).

### **5.1.8 Dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières**

Voir paragraphe 5.1.3.

### **5.1.9 Modalités de publication des résultats de l'offre**

Le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris (voir paragraphe 5.1.3.) et d'un communiqué de presse diffusé par la Société. Ces publications préciseront les réductions éventuellement appliquées.

### **5.1.10 Droits préférentiels de souscription**

Néant.

## **5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières**

### **5.2.1 Catégories d'investisseurs auxquels les actions sont offertes**

Les actions peuvent être souscrites par tous investisseurs. Cependant, des tranches ont été dédiées afin de satisfaire les demandes des différentes catégories d'investisseurs (voir paragraphe 5.1.1.).

Il n'est pas prévu de traitement préférentiel pour certaines catégories d'investisseurs.

Il n'y a pas de tranches réservées aux salariés de l'émetteur.

La diffusion du présent prospectus ou la vente des actions peut faire l'objet d'une réglementation spécifique dans certains pays. Les personnes en possession du présent prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les opérations prévues par le présent prospectus ne font l'objet d'aucun enregistrement ou visa hors de France.

### **5.2.2 Intentions de souscription**

A la date du présent prospectus, les principaux actionnaires n'ont pas fait part de leurs intentions de souscription dans le cadre de la présente opération.

### **5.2.3 Information pré-allocation**

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égale à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice de la clause d'extension.

### **5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs**

Les souscripteurs seront avisés par leur intermédiaire du nombre d'actions qui leur ont été attribuées.

Le nombre définitif d'actions offertes respectivement dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global fera l'objet d'un avis publié par Euronext.

### **5.2.5 Dispositif de sur allocation**

En vertu de la 8<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 22 mars 2005 (voir paragraphe 4.6.), en fonction de l'importance de la demande, la Société, en accord avec CM CIC Securities et Avenir Finance Corporate, pourra décider d'augmenter le nombre d'actions initialement prévu, par émission de 66.700 actions nouvelles supplémentaires, soit 10% du nombre d'actions mis initialement à la disposition du public.

Le Conseil d'administration de la Société qui se réunira le 7 avril 2006 pour arrêter les conditions définitives de l'opération décidera, au vu des souscriptions reçues dans le cadre de l'OPO et du Placement Global, de la mise en oeuvre éventuelle de la clause d'extension qui n'excédera pas 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement. La clause d'extension sera exercée au plus tard à cette date.

## **5.3 Prix du Placement**

### **5.3.1 Prix des actions offertes dans le cadre du Placement**

La fixation du prix des actions offertes dans le cadre du Placement résultera de la confrontation du nombre de titres offerts et des demandes émanant des investisseurs, selon la technique dite « de construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. Ce prix sera fixé par le Conseil d'administration, conformément à la délégation qui lui a été conférée.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Garanti.

Il pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 15,90 € et 17,90 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du prix du Placement. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du prix du Placement qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix ou en cas de fixation du prix en dehors de la fourchette indicative, un complément au présent prospectus indiquant les nouvelles modalités de l'opération sera soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Dans ce cas, une nouvelle période de souscription d'une durée minimum de trois jours de bourse sera ouverte. Les ordres antérieurement passés deviendront révocables. Néanmoins, cette nouvelle période de souscription pourra être ramenée à deux jours de bourse sous réserve que la Société s'assure que l'information des nouvelles conditions de l'opération est reprise de manière effective dans deux journaux d'information économique et financière.

### **5.3.2 Publication du prix**

Le prix de l'offre fera l'objet le 7 avril 2006 d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

### **5.3.3 Eléments d'appréciation du prix**

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 15,90 € et 17,90 € par action, fourchette arrêtée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 23 mars 2006 et qui pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette. Cette fourchette indicative de prix a été arrêtée par le Conseil d'administration de la Société au vu des conditions de marché prévalant à la date de sa décision et sur la base d'une analyse multicritère faisant intervenir la méthode des comparables boursiers et la méthode des discounted cash flows. En cas de fixation du prix en dehors de la fourchette indicative de prix, les investisseurs sont invités à se référer au paragraphe 5.3.1 de la Seconde partie du prospectus.

Les méthodes d'évaluation suivantes : actif net, achats et ventes de sociétés comparables, méthode de l'EVA et les dividendes actualisés ont été exclues car jugées non pertinentes.

Prodware n'a pas communiqué d'information prévisionnelle à la communauté financière et n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévision d'activité.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société par CM CIC Securities et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par les établissements présentateurs de l'introduction du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les établissements présentateurs. Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

### **Méthodes des multiples de comparables boursiers**

#### *Valorisation par les principales sociétés européennes du secteur*

Cet échantillon de 27 sociétés comprend : Aedian, Akka Technologies, Alten, Altran, Arinso, Atos Origin, Bull, Business & Decision, CapGemini, CS, Getronics, GFI Informatique, Groupe Arès, Indra

Systemas, Iona Technologies, LogicaCMG, Neurones, Ordina, SII, Sogclair, Sopra, Steria, Syllis, Tessi, Tietoenator, Unilog, Xansa.

Les ratios boursiers moyens sur 2006 et 2007 sont les suivants :

|                          | VE/CA 06 | VE/CA 07 | VE/EBIT 06 | VE/EBIT 07 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|----------|----------|------------|------------|--------|--------|---------|
| Secteur des SSII         | 0,92     | 0,82     | 12,2       | 9,4        | 18,3   | 15,0   |         |
| Prodware (M€)            | 45,4     | 51,2     | 42,8       | 47,9       | 39,1   | 45,2   | 45,3    |
| Prodware (par action, €) | 18,0     | 20,3     | 17,0       | 19,0       | 15,5   | 17,9   | 17,9    |

Source : JCF

Valorisation par les sociétés directement comparables

Cet échantillon comprend des sociétés dont l'activité est plus directement comparable à celle de Prodware : intégrateurs de progiciels de gestion intégrant ou non une stratégie de verticalisation (Keyrus, Columbus IT, Infotel, Linedata Services, Sword), éditeurs de logiciels partenaires ou concurrents (Sage, Cegid), SSII spécialisées dans le segment de la Business Intelligence (Keyrus déjà mentionné, Business & Decision, Micropole Univers), ou dans les réseaux (Solucom).

Prodware vs Editeurs

| Société                  | EV / CA 05 | EV / CA 06 | EV / CA 07 | EV / EBITA 05 | EV / EBITA 06 | EV / EBITA 07 | PER 05 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------|--------|--------|---------|
| Linedata Services        | 2,41       | 2,09       | 1,81       | 13,8          | 12,0          | 9,2           | 21,2   | 16,9   | 13,6   |         |
| Cegid                    | 1,40       | 1,44       | 1,30       | 15,7          | 11,5          | 9,1           | 29,3   | 18,4   | 15,0   |         |
| Aldata Solution          | 1,37       | 1,74       | 1,59       | 18,0          | 16,5          | 13,9          | 27,9   | 26,9   | 23,0   |         |
| Sage                     | ns         | ns         | ns         | 13,2          | 15,9          | 14,5          | 19,0   | 23,1   | 21,0   |         |
| Moyenne                  |            | 1,76       | 1,57       |               | 14,0          | 11,7          |        | 21,3   | 18,2   |         |
| Prodware (M€)            |            | 83,8       | 92,2       |               | 48,7          | 58,0          |        | 45,5   | 54,8   | 63,8    |
| Prodware (par action, €) |            | 33,2       | 36,5       |               | 19,3          | 23,0          |        | 18,1   | 21,7   | 25,3    |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

Prodware vs autres sociétés

| Société                  | EV / CA 05 | EV / CA 06 | EV / CA 07 | EV / EBITA 05 | EV / EBITA 06 | EV / EBITA 07 | PER 05 | PER 06 | PER 07 | Moyenne |
|--------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------|--------|--------|---------|
| Business & Décision      | 0,80       | 1,02       | 0,80       | 9,7           | 11,0          | 8,3           | 13,4   | 17,5   | 14,3   |         |
| Micropole Univers        | 0,83       | 0,75       | na         | ns            | 12,4          | na            | ns     | 16,3   | na     |         |
| Keyrus                   | 0,84       | 0,94       | na         | ns            | 14,9          | na            | 31,5   | 21,3   | na     |         |
| Sword                    | 2,24       | 1,95       | 1,64       | 14,0          | 12,1          | 9,8           | 23,1   | 18,0   | 15,2   |         |
| IDS Sheer AG             | 1,39       | 1,37       | 1,21       | 14,3          | 12,8          | 10,1          | 27,2   | 22,8   | 18,8   |         |
| Infotel                  | 0,91       | 1,02       | 0,97       | 11,3          | 11,3          | 9,8           | 24,3   | 17,9   | 15,8   |         |
| Solucom                  | 1,42       | 1,10       | 0,84       | 11,9          | 8,7           | 7,0           | 20,1   | 16,1   | 12,1   |         |
| Columbus IT              | 1,24       | 1,13       | 0,93       | ns            | ns            | 13,8          | ns     | ns     | 20,2   |         |
| Moyenne                  |            | 1,16       | 1,07       |               | 11,9          | 9,8           |        | 18,6   | 16,1   |         |
| Prodware (M€)            |            | 56,4       | 64,7       |               | 41,8          | 49,7          |        | 39,6   | 48,5   | 50,1    |
| Prodware (par action, €) |            | 22,4       | 25,6       |               | 16,6          | 19,7          |        | 15,7   | 19,2   | 19,9    |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

## Synthèse des comparaisons boursières (M€)

### Synthèse des comparaisons boursières

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Secteur des SSII                | 45,3 |
| Comparables "proches" retraités | 51,8 |
| Moyenne                         | 48,5 |
| Par action (€)                  | 19,2 |

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

## Méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses flux de trésorerie futurs.

Cette méthode permet d'arrêter des hypothèses de valorisation cohérentes avec la fourchette indicative de prix retenue.

Prodware n'a pas communiqué d'information prévisionnelle à la communauté financière et n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévision d'activité.

Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 11,5%, la valeur des titres pré money ressort à 50,7 M€ soit 20,10€par action.

### Synthèse des valorisations

|  |      |
|--|------|
| DCF (M€)                               | 50,7 |
| Comparables boursiers (M€)             | 48,5 |
| Moyenne (M€)                           | 49,6 |
| Valorisation après décote de -15% (M€) | 42,2 |
| Par action (M€)                        | 16,7 |

Source : CM-CIC Securities

### 5.3.4 Informations relatives aux opérations intervenues sur le capital de la société au cours des années 2003, 2004 et 2005

| Actionnaire                            | Qualité        | Date de l'opération | Nature de l'opération | Nombre d'actions concernées | Prix unitaire de l'opération | Décote par rapport au prix d'offre en milieu de fourchette : 16,90 € |
|--|----------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
| Philippe Bouaziz                       | Président      | 05-mai-03           | cession               | -200                        | 3,89 €                       | -76,99%  |
| Falmouth (ex-NeXTFund Investissements) | Administrateur | 05-mai-03           | cession               | 200                         | 3,89 €                       | -76,99%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 30-juin-03          | émission              | 11 400                      | 4,33 €                       | -74,41%  |
| Jean-Claude Estrampes                  | Salarié        | 30-juin-03          | émission              | 8 000                       | 4,33 €                       | -74,41%  |
| Thierry Arenes                         | Salarié        | 30-juin-03          | émission              | 1 000                       | 4,33 €                       | -74,41%  |
| Jean-Marc Duthil                       | Salarié        | 30-juin-03          | émission              | 1 600                       | 4,33 €                       | -74,41%  |
| LOGICIELS HERTZIENS                    | Investisseur   | 29-déc-04           | conv OCA              | 19 200                      | 3,89 €                       | -76,98%  |
| Falmouth (ex-NeXTFund Investissements) | Investisseur   | 29-déc-04           | conv OCA              | 19 200                      | 3,89 €                       | -76,98%  |
| COLIGNON                               | Investisseur   | 29-déc-04           | conv OCA              | 19 200                      | 3,89 €                       | -76,98%  |
| ABHEXIS                                | Investisseur   | 29-déc-04           | conv OCA              | 6 400                       | 3,89 €                       | -76,98%  |
| GWS EUROPE                             | Investisseur   | 29-déc-04           | conv OCA              | 13 200                      | 3,89 €                       | -76,98%  |
| FCPR ENTREPRENEUR VENTURE              | Investisseur   | 05-juil-05          | émission              | 38 520                      | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Alain Conrard                          | Administrateur | 05-juil-05          | émission              | 9 250                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| André Mayer                            | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| François Richard                       | Administrateur | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jean-Gérard Bouaziz                    | Administrateur | 05-juil-05          | émission              | 3 850                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jérôme Daumont                         | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Ishak Serraf                           | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 05-juil-05          | émission              | 15 410                      | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jean-François Chenel                   | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Marc Bouaziz                           | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 2 310                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Philippe Bouaziz                       | Président      | 05-juil-05          | émission              | 1 540                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Pierre Giret                           | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 3 850                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Yann Rambaud                           | Salarié        | 05-juil-05          | émission              | 2 310                       | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jean-Gérard Bouaziz                    | Administrateur | 23-juil-05          | cession               | -75 800                     | 0,17 €                       | -99,02%  |
| Philippe Bouaziz                       | Président      | 23-juil-05          | cession               | 75 800                      | 0,17 €                       | -99,02%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 21-déc-05           | exercice de BSA       | 9 655                       | 8,70 €                       | -48,52%  |
| FCPR ENTREPRENEUR VENTURE              | Investisseur   | 21-déc-05           | exercice de BSA       | 34 483                      | 8,70 €                       | -48,52%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 02-mars-06          | émission              | 10 000                      | 10,00 €                      | -40,83%  |
| Alain Conrard                          | Administrateur | 02-mars-06          | émission              | 10 000                      | 10,00 €                      | -40,83%  |
| Philippe Bouaziz                       | Président      | 02-mars-06          | émission              | 5 000                       | 10,00 €                      | -40,83%  |
| Sandra Chokron                         | Salarié        | 02-mars-06          | émission              | 1 000                       | 10,00 €                      | -40,83%  |
| Nicolas Deladerriere                   | Salarié        | 02-mars-06          | émission              | 1 000                       | 10,00 €                      | -40,83%  |
| Millenium Services                     | Investisseur   | 02-mars-06          | émission              | 15 000                      | 10,00 €                      | -40,83%  |
| FCPR ENTREPRENEUR VENTURE              | Investisseur   | 15-mars-05          | exercice de BSA       | 37 931                      | 8,70 €                       | -48,52%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 15-mars-05          | exercice de BSA       | 18 400                      | 10,00 €                      | -40,83%  |
| FCPR ENTREPRENEUR VENTURE              | Investisseur   | 22-mars-06          | rbt ORA               | 122 681                     | 6,49 €                       | -61,60%  |
| Jacques-Emmanuel Mercier               | Investisseur   | 22-mars-06          | rbt ORA               | 16 357                      | 6,49 €                       | -61,60%  |

### *Disparités de prix :*

La fourchette indicative de prix retenue par le Conseil d'administration le 23 mars 2006 s'établit de 15,90 € à 17,90 € par action.

En vertu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2005, la Société a procédé à des opérations d'émission de valeurs mobilières (actions, ORA, BSA) à des prix compris entre 6,49 € et 8,70 € par action, soit une décote de 61,60% et 48,52% par rapport au milieu de fourchette.

En vertu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2005, la Société a procédé à des opérations de valeurs mobilières (actions, BSA) à un prix de 10 € par action, soit une décote de 40,83% par rapport au milieu de fourchette.

Ces disparités de prix s'expliquent d'une part par la croissance organique et externe de la Société sur la période considérée et d'autre part aux perspectives qui s'offrent à la Société, notamment en termes de liquidité de par l'introduction de la société sur Alternext.

### ***5.3.5 Emissions, attributions ou opérations réalisées par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, des membres de la direction générale ou des apparentés***

Au cours du dernier exercice, les opérations suivantes ont été réalisées par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, des membres de la direction générale ou des apparentés :

Alain Conrard : souscription de 9 250 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 5 juillet 2005 et réalisée le 21 juillet 2005 pour un prix unitaire de 6,49 € et de 10 000 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 22 décembre 2005 et réalisée le 2 mars 2006 pour un prix unitaire de 10 € soit une décote respective de 61,6% et de 40,83 % par rapport au milieu de la fourchette indicative de prix ;

François Richard : souscription de 1 540 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 5 Juillet 2005 et réalisée le 21 juillet 2005 pour un prix unitaire de 6,49 € soit une décote de 61,6 % par rapport au milieu de la fourchette indicative de prix ;

Jean-Gérard Bouaziz : souscription de 3 850 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 5 Juillet 2005 et réalisée le 21 juillet 2005 pour un prix unitaire de 6,49 € soit une décote de 61,6 % par rapport au milieu de la fourchette indicative de prix ;

Philippe Bouaziz : souscription de 1 540 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 5 juillet 2005 et réalisée le 21 juillet 2005 pour un prix unitaire de 6,49 € et de 5 000 actions dans le cadre de l'augmentation décidée le 22 décembre 2005 et réalisée le 2 mars 2006 pour un prix unitaire de 10 € affichant des décotes respectives de 61,6% et de 40,83% par rapport au milieu de la fourchette indicative de prix.

Dans le cadre d'un accord conclu au moment de la création de la Société, Monsieur Jean-Gérard Bouaziz a cédé à Monsieur Philippe Bouaziz le 23 juillet 2005 un nombre de 75 800 actions.

Les actionnaires entrés au capital au cours des 12 mois qui ont précédé la date d'introduction de la société sur Alternext se sont engagés à conserver les actions qu'ils ont acquises pendant cette période pour une durée expirant le 31 décembre 2006.

## **5.4 Placement et prise ferme**

### **5.4.1 Prestataire de Service d'Investissement en charge du placement – Listing Sponsor**

#### ***Prestataire de Services d'Investissement en charge du placement***

CMC CIC Securities  
6, avenue de Provence  
75441 Paris Cedex 09

#### ***Listing Sponsor***

Avenir Finance Corporate  
53, rue La Boétie  
75008 Paris

### **5.4.2 Service titres**

CMC CIC Securities  
6, avenue de Provence  
75441 Paris Cedex 09

### **5.4.3 Prise ferme**

Le Placement ne fait ni l'objet de prise ferme ni de garantie de bonne fin. Le début des négociations n'interviendra donc qu'après les opérations de règlement-livraison et l'établissement du certificat du dépositaire.

## **6 ADMISSION AUX NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION**

### **6.1 Admission des actions aux négociations**

Les actions anciennes et les actions nouvelles issues de l'augmentation de capital concomitante à l'introduction seront admises aux négociations sur Alternext.

### **6.2 Places de négociation**

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

### **6.3 Offres concomitantes d'actions**

Néant.



## **6.4 Contrat de liquidité**

Il est prévu qu'un contrat de liquidité soit signé entre CM CIC Securities et un des actionnaires de la société.

## **6.5 Stabilisation**

A l'exception du contrat de liquidité, il n'existe pas de mécanisme de stabilisation.

## **7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE**

### **7.1 Nom et adresse professionnelle des actionnaires cédants**

Néant.

### **7.2 Nombre d'actions offertes par chacun des actionnaires cédants**

Néant.

### **7.3 Conventions de blocage**

Les actionnaires entrés au capital au cours des 12 mois qui ont précédé la date d'introduction de la société sur Alternext se sont engagés à conserver les actions qu'ils ont acquises pendant cette période pour une durée expirant le 31 décembre 2006.

## **8 DÉPENSES LIÉES À L'OPÉRATION**

A titre indicatif, sur la base d'un produit brut de 11.272.300 € (montant de l'offre en milieu de fourchette hors clause d'extension), les frais liés à l'opération (rémunération des intermédiaires, frais légaux et administratifs, etc) de 574 000 € soit un produit net de 10.698.300 €

La rémunération des intermédiaires sera répartie entre la Société et les actionnaires cédants. Les frais légaux et administratifs seront pris en charge par la Société.

## **9 DILUTION**

A titre indicatif, un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de Prodware, soit 25.226 actions, et ne participant pas à l'Opération, verrait sa part dans le capital ramenée à :  
0,79% avant exercice éventuel de la clause d'extension, et,  
0,77% en cas d'exercice de la clause d'extension.

Par ailleurs, il existe des BSPCE et des BSA décrits en Partie 1 paragraphe 21.1.4. Si ces instruments étaient entièrement exercés, la dilution totale induite par l'Opération et l'exercice de ces instruments serait de :

0,74% avant exercice de la clause d'extension et,  
0,73% en cas d'exercice de la clause d'extension.

Il faut cependant noter que les BSPCE peuvent être convertis par tranches sur une période s'échelonnant de juin 2003 à juin 2009.

La répartition du capital avant et après l'opération est indiquée en Partie 1 paragraphe 18.1.

## **10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre**

Ni Avenir Finance Corporate, ni CM CIC Securities ne détiennent pour compte propre, directement ou indirectement, d'action de la Société.

### **10.2 Rapports du contrôleur légal des comptes**

Voir Partie 1, paragraphe 1.1.2.

### **10.3 Rapports d'experts**

Néant

### **10.4 Informations provenant de tiers**

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.